

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE  
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-  
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 26 FÉVRIER 2013

VOLUME 65

ROSA FANIZZI et JEAN LAROSE  
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue St-Jacques, Bureau 1020  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me DENIS GALLANT,

INTERVENANTS :

Me PHILIP SCHNEIDER pour M. Robert Marcil

Me MARIE-CLAUDE MICHON pour le Procureur général du Québec

Me PHILIPPE BERTHELET pour la Ville de Montréal

Me MARTIN ST-JEAN pour Ville de Montréal

Me JULIE ROBERGE pour le Directeur général des élections du Québec

M. YURI TREMBLAY pour l'Union des municipalités du Québec

Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la construction du Québec

Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec

Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec

Me JULIE-MAUDE GREFFE pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales

VOLUME 65  
Le 26 février 2013

- 3 -

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	8
ROBERT MARCIL	
INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT	10

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
39P-491.1 : Écoute électronique 09-0127 514-6954 BMC 00042	11
39P-491.2 : Transcription de l'écoute électronique 09-0127 514-6954 BMC 00042	11
39P-492.1 : Écoute électronique 09-0127 514-6954 BMC 00048	11
39P-492.2 : Transcription de l'écoute électronique 09-0127 514-6954 BMC 00048	11
39P-493 : Extrait du procès-verbal du 15 juin 2009; extrait du procès-verbal du 3 juin 2009; soumission publique SP09- 0167; recommandation signée par Robert Marcil; sommaire décisionnel. En liasse	32
39P-494 : Mémo, lettre de Robert J. Marcil, en date du 11 juin 2009 relativement au Nouveau Guide de conduite 2009	51
39P-495 : Analyse des registres téléphoniques de	

	Robert Marcil et de Franco Minicucci	66
39P-496 :	Analyse des registres téléphoniques de Robert Marcil et de Dominic Aloisio	69
39P-497 :	Analyse des registres téléphoniques de Robert Marcil et de Rick Andreoli	70
39P-498 :	Analyse des registres téléphoniques de Robert Marcil et Giuseppe Borsellino (Construction Garnier)	75
39P-499 :	Analyse des registres téléphoniques de Robert Marcil et de Giuseppe Borsellino (B.P. Asphalte)	79
39P-500 :	Analyse des registres téléphoniques de Robert Marcil et de Domenico Cammalleri.	84
39P-501 :	Analyse des registres téléphoniques de Robert Marcil et Nicolo Milioto	87
39P-502 :	Analyse des registres téléphoniques de Robert Marcil et Martin Daoust, Paolo	

	Catania et Construction Frank Catania et Associés inc., du 30 juillet 2007 au 30 juin 2008	90
39P-503 :	Analyse des registres téléphoniques de Robert Marcil et de Paolo Catania (Catcan)	91
39P-504 :	Analyse des registres téléphoniques de Robert Marcil et de Michel Leclerc	94
39P-505 :	Analyse des registres téléphoniques de Robert Marcil et de Lino Zambito	96
39P-506 :	Analyse des registres téléphoniques de Robert Marcil et de Michel Lalonde	121
39P-507 :	Analyse des registres téléphoniques de Robert Marcil et de Bernard Trépanier	154
39P-508 :	Lettre d'octroi de contrat de Gilles Robillard, 11 juillet 2007.	174
39P-509 :	Extrait des registres de SMS et PINS des employés et élus de la Ville de	

Montréal remis à l'escouade Marteau de  
la Sûreté du Québec par la Ville de  
Montréal et reçus à la Commission le  
15 novembre 2012 - Communications  
entre Robert Marcil et Giuseppe  
Borsellino (Construction Garnier)

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-sixième (26e) jour  
2 du mois de février,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous.

8 Me DENIS GALLANT :

9 Bon matin.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Est-ce que les avocats peuvent s'identifier, s'il  
12 vous plaît?

13 Me DENIS GALLANT :

14 Oui. Denis Gallant pour la Commission.

15 Me ÉLIZABETH FERLAND :

16 Élisabeth Ferland pour la Commission.

17 Me PHILIP SCHNEIDER :

18 Philip Schneider, avocat représentant monsieur  
19 Marcil témoin devant la Commission.

20 Me MARIE-CLAUDE MICHON :

21 Bon matin. Marie-Claude Michon pour le Procureur  
22 général du Québec.

23 Me PHILIPPE BERTHELET :

24 Philippe Berthelet et Martin St-Jean pour la Ville  
25 de Montréal.



1 Me JULIE ROBERGE :

2 Bonjour. Julie Roberge pour le Directeur général  
3 des élections du Québec.

4 M. YURI TREMBLAY :

5 Bon matin. Yuri Tremblay pour l'Union des  
6 municipalités du Québec.

7 Me DANIEL ROCHEFORT :

8 Daniel Rochefort pour l'Association de la  
9 construction du Québec.

10 Me DENIS HOULE :

11 Bonjour. Denis Houle et Simon Laplante pour  
12 l'Association des constructeurs de routes et grands  
13 travaux du Québec.

14 Me SYLVIE CHAMPAGNE :

15 Bonjour. Sylvie Champagne pour le Barreau du  
16 Québec.

17 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

18 Bonjour. Julie-Maude Greffe pour le Directeur des  
19 poursuites criminelles et pénales.

20 LA GREFFIÈRE :

21 Est-ce que vous pourriez vous lever, Monsieur  
22 Marcil, pour l'assermentation, s'il vous plaît.

23

24

25

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-sixième (26e) jour  
2 du mois de février,

3

4 A COMPARU :

5

6 ROBERT MARCIL,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT :

11 Q. [1] Alors, bon matin, Monsieur Marcil.

12 R. Bon matin.

13 Q. [2] Alors, Madame la Greffière, ce que je vais  
14 faire, je vais coter - je pense que je l'ai fait  
15 vite hier - alors, la première conversation,  
16 l'audio de la conversation du dix (10) juin deux  
17 mille neuf (2009), pour suivre notre ordre logique,  
18 va être 39P-491.1.

19 LA GREFFIÈRE :

20 Quel onglet?

21 Me DENIS GALLANT :

22 C'est à l'onglet 44.

23 LA GREFFIÈRE :

24 O.K.

25

1 Me DENIS GALLANT :

2 Et la transcription mot à mot va porter la cote

3 39P-491.2. Ça va!

4

5 39P-491.1 : Écoute électronique 09-0127 514-6954

6 BMC 00042

7

8 39P-491.2 : Transcription de l'écoute électronique

9 09-0127 514-6954 BMC 00042

10

11 Et je vais faire de même pour l'autre conversation,

12 celle du lendemain, soit du onze (11) juin deux

13 mille neuf (2009). L'audio va porter la cote 39P-

14 492.1 et le mot à mot va porter la cote 39P-492.2.

15 Parfait.

16

17 39P-492.1 : Écoute électronique 09-0127 514-6954

18 BMC 00048

19

20 39P-492.2 : Transcription de l'écoute électronique

21 09-0127 514-6954 BMC 00048

22

23 Q. [3] Alors, Monsieur Marcil, on s'est quitté hier

24 sur l'écoute des deux conversations, notamment il y

25 en a une que vous laissez un message à monsieur

1 Robert Lapointe d'Artic Béluga de vous rappeler, on  
2 est aux alentours de six heures (18 h 00) le soir  
3 un jeudi... un mercredi plutôt, à savoir le dix  
4 (10) juin deux mille neuf (2009), pour lui dire que  
5 vous alliez passer au bureau le lendemain aux  
6 petites heures... bien, pas aux petites heures,  
7 vers sept heures (7 h 00) et c'est ce que vous  
8 faites. Alors, le lendemain, vous lui laissez...  
9 vous lui parlez pour lui dire que vous n'êtes pas  
10 tellement loin et que vous allez le rencontrer.

11 C'est exact?

12 R. C'est exact, oui.

13 Q. [4] Alors, monsieur Lapointe, c'est un monsieur, je  
14 vous ai posé des... je vous ai posé des questions  
15 hier, avec une série d'autres entrepreneurs, c'est  
16 un monsieur dont vous avez affirmé que vous  
17 connaissiez un peu.

18 R. Un peu, oui, effectivement.

19 Q. [5] C'est un monsieur également pour lequel vous  
20 nous avez affirmé, comme tous les autres, à part  
21 Tony Catania, soit s'être rendu à son domicile,  
22 soit s'être rendu à sa place d'affaires, c'est  
23 exact?

24 R. Oui, c'est exact. Mais, à la lumière de la  
25 discussion qu'on a eue hier et votre

1           recommandation, j'ai fait un exercice de réflexion  
2           sur mes relations avec ces différents  
3           entrepreneurs-là et j'aimerais apporter quelques  
4           précisions à madame la présidente sur les présences  
5           que j'ai pu faire aux entreprises qui ont été  
6           mentionnées.

7           Q. [6] Ce que je vais faire, c'est que je vais le  
8           faire après.

9           R. Parfait, pas de problème.

10          Q. [7] On va le faire après, on va continuer sur le  
11          cas...

12          R. Hum, hum.

13          Q. [8] ... de monsieur Robert Lapointe et on va clore  
14          également ce sujet-là.

15          R. Parfait.

16          Q. [9] Ensuite de ça, vous ferez les rectifications  
17          que vous avez à faire.

18          R. D'accord.

19          Q. [10] D'accord?

20          R. Parfait.

21          Q. [11] Alors, monsieur Lapointe, c'est à ce moment-  
22          là... Est-ce que vous vous souvenez du contexte de  
23          cette conversation-là?

24          R. Non, pas du tout.

25          Q. [12] Pas du tout.

1 R. Pas du tout.

2 Q. [13] C'est une entreprise qui est à Laval.

3 R. Oui, c'est une entreprise de Laval.

4 Q. [14] Sur Dagenais à Laval.

5 R. Hum, hum.

6 Q. [15] Et ce qu'on comprend également, c'est que  
7 votre domicile est à Laval également.

8 R. Oui.

9 Q. [16] Parfait. Donc, ce n'est pas tellement loin de  
10 chez vous, en tout cas...

11 R. C'est ça.

12 Q. [17] ... c'est sur l'île Jésus.

13 R. C'est ça.

14 Q. [18] Parfait. Et quand vous lui dites « je vais  
15 t'amener des documents », savez-vous à quoi vous  
16 référiez?

17 R. Je ne me souviens pas du tout quels étaient ces  
18 documents-là qui sont mentionnés. Je ne me souviens  
19 plus de cette rencontre-là.

20 Q. [19] En juin deux mille neuf (2009), vous êtes le  
21 directeur par intérim de la direction des travaux.

22 R. Oui.

23 Q. [20] Est-ce qu'il arrive souvent que vous vous  
24 déplaciez, aller porter des documents à un  
25 entrepreneur?

1 R. Ce sont des cas vraiment probablement  
2 exceptionnels. C'est un cas probablement  
3 exceptionnel.

4 Q. [21] O.K. Est-ce que vous vous souvenez si à ce  
5 moment-là, pendant cette période-là, la Ville et  
6 Arctic Béluga avaient une relation contractuelle?

7 R. Je pourrais pas vous dire, je ne pourrais pas vous  
8 dire. Je ne me souviens pas si Arctic Béluga était  
9 en contrat à la Ville, je ne me souviens pas.

10 Q. [22] O.K. Je vais vous rafraîchir la mémoire.  
11 Alors, effectivement, je vais demander à madame  
12 Blanchette, s'il vous plaît Madame Blanchette,  
13 d'aller à l'onglet 46. Alors ce que je vais faire,  
14 dans un premier temps, je vais... Ce sont des  
15 documents en liasse. Donc, dans un premier temps,  
16 vous avez l'extrait authentique du procès-verbal  
17 d'une assemblée du conseil municipal qui s'est  
18 tenue le quinze (15) juin deux mille neuf (2009).

19 R. Hum, hum.

20 Q. [23] Et qui porte la résolution CM090478, et qui  
21 était d'octroyer un contrat d'Arctic Béluga pour la  
22 reconstruction d'un égout combiné et d'une conduite  
23 d'eau secondaire et de trottoirs là où requis dans  
24 la rue Palm, de la rue St-Rémi à la rue de  
25 Courcelle, pour une dépense totale de deux millions

1 six cent soixante et un mille huit cent soixante-  
2 dix et quatre-vingt-quatorze sous (2 661 870,94 \$),  
3 taxes incluses. Appel d'offres public 8736. Et ça  
4 va être adopté à l'unanimité, ça va même porter la  
5 griffe du maire Gérald Tremblay. C'est exact?

6 Ensuite de ça, nous allons à la prochaine  
7 page. Alors, et nous avons maintenant, donc, de  
8 façon décroissante, nous avons une résolution du  
9 comité exécutif.

10 R. Hum, hum.

11 Q. [24] Une séance ordinaire du mercredi trois (3)  
12 juin deux mille neuf (2009), dans laquelle il est  
13 adopté de recommander au conseil municipal une  
14 dépense de deux millions six cent soixante et un  
15 mille huit cent soixante-dix et quatre-vingt-  
16 quatorze sous (2 661 870,94 \$), et ça va être  
17 adopté également à l'unanimité, et ça va porter la  
18 griffe de monsieur Sammy Forcillo, qui est vice-  
19 président à ce moment-là du comité exécutif.

20 Prochaine documentation, vous avez  
21 maintenant l'ouverture de l'appel d'offres, qui est  
22 l'appel d'offres 9736. Cette ouverture-là va se  
23 faire le six (6) mai deux mille neuf (2009), et les  
24 soumissions vont être... les soumissionnaires  
25 seront les suivants. Le plus bas soumissionnaire



1 sera Arctic Béluga à deux millions cinq cent  
2 quarante-sept mille huit cent soixante-dix et  
3 quatre-vingt-quatorze sous (2 547 870,94 \$), suivi  
4 de près d'Excavations Super, de Bentech  
5 Construction, de Conex Construction. Alors,  
6 certains joueurs dont on a vu et on a parlé  
7 abondamment dans la présente Commission.

8 Prochaine page. Là on a une recommandation.  
9 Qui va être signée par vous, Monsieur Marcil, alors  
10 vous pouvez descendre, on va regarder la signature  
11 électronique, et vous allez recommander... Vous  
12 allez recommander, en date du trois (3) juin deux  
13 mille neuf (2009) :

14 Je recommande d'autoriser une dépense  
15 de 2 661 870,94 taxes incluses pour la  
16 reconstruction d'un égout combiné...

17 Alors je vous fais fi des détails. Et alors :

18 ... et d'imputer cette dépense  
19 conformément aux informations  
20 financières inscrites au dossier  
21 décisionnel.

22 Alors, ça c'est votre recommandation pour que le  
23 dossier chemine plus haut, et ce qui va arriver  
24 c'est qu'il va avoir cheminé, à tel point que, et  
25 le comité exécutif va recommander que le conseil

1 municipal accorde cette dépense-là.

2           Ensuite de ça il y a le sommaire  
3 décisionnel. Alors, vous pouvez y aller, Madame  
4 Blanchette, vous descendez... Alors, sommaire  
5 décisionnel, et il n'est pas de mon intention de  
6 tout lire, mais effectivement, c'est... Il y a une  
7 recommandation qui est faite, qu'on octroie au plus  
8 bas soumissionnaire, à savoir Arctic Béluga, le  
9 contrat en tant que tel.

10           Et ce sommaire décisionnel-là, si nous  
11 allons à la dernière page, ou plutôt avant-dernière  
12 page et dernière page... Alors vous pouvez  
13 descendre. Quand même assez long, un sommaire  
14 décisionnel. Et, non. Avant d'y arriver on va aller  
15 au bas de l'avant-dernière page. Vous avez ici le  
16 responsable du dossier qui est Yves Themens, et  
17 monsieur Themens, bien, ça a bien l'air qu'il va  
18 s'endosser lui-même. Alors, qu'il va... « endossé  
19 par Yves Themens ». Et ce sommaire décisionnel-là  
20 va être signé, ou endos... la date de  
21 l'endossement, à la dernière page, va être le  
22 quinze (15) mai deux mille neuf (2009).

23           Une fois que je vous ai relaté le dossier  
24 en tant que tel, est-ce que vous avez maintenant un  
25 souvenir précis? Aucunement?

1 R. Non. Je ne pourrais pas... Écoutez, je ne pourrais  
2 pas vous préciser la raison pour laquelle j'ai été  
3 voir l'entrepreneur. Je ne pourrais pas... J'ai  
4 peut-être été lui porter des plans modifiés, des  
5 devis supplémentaires à sa demande. Je ne peux pas  
6 voir autre chose.

7 Q. [25] Absolument aucun souvenir, là. Ça ne fait  
8 pas... Ça ne fait pas quatre...

9 R. Bien...

10 Q. [26] Ça fait... Ça fait... C'est, je vous dirais,  
11 c'est pas longtemps avant l'annonce officielle de  
12 votre démission.

13 R. Hum, hum.

14 Q. [27] Qui va se faire le vingt-six (26) juin deux  
15 mille neuf (2009).

16 R. Hum, hum.

17 Q. [28] Mais on est deux semaines, là, avant.

18 R. Hum, hum. Effectivement.

19 Q. [29] Et c'est un des derniers, je vous dirais,  
20 peut-être contrats que vous avez traités à la  
21 Ville. Absolument rien?

22 R. Je n'ai pas plus... Je n'ai pas plus souvenance. Je  
23 n'en ai pas souvenance.

24 Q. [30] Quand vous recommandez...

25 (09:46:23)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [31] Et vous avez dit... Je m'excuse. Vous avez dit  
3 que si vous étiez allé chez quelqu'un, ce serait  
4 exceptionnel. Donc, si c'est exceptionnel,  
5 j'imagine que vous pourriez vous en rappeler?

6 R. Bien écoutez, je ne me souviens pas, la raison pour  
7 laquelle j'ai été chez l'entrepreneur comme je vous  
8 dis. Il m'a probablement peut-être demandé d'avoir  
9 de plans supplémentaires ou des copies de devis  
10 supplémentaires, ce que j'ai fait. Parce  
11 qu'effectivement je demeurais pas tellement loin.  
12 Je passais un matin, je lui ai laissé les  
13 documents, ça s'est...

14 Me DENIS GALLANT :

15 Q. [32] Mais ça c'est dans le peut-être.

16 R. Mais écoutez, je n'ai pas d'autre souvenir sur  
17 qu'est-ce qui a pu exactement... J'en ai pas de  
18 souvenir (inaudible).

19 Q. [33] Donc, vous n'en avez aucun souvenir, ce que je  
20 comprends, et vous émettez devant la Commission une  
21 hypothèse. C'est ce que j'ai compris.

22 R. Bien, écoutez, c'est ce que je peux peut-être, je  
23 pense être arrivé, je ne peux pas voir autre chose.

24 Q. [34] Et est-ce qu'il arrive fréquemment au  
25 directeur de la direction de la réalisation des

1 travaux de se déplacer chez un entrepreneur pour  
2 aller lui porter des copies de plans modifiés ou  
3 additionnels?

4 R. Ça a peut-être déjà arrivé dans le passé.

5 Q. [35] Est-ce que c'est déjà arrivé?

6 R. À ma souvenance, je ne pourrais pas vous le dire,  
7 je ne pourrais pas vous le dire. À ma souvenance,  
8 je ne pourrais pas vous dire si c'est déjà arrivé.  
9 Je ne dirais pas oui, je ne dirais pas non. Je n'ai  
10 pas de... je ne suis pas de me rappeler  
11 d'événements où je serais directement allé chez un  
12 entrepreneur pour lui porter des documents.

13 Q. [36] O.K. Monsieur Robert Lapointe, quand je vous  
14 ai questionné hier, ce que vous avez affirmé c'est  
15 que c'est un joueur qui est peut-être moins majeur  
16 par rapport à d'autres, dans les entrepreneurs dont  
17 vous faites affaire à votre service, exact?

18 R. Oui. C'est un entrepreneur effectivement qui a  
19 débuté je pense sa relation d'affaire avec la Ville  
20 quelque part au milieu des années deux mille  
21 (2000).

22 Q. [37] Et ce que vous nous avez dit ce n'est pas une  
23 personne que vous côtoyez souvent ou à peu près  
24 pas?

25 R. Bien comme je vous dis occasionnellement,

1 occasionnellement on se rencontrait, peut-être un  
2 dîner de temps en temps.

3 Q. [38] Comment on explique quand on parle à quelqu'un  
4 puis on dit : « Aie, Robert, c'est Robert », quand  
5 on parle à une personne qu'on ne fréquente pas sur  
6 une base régulière et quand votre interlocuteur  
7 vous dit : « C'est qui? » - « C'est Robert Marcil »  
8 et se confond quasiment en excuses, est-ce qu'on  
9 peut comprendre que la relation est peut-être un  
10 peu plus qu'une relation strictement d'affaire?

11 R. Non, je ne penserais pas, je ne penserais pas.  
12 J'appelle la majorité des gens avec qui je faisais  
13 affaire par leur prénom. C'est...

14 Q. [39] Et quand vous les appelez, vous appelez, par  
15 exemple, Frank Minicucci : « Frank, c'est Robert »?

16 R. Absolument.

17 Q. [40] Quand vous appelez, quand vous appelez Tony  
18 Conte : « Tony, c'est Robert »?

19 R. Oui, absolument.

20 Q. [41] « Paolo, c'est Robert »?

21 R. Oui.

22 Q. [42] Et ça ça veut dire que quand une personne est  
23 en mesure de vous identifier comme ça assez  
24 facilement, c'est-à-dire qu'on parle de fréquences,  
25 on se parle souvent?

1 R. Bien je vous dis, j'ai toujours dit que j'avais des  
2 relations téléphoniques, ces gens-là on se parlait,  
3 on se voyait quelques fois par année. Cette  
4 relation-là, je ne vois pas la problématique à  
5 appeler quelqu'un par son prénom. C'est des  
6 relations d'affaire, ces gens-là on les voyait au  
7 bureau, ils passent au bureau, ils venaient nous  
8 dire bonjour quand ils sont en réunion de démarrage  
9 de projet, ils viennent au bureau chercher des  
10 documents, ils viennent nous saluer. Alors, c'est  
11 des gens qu'on voit sur une base occasionnelle au  
12 bureau, puis de temps en temps...

13 Q. [43] O.K. Mais ma question c'est plutôt de vous  
14 présenter comme étant Robert. Ça c'est peut-être  
15 plus problématique?

16 R. Non, je ne vois pas de problématique.

17 Q. [44] Je connais maître Schneider depuis plusieurs  
18 années, quand je l'appelle : « Maître Schneider,  
19 c'est Denis », pensez-vous qu'il va me reconnaître  
20 du premier coup?

21 R. Dépendamment de la relation que vous avez avec lui.  
22 Si vous lui parlez...

23 Q. [45] Si j'ai une relation strictement d'affaire?

24 R. ... une fois par année, c'est une chose, mais si  
25 vous lui parlez quatre, cinq, dix fois par année,

1 c'est peut-être différent.

2 Q. [46] Robert Lapointe, ce que vous nous dites c'est  
3 que vous lui parlez quatre, cinq, dix fois par  
4 année?

5 R. Ah, je ne pourrais pas vous dire, quatre, cinq, dix  
6 fois, c'est quatre, c'est cinq, je ne sais pas.

7 Q. [47] Mais hier, hier c'était, hier ce n'était pas  
8 ça, là.

9 R. Mais c'est occasionnel, occasionnel, je ne peux pas  
10 vous dire combien de fois, je n'ai jamais fait un  
11 répertoire du nombre de fois que je parlais aux  
12 différents entrepreneurs.

13 Q. [48] Parfait. Il n'y a pas un problème pour le  
14 directeur de la direction de la réalisation des  
15 travaux de se présenter carrément chez un  
16 entrepreneur par la porte d'en arrière, par la  
17 porte de garage, ce n'est pas plutôt à vos  
18 ingénieurs de faire ça?

19 R. Bien avec le recul, oui, effectivement c'est peut-  
20 être plus l'ingénieur qui aurait dû le faire.  
21 Probablement que monsieur Lapointe m'a donné un  
22 coup de fil en me demandant : « Écoute, peux-tu  
23 m'amener une copie de document »...

24 Q. [49] Puis même encore vos ingénieurs...

25 R. ... c'est ce que je supposais tout à l'heure..



1 Q. [50] ... puis même encore vos ingénieurs, est-ce  
2 que c'est souhaitable de faire ça? Je vous dirais  
3 en terme de distance, parce que n'oubliez pas, là,  
4 moi je reprends vos termes, vous êtes le bureau de  
5 génie-conseil de la Ville. La Ville est votre seul  
6 client.

7 R. Hum, hum.

8 Q. [51] Est-ce qu'il y a un problème également, parce  
9 que vous êtes le patron de Luc Leclerc, de tous ces  
10 gens-là.

11 R. Hum, hum.

12 Q. [52] Est-ce qu'il y a déjà eu des avertissements ou  
13 des notes, des notes de service pour dire ce n'est  
14 peut-être pas approprié d'aller chez des  
15 entrepreneurs directement?

16 R. Non, il n'y a pas eu de note de service à cet  
17 effet-là, en tout cas pas à ce que je sache. Moi je  
18 n'en ai pas émis. Je ne pense pas en avoir émis, je  
19 n'ai pas...

20 Q. [53] O.K. Puis si je vais plus loin dans le contrat  
21 du mois de juin avec Artic Béluga, toujours pas de  
22 son, pas d'image?

23 R. Pas plus. Pas plus.

24 Q. [54] O.K. Parfait.

25 (09:52:16)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [55] Moi je vais vous poser une autre question.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Oui, Madame.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. [56] Vous êtes un donneur d'ouvrage, payé à même  
7 les deniers publics. Est-ce que vous estimez que du  
8 premier au dernier qui travaillez à la Ville avez à  
9 vous déplacer chez l'entrepreneur qui, lui, est la  
10 personne qui effectue les travaux? S'il y a  
11 quelqu'un qui doit venir chercher des documents  
12 c'est à l'entrepreneur ou à l'un ou l'autre de ses  
13 employés pas au donneur d'ouvrage de se déplacer.

14 R. Vous avez totalement raison, Madame la Présidente.  
15 Vous avez totalement raison.

16 Q. [57] Alors, pourquoi vous le faisiez à l'époque?

17 R. Bien, écoutez, probablement par négligence. Tout  
18 simplement, comme je vous disais hier, il y  
19 avait... les relations d'affaires, il y avait une  
20 certaine proximité, alors je ne voyais pas de  
21 problématique à le faire. Comme on disait, les gens  
22 avaient des repas au restaurant, il y avait une  
23 certaine convivialité, alors...

24 Q. [58] Ou peut-être que parce que vous estimiez que  
25 vous n'étiez pas assez bien payé, comme vous avez

1 dit hier, que les employés n'étaient pas assez bien  
2 payés, les ingénieurs, et vous n'étiez pas assez  
3 compétitifs?

4 R. Je reviendrais sur ma discussion d'hier, Madame la  
5 Présidente. Ce que je disais c'est qu'au niveau  
6 syndical, les employés syndiqués de la Ville  
7 avaient des marges... en fait, avec des barèmes  
8 salariaux qui étaient très limités. On retrouve la  
9 même problématique au ministère des Transports.  
10 Alors, quand on a négocié la convention collective,  
11 c'est très difficile par la suite d'aller faire du  
12 recrutement de personnel par rapport aux  
13 entreprises privées, par rapport aux firmes de  
14 génie-conseil, par rapport encore aux bureaux de...  
15 aux entrepreneurs. C'est à ce niveau-là que je vous  
16 (inaudible) que j'ai apporté cette problématique-  
17 là. Et pas à un autre niveau.

18 (9:54:54)

19 Me DENIS GALLANT :

20 Q. [59] Avant de poursuivre, vous avez dit que vous  
21 avez consulté, vous avez réfléchi et que vous  
22 voulez amener des précisions à votre témoignage  
23 d'hier.

24 R. Hum hum.

25 Q. [60] Je vous écoute.

1 R. En fait, ce que je voulais tout simplement  
2 préciser, j'ai fait l'exercice de réflexion, voir  
3 si j'avais assisté ou si j'avais été chez d'autres  
4 entrepreneurs. Je pourrais vous dire que je vous ai  
5 dit hier que, chez Catcan, j'avais été à sa  
6 résidence personnelle...

7 Q. [61] Oui.

8 R. ... dans le cadre d'une réception estivale. Mais  
9 j'ai été également à l'ouverture de son nouveau  
10 bureau. Donc, il avait un nouveau bureau, il a fait  
11 un 5 à 7, j'y étais. Je me souviens, je suis arrêté  
12 une heure pour dire « Bonjour ». Je suis arrêté  
13 chez Tony Conte, de mémoire, pour... on allait  
14 dîner ensemble et on allait dîner près de son  
15 bureau, je suis arrêté à son bureau, de chez Conex.  
16 Également, la compagnie Mirabeau, le propriétaire a  
17 une usine de crème glacée, je suis arrêté à son  
18 usine.

19 Q. [62] Ital Gelati?

20 R. Exactement, je suis...

21 Q. [63] Vous êtes allé là.

22 R. Je suis arrêté pour... il nous donnait de la crème  
23 glacée pour les enfants. Alors, ça, je vous dis...  
24 ça, de mémoire, je me souviens très bien avoir été  
25 à ces endroits-là.

1 Q. [64] Parfait.

2 R. Je ne peux pas rien... c'est ce que je me souviens,  
3 là, pour ces entrepreneurs-là.

4 Q. [65] Parfait. Et, pour revenir à votre témoignage  
5 d'hier, par contre, l'ensemble de ces  
6 entrepreneurs-là, dont je vous ai fait  
7 l'énumération, à part peut-être une ou deux  
8 entreprises, ce sont des lunchs, une à deux fois  
9 par année.

10 R. Hum hum.

11 Q. [66] Maximum. Et ce sont... jamais, jamais, vous  
12 vous déplaçiez à leurs locaux.

13 R. Bien, de mémoire, comme je vous dis, ce dont je me  
14 rappelle, ce sont ceux dont je vous... je vous ai  
15 énumérés il y a quelques secondes. Au-delà de ça,  
16 est-ce qu'il y en a eu d'autres? Peut-être. Je ne  
17 serais pas en mesure de vous le dire ce matin, je  
18 n'ai pas souvenance de ces éléments-là.

19 Q. [67] On va mettre une chose au clair, Monsieur  
20 Marcil. À chaque fois qu'il y a un lunch avec les  
21 entrepreneurs, jamais vous ne payez de votre poche?

22 R. Je vous dirais, jamais... ce serait peut-être  
23 exceptionnel. Règle générale, c'est l'entrepreneur  
24 ou le consultant qui paie.

25 Q. [68] Parfait. Et on s'entend, là, je ferai peut-

1 être le tour tantôt avec vous, là, mais on s'entend  
2 qu'on ne va pas manger chez Nickels avec le  
3 deuxième « smoked meat » à cinq cents, là, on  
4 s'entend, là? Alors, il y a des bons restaurants,  
5 un club privé, là, ce n'est pas...

6 R. Non, non, mais je vous dis...

7 Q. [69] ... le 357C là.?

8 R. On a déjà été chez Nickels.

9 Q. [70] Le Muscadin?

10 R. Oui, effectivement.

11 Q. [71] Le Muscadin. D'autres restaurants?

12 R. Bien, le 357. Je pourrais vous dire quel autre?

13 Daima, qui est situé juste de l'autre côté de la  
14 rue du bureau. Rib'n Reef, on est déjà allé. Prima  
15 Luna. Prima Luna qui est dans l'est de Montréal.

16 Q. [72] On comprend également que... pour avoir  
17 entendu certaines personnes qui ont défilé cet  
18 automne ici, devant la Commission, juste avant la  
19 relâche de Noël, vos employés également allaient  
20 manger...

21 R. Oui.

22 Q. [73] ... avec des entrepreneurs, et allaient manger  
23 sur une base régulière. Et je n'ai pas vraiment  
24 entendu, dans les témoignages, que quelqu'un avait  
25 payé son lunch, c'est exact?

1 R. Hum hum. Effectivement.

2 Q. [74] Parfait. Est-ce qu'il y avait des  
3 discussions... vous êtes le patron.

4 R. Hum hum.

5 Q. [75] Vous donnez l'exemple, est-ce qu'il y a eu des  
6 discussions sur le fait d'aller manger... d'avoir  
7 une proximité avec les entrepreneurs, d'aller  
8 manger avec les entrepreneurs et de se faire payer  
9 le lunch?

10 R. De mémoire, il n'y a pas eu de discussion avant  
11 deux mille... fin deux mille huit (2008), début  
12 deux mille neuf (2009), où il y a eu la nouvelle  
13 politique d'éthique à la Ville de Montréal. Avant  
14 cette période-là, malgré le fait qu'il y avait,  
15 effectivement, une politique d'éthique qui était  
16 issue... qui a été issue en deux mille quatre  
17 (2004), non, il n'y avait pas eu de discussion  
18 entre les employés, pas plus de ma part et pas plus  
19 de la part de mes supérieurs.

20 Q. [76] O.K. Je ne parlerai pas au nom de vos  
21 supérieurs, je vais parler, là, pour vous, c'est  
22 vous que j'interroge. O.K. Nous allons revenir, on  
23 va aller à l'onglet 26. C'est un document qui a  
24 déjà été déposé.

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 Est-ce que vous déposez celui-ci?

3 (9:58:44)

4 Me DENIS GALLANT :

5 Oui, tout à fait. Je vais le déposer sous 39P-493.

6

7 39P-493 : Extrait du procès-verbal du 15 juin  
8 2009; extrait du procès-verbal du 3  
9 juin 2009; soumission publique SP09-  
10 0167; recommandation signée par Robert  
11 Marcil; sommaire décisionnel. En  
12 liasse

13

14 Il avait été coté sous 17P-223. Vous l'avez, Madame  
15 Blanchette? Parfait.

16 Q. [77] Et j'irai éventuellement sur le code de deux  
17 mille neuf (2009). Mais on va parler de celui de  
18 deux mille quatre (2004), parce qu'il est entré en  
19 vigueur à la Ville un petit peu après votre  
20 arrivée. Exact?

21 R. Absolument.

22 Q. [78] Puis à votre arrivée dans un poste de cadre.

23 R. Absolument.

24 Q. [79] Parfait. Donc, à ce moment-là, je vous... Vous  
25 en avez déjà pris connaissance?



1 R. Oui.

2 Q. [80] Oui, vous en avez déjà pris connaissance?

3 R. Oui.

4 Q. [81] Est-ce que ce document-là, qui est un code  
5 d'éthique en soi, peut-être moins élaboré, j'en  
6 suis, que celui de deux mille neuf (2009), est-ce  
7 que vous l'avez diffusé à vos employés? Est-ce que  
8 c'était de votre responsabilité?

9 R. Je ne me souviens pas l'avoir diffusé à tout le  
10 monde. Je crois que c'est les Ressources humaines  
11 qui s'étaient chargées de le diffuser à l'ensemble  
12 des employés.

13 Q. [82] Mais quand on est un patron, est-ce qu'on a un  
14 devoir de faire... de voir à ce que les politiques  
15 de la Ville, donc de l'employeur, soient connues de  
16 nos employés et respectées par nos employés?

17 R. Écoutez, vous avez tout à fait raison. Comme je  
18 vous dis, c'est probablement les Ressources  
19 humaines avec le directeur de l'époque, monsieur  
20 Jacques Gagnon, qui avaient la responsabilité de le  
21 diffuser à l'ensemble des employés. Mais je me  
22 souviens très bien d'avoir vu le document.

23 Q. [83] Je vais en lire des petits passages... Peut-  
24 être le grossir. Non, je pense que c'est assez. Et  
25 je vais aller dans l'encadré sur les conflits

1 d'intérêts.

2 R. Hum, hum.

3 Q. [84] Quand on parle au troisième paragraphe :

4 Une façon simple de savoir s'il y a un  
5 risque de conflit d'intérêts consiste  
6 à se poser la question suivante :  
7 Suis-je à l'aise de parler ouvertement  
8 de la situation et d'en exposer tous  
9 les éléments? Afin d'éviter toute  
10 situation qui risquerait d'influencer  
11 son jugement et d'entacher son  
12 objectivité, l'employé est tenu de  
13 refuser tout avantage ou cadeau de la  
14 part d'une personne, d'un organisme ou  
15 d'une entreprise qui transige ou  
16 espère transiger avec la Ville.

17 Alors, je comprends, là, de votre témoignage, du  
18 témoignage de vos subalternes qu'on était en  
19 contravention flagrante de ce code de conduite?  
20 Vous êtes d'accord avec moi?

21 R. Oui.

22 Q. [85] Et que ça se parlait très ouvertement. Puis  
23 quand je vous disais hier, puis ce n'est vraiment  
24 pas mon intention de revenir dans les billets de  
25 hockey, dans les bouteilles de vin, ce n'est peut-

1 être pas ça qui m'intéresse aujourd'hui, c'était  
2 totalement contraire aux voeux exprimés par votre  
3 employeur, qui est votre cliente de surcroît?

4 R. Absolument. Absolument.

5 Q. [86] Et jamais, vous ou l'un de vos supérieurs n'a  
6 sévi en apprenant que vos employés se faisaient  
7 payer des lunches et acceptaient des cadeaux?

8 R. Non, personne n'a sévi. Et je vous dirais encore là  
9 que, et on en a parlé hier, c'est une pratique  
10 d'affaires qui était répandue. Bon. Elle était  
11 répandue, elle était tolérée.

12 Q. [87] Moi, je vais revenir, parce que je ne veux pas  
13 aller plus loin. Mais ce que je lis du code de  
14 conduite, c'est qu'elle était interdite...

15 R. Elle était interdite.

16 Q. [88] ... à la Ville de Montréal?

17 R. Elle était interdite.

18 Q. [89] Parfait. Alors elle était interdite. Et vous  
19 avez, comme employeur, comme cadre supérieur le  
20 devoir de faire respecter les volontés exprimées  
21 par la Ville de Montréal. Vous avez échoué?

22 R. J'ai probablement manqué de vigilance à ce niveau-  
23 là. En fait, je vous dirais que l'ensemble de  
24 l'organisation a probablement manqué de vigilance à  
25 ce niveau-là.

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. [90] Monsieur Marcil, vous n'êtes pas n'importe  
3 qui, vous êtes un cadre supérieur dans cette  
4 organisation-là, et vous n'êtes pas en affaires.  
5 Quand vous dites que c'est des pratiques, vous  
6 n'êtes pas en affaires. Vous êtes fonctionnaire,  
7 puis un haut fonctionnaire. L'exemplarité pesait  
8 sur vos épaules alors que vous avez été de ceux qui  
9 avez profité beaucoup de ces lunches-là, les  
10 relations avec les entrepreneurs.

11 R. Vous savez...

12 Q. [91] Quand la tête dirigeante ne montre pas  
13 l'exemple, il ne faut peut-être pas s'étonner qu'en  
14 dessous, on pense que c'est normal. D'ailleurs  
15 vous-même à deux reprises, vous avez dit : « En  
16 haut de moi aussi, on faisait ça. » Donc, vous  
17 voyez, les gens en dessous de vous devaient dire ça  
18 de vous aussi.

19 R. Je suis tout à fait d'accord avec vous, Monsieur le  
20 Commissaire. Comme je vous disais, il y avait  
21 cet... on acceptait cette situation-là, cette  
22 pratique d'affaires.

23 Q. [92] Mais vous la pratiquez beaucoup, vous, c'est  
24 ça. Vous n'êtes pas en affaires, oubliez pas! Vous  
25 avez pratiqué ça beaucoup, beaucoup.

1 R. Bien, en fait, oui, je suis tout à fait d'accord  
2 avec vous, je ne suis pas en affaires. Mais le fait  
3 d'aller dîner au restaurant ou d'aller au hockey  
4 avec des entrepreneurs ou recevoir du vin, c'est  
5 une pratique qui était connue à la Ville, pas  
6 exclusivement dans notre département, c'était  
7 également la réalité dans d'autres départements où  
8 il y avait des émissions de projets, où il y avait  
9 des entrepreneurs qui travaillaient. C'était la  
10 même chose en arrondissement. Effectivement. Il y a  
11 eu probablement un manque de l'ensemble de  
12 l'organisation à ce niveau-là. Il y a une très  
13 grande tolérance qui s'est faite.

14 Q. [93] Mais quand c'est fait sur une mesure ou sur  
15 une base aussi large, ce n'est pas juste une fois  
16 de temps en temps, là. Vous, je pense que, on  
17 serait surpris de savoir combien de restaurants  
18 vous vous êtes fait payer dans une année, parce que  
19 là on est juste dans les entrepreneurs, on n'a pas  
20 commencé les firmes de génie civil. Probablement  
21 que ces gens-là aussi vous invitaient au  
22 restaurant, probablement?

23 R. Oui, occasionnellement. Occasionnellement.

24 Q. [94] Vous n'avez pas, pas été ailleurs. Puis vous  
25 avez un bureau, en plus, pour recevoir ces gens-là.

1 Vous n'êtes pas obligé d'aller au restaurant en  
2 plus de ça, là.

3 R. Vous avez raison. Vous avez raison.

4 Q. [95] Donc, vous l'avez fait sur une base très  
5 intense, cette activité que vous dites pratique  
6 d'affaires, n'est-ce pas?

7 R. Hum, hum.

8 (10:05:04)

9 Me DENIS GALLANT :

10 Q. [96] Depuis deux mille neuf (2009), vous êtes au  
11 sein d'une firme de génie-conseil, SM pour ne pas  
12 la nommer. Est-ce que vous faites cette pratique-là  
13 à l'inverse? Est-ce que vous invitez des  
14 fonctionnaires? Est-ce que vous payez leur lunch?

15 R. Écoutez, je vous dirais que, de moins en moins. Ce  
16 qu'on voit beaucoup dans la fonction publique  
17 municipale et québécoise, il y a un resserrement  
18 des règles. Donc, les gens ne veulent plus sortir,  
19 ne veulent plus aller au hockey, ne veulent plus  
20 aller au restaurant, et c'est correct.

21 Q. [97] Mais moi j'ai un peu... j'ai un peu de  
22 problèmes, parce que je vais aller sur le code de  
23 deux mille neuf (2009), mais je lis le code de deux  
24 mille quatre (2004), il n'est pas spécifique, mais  
25 il est clair.

1 R. Il est très clair.

2 Q. [98] Il a le mérite d'être clair. Et ce n'est pas  
3 le rôle des cadres supérieurs, justement, quand  
4 vous dites ça se faisait dans les autres  
5 départements, mais dans ma cour, là, dans ma propre  
6 cour je ne le fais pas, là. Je ne montre pas  
7 l'exemple, là. Alors, cette volonté-là de  
8 l'employeur, vous en avez fait fi totalement?

9 R. En fait, j'en ai fait fi... J'ai accepté le fait  
10 que la pratique était acceptée dans l'ensemble de  
11 l'organisation, malgré le fait qu'il y avait  
12 clairement un code d'éthique qui était demandé.

13 Q. [99] Ça fait un an que vous êtes en poste quand le  
14 code est adopté en deux mille quatre (2004).

15 R. Oui.

16 Q. [100] Est-ce que, à un moment donné, les cadres  
17 supérieurs de la Ville ne se sont pas rencontrés  
18 pour dire : « Qu'est-ce qu'on fait avec ça, là? »

19 R. Pas du tout.

20 Q. [101] Est-ce que c'est un...

21 R. Pas à ma souvenance.

22 Q. [102] Pas à votre souvenance.

23 R. Pas à ma souvenance.

24 Q. [103] Il n'y a personne qui a demandé...

25 R. Pas à ma souvenance.

1 Q. [104] On a adopté ça pour...

2 R. Pas à ma souvenance.

3 Q. [105] Pas à votre souvenance. On va aller  
4 maintenant à l'onglet 24, et je vais regarder avec  
5 vous le code de deux mille neuf (2009), qui va être  
6 la pièce 17P-221, qui avait été déposée, si je ne  
7 m'abuse, lors du témoignage de Luc Leclerc. C'est  
8 l'onglet, Madame la Présidente, 24. Et je vais  
9 regarder avec vous, je n'ai pas l'intention de tout  
10 le faire, mais effectivement, nous allons aller  
11 dans les principes, et la colonne de droite, je  
12 veux juste peut-être lire le deuxième paragraphe :

13 La Ville...

14 La Ville de Montréal,

15 ... elle se doit de préserver la  
16 confiance du public et de ses employés  
17 en maintenant des hauts standards  
18 d'honnêteté, de transparence et  
19 d'impartialité dans son  
20 administration.

21 Page suivante, page 7, 1.1, règles générales  
22 applicables aux conflits d'intérêts :

23 L'employé doit faire preuve de  
24 jugement pour éviter des situations où  
25 il pourrait être empêché d'agir de



1                   façon objective et impartiale dans  
2                   l'exercice de ses fonctions.  
3                   L'employé ne doit pas se placer dans  
4                   une situation réelle potentielle ou  
5                   apparente de conflit entre, d'une  
6                   part, son intérêt personnel, et  
7                   d'autre part, celui de la Ville, ou  
8                   les devoirs de ses fonctions.

9                   Je vais sauter le prochain paragraphe, je vais  
10                  aller à l'autre :

11                  L'employé doit prendre les  
12                  dispositions qui s'imposent afin  
13                  d'éviter de se mettre en situation de  
14                  conflit d'intérêts potentiel ou  
15                  apparent envers toute personne, groupe  
16                  de personnes, entreprise ou organisme  
17                  ou association ayant ou sollicitant  
18                  une relation d'affaires avec la Ville,  
19                  y incluant par exemple un fournisseur  
20                  ou un sous-traitant.

21                  Les employés qui sont membres d'ordres  
22                  professionnels...

23                  Donc, presque tous vos employés, là?

24                  R. Hum, hum.

25                  Q. [106]                  ... doivent respecter leurs

1 obligations déontologiques prévues à  
2 leur code...

3 Puis je pense que je ne vous les rappellerai pas,  
4 les obligations des ingénieurs,

5 ... et le devoir de loyauté envers  
6 leur client.

7 Qui est, dans votre cas, la Ville de Montréal.

8 R. Absolument.

9 Q. [107] Je vais aller à la prochaine page, qui est la  
10 page 9. Cadeaux, marques d'hospitalité et autres  
11 avantages.

12 Aux fins de la présente section, est  
13 considéré comme un avantage tout  
14 cadeau, marque d'hospitalité, don,  
15 faveur, prêt, service, commission,  
16 rémunération, somme d'argent,  
17 rétribution, bénéfice, profit,  
18 escompte, admission gratuite ou à prix  
19 réduit à des événements sportifs ou  
20 culturels ou tout autre de même  
21 nature.

22 Ce qui est assez intéressant, c'est de voir qu'on a  
23 bonifié, on a expliqué le code de deux mille quatre  
24 (2004). Alors j'imagine - j'y reviendrai avec vous  
25 - j'imagine que c'est une problématique qui était

1 connue, et on voulait s'y attaquer, même.

2 R. Hum, hum.

3 Q. [108] L'employé ne peut solliciter, accepter  
4 ou recevoir un avantage en  
5 contrepartie de l'exercice de ses  
6 fonctions en plus de ce qui lui est  
7 alloué à cette fin par la Ville.

8 L'employé ne peut solliciter, accepter  
9 ou recevoir, par lui-même ou par  
10 l'intermédiaire d'une personne ayant  
11 un lien de parenté avec l'employé ou  
12 par un tiers, à son profit ou à un  
13 avantage, qui risque d'avoir une  
14 influence réelle, potentielle ou  
15 apparente sur l'objectivité et  
16 l'impartialité de l'employé dans  
17 l'exercice de ses fonctions, ou de le  
18 placer dans une situation d'obligé  
19 envers le donateur.

20 En cas de doute, l'employé doit  
21 demander l'avis du vérificateur  
22 interne.

23 Je vais faire juste une petite parenthèse. Le  
24 voyage en Italie, avez-vous demandé au vérificateur  
25 interne si c'était possible d'y aller?

1 R. Non.

2 Q. [109] Parfait. On y reviendra tantôt.

3 Un employé ne peut solliciter,  
4 accepter ou recevoir par lui-même, par  
5 l'intermédiaire d'une personne ayant  
6 un lien de parenté avec l'employé ou  
7 un tiers à son profit un avantage  
8 d'une personne, d'un groupe de  
9 personnes, d'une entreprise, d'un  
10 organisme ou d'une association ayant  
11 ou sollicitant une relation d'affaire  
12 avec la Ville.

13 Et je voudrais juste vous poser quelques questions  
14 par rapport aux suites. Savez-vous quand est-ce  
15 qu'il a été adopté ce code-là?

16 R. Je me souviens que c'était en deux mille neuf  
17 (2009), la date exacte, probablement que sur la  
18 page frontispice on aura la date.

19 Q. [110] Parfait. On va y aller. Est-ce qu'on vous a  
20 en tant que cadre, en tant que directeur de la  
21 direction de la réalisation des travaux, est-ce  
22 qu'on vous a sensibilisé fortement quant à ce code-  
23 là?

24 R. Je ne me souviens pas de rencontres précises à  
25 ce..., relativement au code, je me souviens de

1 vagues discussions avec monsieur Robillard qui  
2 était le directeur général adjoint. Et je me  
3 souviens de rencontres et de discussions qu'on  
4 avait eues avec mes différents cadres et les  
5 différents ingénieurs chef de groupe à l'intérieur  
6 de l'organisation.

7 Q. [111] Vous souvenez-vous qu'est-ce qui a amené un  
8 resserrement à savoir, là, je vous en ai lu  
9 quelques extraits-là, on parle de quelque chose qui  
10 est revampé, mis au goût du jour par rapport à  
11 celui de deux mille quatre (2004). Est-ce qu'il y  
12 avait une telle problématique que les instances se  
13 sont rencontrées, ont dit : « Bien, là, on n'a plus  
14 le choix, c'est le « free for all » dans les  
15 départements, nos employés, nos professionnels vont  
16 au hockey, ils reçoivent des cadeaux.  
17 Ça se fait directement ». Les entrepreneurs amènent  
18 même des jambons sur Brennan. Est-ce qu'il y a eu,  
19 est-ce qu'il a eu des réunions, vous êtes un cadre  
20 supérieur, je reprends les termes de monsieur  
21 Lachance...

22 R. Hum, hum.

23 Q. [112] ... un cadre supérieur, vous n'êtes pas un  
24 petit cadre intermédiaire. Alors, pouvez-vous nous  
25 expliquer ce qui s'est passé à la Ville, cet

1           électrochoc-là?

2           R. Bien je ne me souviens pas ce qui a spécifiquement,  
3           je..., ce qui a spécifiquement ramené cette,  
4           l'ensemble de ces discussions-là à la table. Je me  
5           souviens très bien que les gens des ressources  
6           humaines étaient impliqués. Je crois que  
7           l'avènement, la démission de monsieur Zampino a été  
8           un élément qui a..., qui a fait en sorte que  
9           l'organisation s'est posée beaucoup de questions, à  
10          ce moment-là, également sur l'éthique. Alors, je  
11          pense que c'est peut-être un des éléments sur  
12          lequel l'ensemble de l'organisation a commencé à  
13          tabler sur la rédaction d'un nouveau Code de  
14          conduite.

15          Q. [113] Puis ça se situe ça quand à peu près, savez-  
16          vous?

17          R. Je crois que c'est en deux mille sept (2007), au  
18          début deux mille huit (2008).

19          Q. [114] O.K. Est-ce que, est-ce qu'on vous a mis,  
20          est-ce que vous avez pris part à, je ne sais pas  
21          moi, à des réunions avec...

22          R. Non.

23          Q. [115] Vous êtes le directeur du... je vous dirais,  
24          d'un département d'environ deux cent cinquante  
25          (250) personnes qui comprend essentiellement des

1 professionnels qui également sont peut-être plus  
2 sujets que d'autres à se mettre dans des situations  
3 de conflit d'intérêts et on ne vous consulte pas?

4 R. Le travail a été réalisé par le Service du capital  
5 humain. Moi je ne me souviens pas avoir été  
6 consulté spécifiquement par les gens du capital  
7 humain que le DGA, monsieur Robillard, a eu des  
8 discussions à l'époque avec les gens. Il faut  
9 rappeler que monsieur Robillard avait été directeur  
10 du Service également. Donc, peut-être qu'il y a eu  
11 des rencontres à ce niveau-là, mais moi je ne me  
12 souviens pas de rencontres précises avec les gens  
13 du capital humain pour parler spécifiquement de  
14 cette problématique-là.

15 Q. [116] Je vais vous montrer un lettre que vous avez  
16 fait parvenir à vos employés en date du onze (11)  
17 juin deux mille neuf (2009), c'est à l'onglet 25.  
18 (10:14:45)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Maître, pour ce qui est de la date du document,  
21 vous cherchez la date plus tôt.

22 Me DENIS GALLANT :

23 En deux mille neuf (2009).

24 LA PRÉSIDENTE :

25 En deux mille neuf (2009), peut-être qu'à la fin du

1 document où c'est inscrit : « Studio de design  
2 graphique, Ville de Montréal », il semble y avoir  
3 mai deux mille neuf (2009).

4 Me DENIS GALLANT :

5 Et ça peut concorder, Madame, avec la prochaine...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 O.K.

8 Me DENIS GALLANT :

9 Q. [117] ... avec la lettre de monsieur Marcil, peut-  
10 être que ça va lui rafraîchir la mémoire. Parfait.  
11 Alors, là, il y a une lettre en date du onze (11)  
12 juin deux mille neuf (2009). C'est l'onglet 25,  
13 Madame la Présidente. Alors :

14 À tous les employés, direction de la  
15 réalisation des travaux, nouveau Guide  
16 de conduite 2009. Mesdames et  
17 Messieurs, vous recevrez de votre  
18 gestionnaire d'ici le quinze (15) juin  
19 deux mille neuf (2009), une copie de  
20 la version révisée du Guide de  
21 conduite de la Ville de Montréal  
22 adopté le vingt-trois (23) avril deux  
23 mille neuf (2009).

24 Alors, on a la date ici, là. Vous vous en souvenez  
25 en lisant ça?



1 R. Hum, hum. Oui.

2 Q. [118] Parfait.

3 Par le comité exécutif. Celle-ci  
4 remplace la première version remise  
5 aux employés à l'automne deux mille  
6 quatre (2004). Les objectifs visés par  
7 ce guide sont de vous communiquer la  
8 philosophie et les valeurs de la  
9 Ville. Elle définit également les  
10 comportements recherchés et établis  
11 les normes de conduite de tous et  
12 chacun d'entre nous. Il vise aussi  
13 bien entendu à préserver la confiance  
14 du public et des employés envers la  
15 Ville de Montréal. Je vous demande  
16 donc d'en prendre connaissance et de  
17 vous y conformer. Cette version  
18 révisée du Guide de conduite est  
19 applicable à tous les employés et son  
20 entrée en vigueur se fera le quinze  
21 (15) juin deux mille neuf (2009).

22 Parfait.

23 Donc, pour toute question en matière  
24 d'application, n'hésitez pas en  
25 premier lieu à rencontrer votre

1                                   gestionnaire s'il y a ambiguïté, les  
2                                   intervenantes en ressources humaines  
3                                   de notre direction pourront vous  
4                                   éclairer ou vous référer au  
5                                   vérificateur interne de la Ville. Je  
6                                   vous remercie de votre collaboration  
7                                   habituelle.

8                   Vous vous souvenez d'avoir dressé ce mémo-là à tous  
9                   les employés?

10           R. Oui.

11           Q. [119] Et est-ce que vous... comment ça s'est passé,  
12                   est-ce qu'il y a eu une grande... Oui, si on  
13                   peut... on me demande, là, de... s'il vous plaît,  
14                   j'aimerais qu'on avance, là, qu'on aille jusqu'à la  
15                   fin. Donc, signé par vous. On a une signature  
16                   électronique, là. Et nous allons aller maintenant  
17                   au début, je veux revenir à la date. Parfait. Puis,  
18                   avant de l'oublier, je vais le déposer, Madame la  
19                   Greffière. Donc, c'est mémo adressé par Robert G.  
20                   Marcil à tous les employés de la division et de la  
21                   réalisation des travaux en date du onze (11) juin  
22                   deux mille neuf (2009). Vous allez de redonner la  
23                   cote. 494, merci.

24

25           39P-494 :       Mémo, lettre de Robert J. Marcil, en

1 date du 11 juin 2009 relativement au  
2 Nouveau Guide de conduite 2009

3

4 Alors, Monsieur Marcil, peut-être juste nous dire  
5 comment ça s'est fait, dans un premier temps, vous,  
6 est-ce que vous allez avoir des réunions avec vos  
7 supérieurs ou avec d'autres départements, notamment  
8 le capital humain, pour l'entrée en vigueur, et les  
9 termes sont choisis, là, « Code révisé »?

10 R. Hum hum. Effectivement.

11 Q. [120] O.K.

12 R. Comme je vous le disais précédemment, je ne me  
13 souviens pas de rencontre spécifique ou de  
14 rencontre de travail avec le capital humain. Je ne  
15 me souviens pas de rencontre spécifique. Je me  
16 souviens d'une discussion avec monsieur Robillard  
17 lorsque le code d'éthique a été... a été lancé.  
18 Probablement dans le cadre de nos rencontres... de  
19 nos rencontres mensuelles, là, de suivi de projets  
20 ou suivi de planification. Par la suite, je me  
21 souviens très bien d'avoir... et je vous l'ai dit  
22 précédemment, d'avoir eu des discussions avec les  
23 différents gestionnaires de la direction, donc les  
24 chefs de division, les ingénieurs chefs de groupe,  
25 pour leur dire : « Écoutez, il y a un code de

1           conduite qui s'en vient, on va... c'est un code  
2           révisé, qui est une révision du deux mille quatre  
3           (2004), il y aura une note. » Vous avez la note  
4           actuellement, là, qui a été envoyée à l'ensemble  
5           des employés pour les sensibiliser à cette nouvelle  
6           réalité.

7           Q. [121] Mais est-ce que ça a été mis dans leur casier  
8           sans plus, est-ce que vous savez s'il y a eu un  
9           suivi, est-ce que ça a été remis de main à main?  
10          Est-ce qu'on a demandé une réunion pour informer  
11          les employés, là, dire : « Écoutez, là, la Ville  
12          prend ça au sérieux, il y a un code révisé, là. Et  
13          voici, il modifie substantiellement celui de deux  
14          mille quatre (2004) »? Est-ce que c'était votre  
15          devoir de réunir vos employés et vos ingénieurs et  
16          de faire état des volontés de la Ville?

17          R. Absolument. Moi, ce que j'ai fait, mon devoir était  
18          de le faire auprès de mes cadres, j'ai rencontré  
19          mes cadres, mes chefs de division, je leur ai donné  
20          l'information de transférer le message. On a fait  
21          un écrit à l'ensemble des employés et mes cadres  
22          devaient faire le suivi auprès de l'ensemble de  
23          leur groupe de travail. Donc, que ce soit les chefs  
24          de division ou, encore, les ingénieurs chefs de  
25          groupe devaient faire leur travail de diffusion de

1 l'information auprès de l'ensemble des employés.

2 Q. [122] Le code entré en vigueur le quinze (15)  
3 juin, ce qu'on comprend?

4 R. Oui.

5 Q. [123] Est-ce que vos cadres, vos employés cadres  
6 vous ont fait un retour de leur discussion avec les  
7 employés?

8 R. Je ne pourrais pas vous dire. Je ne pourrais pas  
9 vous dire.

10 Q. [124] Ce n'était pas, je vous dirais, ce n'était  
11 pas dans vos priorités ça, s'assurer... il y a une  
12 commande de la Ville, je lis le mémo, ça a l'air  
13 assez sérieux ça, là?

14 R. Oui, effectivement, ça a toujours été une des  
15 priorités, le message était très clair à l'ensemble  
16 des cadres de l'organisation, qu'on devait  
17 respecter cette nouvelle directive-là, cette façon  
18 de faire là. Et, entre les différents cadres,  
19 c'était clair : « Passez le message auprès des  
20 employés. Les billets de hockey, les restaurants,  
21 bouteilles de vin, arrêtez, ce n'est plus  
22 accepté. Ce n'est plus acceptable dans  
23 l'organisation. »

24 Q. [125] Vous avez parlé qu'il y a eu des discussions  
25 qui ont coïncidé avec le départ de monsieur Frank

1           Zampino, qui était le président du comité exécutif.  
2           Ça, on remonte en juillet deux mille huit (2008),  
3           l'année d'avant...

4           R. Hum hum.

5           Q. [126] ... si je ne m'abuse. O.K.? Est-ce à dire que  
6           malgré que le code révisé n'est toujours pas en  
7           vigueur, il va y avoir quand même des  
8           resserremements? Est-ce que vous allez vous assurer,  
9           Monsieur Marcil, qu'il y ait des resserremements et,  
10          à tout le moins, faire appliquer celui de deux  
11          mille quatre (2004), qui est, somme toute, très  
12          clair?

13          R. À ce moment-là, il n'y a pas eu... en tout cas, de  
14          mémoire, il n'y a pas eu de... il y a eu une  
15          réflexion, qui s'est faite au capital humain, sur  
16          la révision du code de conduite, le code d'éthique.  
17          Mais il n'y a pas eu de directive ou il n'y a pas  
18          eu de discussion plus élaborée entre les différents  
19          gestionnaires de la Ville pour resserrer, dans  
20          l'immédiat, les relations entre les fonctionnaires  
21          et l'ensemble des partenaires d'affaires.

22          Q. [127] Très bien.

23          R. Pas à ce que je me souviene.

24          Q. [128] Il a fallu un code, là, strict, maintenant,  
25          là, ce qui va de soi, là, ce qui est probablement

1           prévu dans vos codes de déontologie.

2           R. Oui.

3           Q. [129] « Maintenant, on va être obligé de vous  
4           l'écrire noir sur blanc puis de détailler », c'est  
5           ça que vous nous dites?

6           R. Bien, écoutez, je ne me souviens pas qu'il y ait eu  
7           de discussion ou encore, d'orientation verbale qui  
8           ont été données à ce niveau-là.

9           Q. [130] Il y a des termes, comme le conflit d'intérêt  
10          patent, l'apparence de conflit d'intérêts, à tout  
11          le moins, c'est de ne pas mettre une personne  
12          devant un dilemme, c'est exact?

13          R. Hum hum.

14          Q. [131] Vous êtes d'accord moi, c'est-à-dire de  
15          choisir entre quelqu'un qui nous fait un cadeau,  
16          quelqu'un qui est gentil, quelqu'un qui nous amène  
17          dans les grands restaurants et les intérêts  
18          supérieurs de votre cliente.

19          R. Hum hum.

20          Q. [132] C'est ça une apparence... une apparence,  
21          plutôt, de conflit d'intérêts. Ceci étant dit, moi,  
22          je regarde votre note du onze (11) juin deux mille  
23          neuf (2009) et c'est la date même que vous allez, à  
24          sept heures (7 h) le matin, au bureau de monsieur  
25          Lapointe. Ce n'est pas dangereux ça de vous mettre

1 dans une situation d'apparence de conflit  
2 d'intérêts, d'aller passer par une porte de garage,  
3 à côté de l'ancienne shop d'Armand Courville?  
4 C'est-tu ça? Je me trompe peut-être. En tout cas,  
5 c'est ce qui était sur... Aller sur Dagenais, en  
6 tout cas, à Laval, puis d'aller rencontrer un  
7 employeur qui, à ce moment-là, a une relation  
8 contractuelle à la Ville.

9 R. Hum, hum.

10 Q. [133] Puis vous le savez à ce moment-là, Monsieur  
11 Marcil?

12 R. Oui, probablement.

13 Q. [134] Parce que vous signez une recommandation.

14 R. J'ai vu le document.

15 Q. [135] Vous allez être d'accord avec moi que le chef  
16 ne prêche pas par l'exemple, hein, pas cette  
17 journée-là?

18 R. Vous avez raison.

19 Q. [136] J'ai raison.

20 R. Vous avez raison.

21 Q. [137] Je vais revenir avec certaines questions de  
22 monsieur Lachance d'hier sur la fin de la journée,  
23 sur le fait de parler à des entrepreneurs ou des  
24 entrepreneurs viennent vous voir, que vous leur  
25 parlez au téléphone, relativement à : « Est-ce que



1 mon paiement s'en vient? Le chèque est-tu prêt? Je  
2 fais des progressifs mais ça sort pas. » Vous vous  
3 souvenez de cette...

4 R. Oui.

5 Q. [138] ... série de questions avec monsieur  
6 Lachance? Puis ce que vous dites, bien, autant  
7 faire que peut, je fais des téléphones, c'est les  
8 Finances qui décident au bout de la ligne. Mais  
9 vous allez le faire. Puis vous me corrigerez, mais  
10 selon ce que j'ai compris de votre échange avec  
11 monsieur Lachance, bien, ce n'était peut-être pas  
12 dans vos cordes de faire ça, ce n'était peut-être  
13 pas... ce n'est pas ce qu'on s'attendait d'un  
14 directeur d'un aussi gros département que celui de  
15 la réalisation des travaux. Vous êtes d'accord avec  
16 moi, c'est à peu près l'échange qu'il y a eu?

17 R. Oui, vous avez raison par rapport à la discussion  
18 sur mon intervention lorsque des relations  
19 d'affaires avec la Ville, les entrepreneurs ou les  
20 consultants nous téléphonaient pour savoir quand  
21 ils allaient être payés ou encore quand est-ce que  
22 le projet allait passer au comité exécutif, quand  
23 est-ce qu'ils pourraient débiter les projets. À  
24 savoir si c'était la responsabilité du directeur ou  
25 non? Il n'y a pas de... Je ne vois pas de

1           problématique majeure à faire cette vérification-  
2           là. Elle se faisait probablement avec mes  
3           ingénieurs de projet, comme on en a parlé hier,  
4           peut-être avec monsieur Themens également.

5           Q. [139] O.K.

6           R. Mais il n'y a rien dans la fonction qui  
7           empêchait...

8           Q. [140] Qui l'empêchait.

9           R. ... que cet élément se fasse.

10          Q. [141] Qui l'empêchait. J'imagine qu'il y a des  
11          entrepreneurs qui sont plus petits que d'autres.  
12          J'imagine qu'il y en a que c'est des entreprises  
13          familiales puis que ces gens-là peuvent attendre  
14          après leurs chèques parce que c'est des gros  
15          montants. On s'entend? Je pense qu'il y a un  
16          téléphone qui se fait : « Ton chèque est prêt. » Je  
17          pense qu'ils y vont en personne?

18          R. Oui, c'est possible.

19          Q. [142] Oui. Des plus petits entrepreneurs?

20          R. Ça se peut.

21          Q. [143] Simard-Beaudry, Louisbourg, Ciment Lavallée,  
22          toutes les entreprises de monsieur Accurso,  
23          j'imagine, ils ne sont pas en peine d'attendre  
24          leurs chèques, eux autres?

25          R. J'imagine.

1 Q. [144] J'imagine. J'imagine qu'ils peuvent attendre  
2 puis j'imagine qu'eux également ont des employés  
3 dans leurs comptes à recevoir, qui vont appeler,  
4 des commis ou des employés aux Finances à la Ville  
5 de Montréal. Je pense qu'on n'a pas besoin de  
6 patron pour ça. Êtes-vous d'accord avec moi?

7 R. Oui, c'est possible.

8 Q. [145] C'est possible. Vous avez été à votre compte,  
9 vous avez été entrepreneur, plus petite compagnie,  
10 BauVal?

11 R. BauVal.

12 Q. [146] BauVal. Quelques années?

13 R. Hum, hum.

14 Q. [147] Est-ce que BauVal était en attente souvent  
15 de ses chèques comme ça?

16 R. Oui.

17 Q. [148] Puis BauVal appelait directement des haut  
18 placés?

19 R. Oui.

20 Q. [149] O.K. Mais Simard-Beaudry, peut-être moins?  
21 BauVal et Simard-Beaudry, dans un ordre de  
22 grandeur?

23 R. Bien, à l'époque, BauVal, je vous dirais, on avait  
24 peut-être un chiffre d'affaires de cinquante-cinq  
25 millions (55 M\$) à l'époque, fin des années quatre-

1           vingt (80).

2           Q. [150] J'imagine, monsieur Accurso n'a pas vraiment  
3           de contacts avec monsieur Accurso... plutôt  
4           monsieur Minicucci?

5           R. Oui.

6           Q. [151] Qui est vraiment, qui est à la tête de ces  
7           compagnies-là?

8           R. Bien, c'est le président d'une des divisions.

9           Q. [152] C'est le président d'une des divisions. Je  
10          vais regarder un document avec vous qui va être à  
11          l'onglet 59. Puis je vais toujours remettre en  
12          perspective ce que vous nous avez dit hier. Les  
13          contacts, il faut entretenir les relations  
14          d'affaires, dîners deux fois par année à peu près.  
15          Puis j'ai commencé avec Simard-Beaudry. Et j'y vais  
16          toujours avec votre numéro de téléphone, parce que  
17          celui-là, bien, c'était le numéro de la Ville,  
18          c'était votre cellulaire de la Ville, ça, celui que  
19          vous avez laissé sur...

20          R. Oui, oui.

21          Q. [153] ... la boîte vocale de monsieur Lapointe?  
22          Donc le 514-923-1498?

23          R. Hum, hum.

24          Q. [154] Alors, si je vous disais que... En tout cas,  
25          votre téléphone, sur une période s'échelonnant du

1 douze (12) juillet deux mille cinq (2005) au vingt-  
2 cinq (25) mai deux mille neuf (2009), a contacté,  
3 et ce qu'on a pu obtenir des compagnies de  
4 téléphone, Franco Minicucci, et ça c'est votre  
5 cellulaire, ce n'est pas votre téléphone de bureau,  
6 à cent soixante-huit (168) reprises.

7 R. Hum, hum.

8 Q. [155] Et ce que nous avons, nous avons... vous  
9 pouvez... nous avons pu recenser... Attendez,  
10 Madame Blanchette, attendez, revenez à la page.  
11 Merci. Nous avons pu avoir à peu près cent vingt  
12 (120) entrants et quarante-huit (48) sortants. Et  
13 si... Ce n'est pas mon intention de tous les faire  
14 avec vous, là. Là, vous pouvez défiler, Madame  
15 Blanchette, s'il vous plaît. Et on voit qu'il y a  
16 des contacts qui se font de façon assez fréquente,  
17 des durées d'appel, j'en vois quelques-unes, là, de  
18 treize (13) minutes, mais généralement ce n'est pas  
19 long, là, une minute, quatre minutes. Et là on  
20 part, là, et là on en a, là, le douze (12) juillet,  
21 vingt-neuf (29) août, trente (30) août, neuf (9)  
22 septembre, vingt-neuf (29) novembre, vingt-neuf  
23 (29) novembre, quinze (15) décembre et là je  
24 pourrais y aller, là, on voit qu'il y a des peaks,  
25 là - ce sera déposé en preuve, là. Et à certaines

1           dates, vous vous parlez beaucoup, en tout cas, vos  
2           téléphones communiquent souvent ensemble. Alors,  
3           ça, si je comprends votre témoignage, c'est  
4           exclusivement pour développer des relations  
5           d'affaires et s'inviter mutuellement au restaurant?

6           R. Comme je vous dis, il y a une relation qui est  
7           développée. L'entrepreneur appelle, a besoin  
8           d'informations sur son paiement, besoin  
9           d'informations sur le...

10          Q. [156] Cent soixante (160) fois!

11          R. Bien oui, mais dans l'espace quand même de deux  
12          mille cinq (2005) à deux mille neuf (2009). J'ai  
13          fait sortir mon cumul d'appels pour l'année deux  
14          mille huit (2008), deux mille neuf (2009). Je  
15          recevais, je pense, autour de sept cents (700)  
16          appels par mois sur mon cellulaire. Donc, il y  
17          avait des entrepreneurs, des clients internes, des  
18          gens de la Ville, des mandants politiques. Je n'ai  
19          pas fait de... je n'ai jamais fait de compilation  
20          très exhaustive du nombre d'appels que je recevais  
21          de tous et chacun.

22          Q. [157] Mais je vous repose la question parce que  
23          j'irai avec d'autres entrepreneurs. Qu'est-ce que  
24          Frank Minicucci, à la tête de Simard Beaudry, a  
25          tant à vous demander, Monsieur Marcil? Qu'est-ce

1 que vous avez tant à lui apporter pour qu'il  
2 communique avec vous de façon fréquente?

3 R. Comme tous les entrepreneurs, ces derniers veulent  
4 réussir à avoir... faire avancer leur projet,  
5 partir les projets. Je vous le disais hier, la  
6 planification est extrêmement difficile pour un  
7 entrepreneur, réussir à avoir une organisation dans  
8 le temps, une organisation qui est structurée.  
9 Alors, les relations que l'entrepreneur peut avoir  
10 avec les gens de l'organisation... puis c'est une  
11 façon de faire pour les entrepreneurs s'ils sont  
12 capables de parler au chef de division, au  
13 directeur ou au directeur général adjoint, ils vont  
14 le faire pour réussir à mettre en place l'ensemble  
15 de leurs projets. Au-delà de ça, il y a peut-être  
16 sur des projets... parce que Simard Beaudry était  
17 quand même un des entrepreneurs qui avaient  
18 beaucoup de projets à la Ville. Peut-être des  
19 projets particuliers sur lesquels il y avait une  
20 problématique.

21 Q. [158] Mais, je prends la peine de vous poser des  
22 questions hier sur : êtes-vous dans le « day to  
23 day »?

24 R. Hum, hum. Non.

25 Q. [159] Êtes-vous... vous occupez-vous... allez-vous

1 sur le terrain?

2 R. Non.

3 Q. [160] Gérez-vous... gérez-vous au quotidien des  
4 dossiers? « Non ». Ce ne sont pas mes réponses, ce  
5 sont les vôtres. O.K.? Je regarde, vous dites  
6 « bien, c'est sur une longue période d'années ». On  
7 regardera, il y en a certains que c'est beaucoup  
8 plus court, Monsieur Marcil.

9 R. Peut-être, oui.

10 Q. [161] Parfait. Mais, quand j'ai fait le tour des  
11 organigrammes avec vous, je les ai partis à partir  
12 de deux mille trois (2003) jusqu'à deux mille neuf  
13 (2009). On s'est aperçu, là, que vous avez monté  
14 dans l'échelle. Vous avez sauté d'un poste, mais il  
15 s'est créé entre vous et vos subalternes plusieurs  
16 autres, ce que j'appelle, « boîtes ».

17 R. Hum, hum.

18 Q. [162] O.K. Donc, ce que j'appelle, moi, pour  
19 employer un mauvais anglicisme, des « buffers ».  
20 Vous savez c'est quoi un « buffer »?

21 R. Absolument.

22 Q. [163] Parfait. Donc, deux mille cinq (2005), je  
23 pourrais vous suivre, on pogne le téléphone puis on  
24 appelle directement. À l'époque, vous n'êtes pas  
25 directeur encore. O.K. Et on vous appelle



1 directement. Mais rendu en deux mille huit (2008),  
2 deux mille neuf (2009), pourquoi vous recevez  
3 encore autant d'appels d'une compagnie? Et ce n'est  
4 pas Joe Blo, là, qui travaille sur le terrain chez  
5 Simard Beaudry, là. C'est Frank Minicucci, la  
6 personne avec qui vous allez manger et monsieur  
7 Minicucci qui prend la facture.

8 R. Probablement que ce que vous appelez les  
9 « buffers » recevaient probablement également les  
10 téléphones. Je ne sais pas si vous avez fait la  
11 vérification, mais ces gens-là probablement  
12 recevaient aussi beaucoup d'appels, probablement  
13 pour les mêmes questions.

14 Q. [164] Je peux vous dire, si vous retournez dans les  
15 travaux de la Commission, vous allez voir qu'il y a  
16 des tableaux qui vont avoir été déposés pour Luc  
17 Leclerc et pour Surprenant. Donc, si ces gens-là  
18 sont capables de leur parler, pourquoi monter à  
19 vous?

20 R. Règle générale, les employés de terrain,  
21 l'ingénieur de projet va, règle générale, parler  
22 avec le chargé de projet de l'entrepreneur.  
23 Ensuite, le vice-président de l'entrepreneur va  
24 parler au chef de division et le président, bien,  
25 appelle le directeur. Souvent, c'est une situation

1 qu'on constate.

2 Q. [165] Parfait. Je vais déposer les registres  
3 téléphoniques entre Robert Marcil et Franco  
4 Minicucci, entre les douze (12) juillet deux mille  
5 cinq (2005) et le vingt-cinq (25) mai deux mille  
6 neuf (2009). Et nous allons être rendu à 495.

7 LA GREFFIÈRE :

8 Oui, c'est ça.

9 Me DENIS GALLANT :

10 Parfait.

11 (10:33:53)

12

13 39P-495 : Analyse des registres téléphoniques de  
14 Robert Marcil et de Franco Minicucci

15

16 Q. [166] Je vais aller maintenant à l'onglet ATA. Pas  
17 ATA, l'onglet 47. J'ai lui ma note. L'onglet 47, je  
18 m'excuse. Et c'est un registre téléphonique entre  
19 Robert Marcil et Dominic Aloisio de Construction  
20 ATA. Et ce sont des registres téléphoniques qui  
21 s'échelonnent entre le deux (2) décembre deux mille  
22 quatre (2004) et le quinze (15) juillet deux mille  
23 neuf (2009), pour lesquels il y aura soixante-six  
24 (66) appels. Je sais que vous avez remis votre  
25 lettre de démission le vingt-six (26) juin deux

1 mille neuf (2009), effective au trente (30)

2 juillet?

3 R. Oui, effectivement.

4 Q. [167] Quel a été votre dernier jour de travail à la  
5 Ville?

6 R. Je pense que c'est le trente (30) juillet.

7 Q. [168] Trente (30) juillet. Parfait. Donc, en date  
8 du quinze (15) juillet, vous êtes toujours employé  
9 de la Ville.

10 R. Hum, hum. Oui.

11 Q. [169] Exact. Et également, je vous ai posé des  
12 questions sur monsieur Aloisio, et ce n'est pas...  
13 C'est une relation d'affaires. Vous l'avez  
14 qualifiée comme ça. C'est exact?

15 R. Oui.

16 Q. [170] Si je vous disais que monsieur Aloisio, c'est  
17 un monsieur avec qui vous avez été,  
18 occasionnellement, à la chasse, est-ce que je me  
19 trompe?

20 R. Aloisio?

21 Q. [171] Oui? Du tout? L'information n'est pas bonne?

22 R. Non.

23 Q. [172] Parfait. Monsieur Aloisio, outre des dîners  
24 au restaurant?

25 R. Golf.

1 Q. [173] Golf?

2 R. Oui.

3 Q. [174] Invité par lui?

4 R. Invité par lui.

5 Q. [175] À plusieurs reprises?

6 R. Je ne pourrais pas vous dire. Quelques reprises. Je  
7 ne pourrais pas vous dire.

8 Q. [176] Soupers, dîners?

9 R. Dîners, oui. Quelques reprises. Soupers...

10 Q. [177] Est-ce qu'on est plus qu'hier? Est-ce qu'on  
11 est plus que deux par année?

12 R. Je ne pourrais pas vous dire. Je ne les ai... Comme  
13 je vous dis, je ne les compte pas. Je n'ai jamais  
14 fait, tenu de registre sur les dîners que je  
15 pouvais avoir avec les entrepreneurs ou nos  
16 relations d'affaires.

17 Q. [178] Donc, de votre réponse, la réponse d'hier,  
18 deux, ce n'était pas exact, c'est vous ne les  
19 comptez pas.

20 R. Bien, je ne les compte pas. Quand je vous dis deux,  
21 trois, c'est un ordre de grandeur, mais je ne les  
22 compte...

23 Q. [179] Ça peut être dix (10)?

24 R. Je ne les compte pas.

25 Q. [180] Est-ce que ça peut être à toutes les

1            semaines?

2            R. Non.

3            Q. [181] Non? Tous les mois?

4            R. Ça me surprendrait énormément.

5            Q. [182] Tous les mois?

6            R. J'aurais des doutes.

7            Q. [183] Parfait.

8            R. Je ne vous dis pas que ça ne peut pas arriver, mais  
9            j'aurais des doutes.

10          Q. [184] D'autres cadeaux reçus de monsieur Aloisio?

11          R. Du vin.

12          Q. [185] Du vin?

13          R. Oui.

14          Q. [186] O.K. Alors je vais déposer le registre sous  
15          496. Registre téléphonique entre Robert Marcil et  
16          Dominic Aloisio de Construction ATA entre le deux  
17          (2) décembre deux mille quatre (2004) et le quinze  
18          (15) juillet deux mille neuf (2009).

19          (10:36:56)

20

21          39P-496 :        Analyse des registres téléphoniques de  
22                                Robert Marcil et de Dominic Aloisio

23

24          Prochain onglet, l'onglet 48. Alors, ce sont... un  
25          registre téléphonique, fréquence des appels, entre

1 le dix-huit (18) mai deux mille quatre (2004) et le  
2 seize (16) juin deux mille neuf (2009), avec Rick  
3 Andreoli de Canbec Construction, et ce que je vais  
4 déposer tout de suite, pour ne pas l'oublier, sous  
5 497.

6

7 39P-497 : Analyse des registres téléphoniques de  
8 Robert Marcil et de Rick Andreoli

9

10 Monsieur Andreoli, lui? La chasse?

11 R. Oui.

12 Q. [187] Oui? À plusieurs reprises?

13 R. Quelques reprises, oui.

14 Q. [188] Quelques reprises. Alors, une fois par année,  
15 à chaque saison de chasse?

16 R. Mais je ne pourrais pas vous dire...

17 Q. [189] Des contacts depuis deux mille quatre (2004),  
18 là.

19 R. Pardon?

20 Q. [190] Il y a des... Vous avez des contacts, ce que  
21 je vois, là, depuis deux mille quatre (2004).

22 R. Hum, hum.

23 Q. [191] Donc, cinq ans de chasse?

24 R. Oui, peut-être, oui.

25 Q. [192] O.K. À quel endroit?

- 1 R. Dans la réserve, dans Papineau, dans la région de  
2 l'Outaouais, et...
- 3 Q. [193] À l'original?
- 4 R. Non, non, au chevreuil.
- 5 Q. [194] Au chevreuil?
- 6 R. Et une fois à Anticosti.
- 7 Q. [195] Parfait. Toutes dépenses payées?
- 8 R. Non. C'était une chasse qui était organisée par un  
9 copain, monsieur Lavallée, et il invitait  
10 différents entrepreneurs.
- 11 Q. [196] Monsieur Lavallée...
- 12 R. Monsieur Lavallée, de chez Ciment Lavallée.
- 13 Q. [197] De chez Ciment Lavallée.
- 14 R. Oui.
- 15 Q. [198] Donc, qui est un copain?
- 16 R. Oui. De longue date. De l'époque où j'étais pour  
17 BauVal.
- 18 Q. [199] O.K. Monsieur Andreoli, lui, copain aussi?
- 19 R. Bien, c'est une connaissance. Comme je vous dis,  
20 c'est une connaissance. Monsieur Lavallée...
- 21 Q. [200] Un voyage de chasse, c'est quoi, une semaine?
- 22 R. Ah, c'est trois jours, trois, quatre jours.
- 23 Q. [201] Trois jours?
- 24 R. Trois, quatre jours.
- 25 Q. [202] O.K.

1 R. Donc, monsieur Lavallée invitait différentes  
2 relations qu'il avait.

3 Q. [203] O.K. Et est-ce que toutes les relations qu'il  
4 avait étaient des fournisseurs de services de la  
5 Ville?

6 R. Non. Pas nécessairement.

7 Q. [204] Monsieur Andreoli en était un, sûrement?

8 R. En était un. Oui. Monsieur...

9 Q. [205] Monsieur Lavallée en était un?

10 R. Monsieur Lavallée en était un.

11 Q. [206] D'autres personnes?

12 R. Dans quel sens?

13 Q. [207] Bien, qui étaient fournisseurs de la Ville?

14 R. Ah, monsieur Capello.

15 Q. [208] Monsieur Capello aussi?

16 R. Monsieur Capello y était. Est-ce que ces gens-là  
17 étaient là à toutes les années, je ne pourrais pas  
18 vous dire, mais...

19 Q. [209] Monsieur Capello d'Excavations Super?

20 R. Monsieur Capello d'Excavations Super.

21 Q. [210] Qui est également un fournisseur de la Ville.

22 R. Oui. Effectivement.

23 Q. [211] Parfait. O.K. Et ça c'est payé par monsieur  
24 Lavallée.

25 R. En partie. Monsieur Lavallée payait le chalet, et



1 ce qu'on faisait, nous, on se cotisait pour amener  
2 la nourriture.

3 Q. [212] Parfait. L'île d'Anticosti, excusez-moi  
4 l'expression, on ne va pas là en bicycle à pédales,  
5 là?

6 R. Non. Ça va mal pour s'y rendre.

7 Q. [213] Ça va très mal pour s'y rendre, alors qui  
8 payait le transport?

9 R. J'ai payé...

10 Q. [214] Parce que ça coûte très cher.

11 R. J'ai payé mon transport. J'ai payé mon transport,  
12 et j'ai payé mon achat à la Sépaq.

13 Q. [215] O.K.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. [216] Ça c'est dans quelles années?

16 R. Écoutez, je pense que j'ai quelquefois... Je pense  
17 qu'à la fin des années quatre-vingt-dix (90), avec  
18 monsieur Lavallée...

19 Me DENIS GALLANT :

20 Q. [217] Non non mais quand vous êtes... Je pense que  
21 madame la Commissaire s'interroge quand vous êtes  
22 cadre supérieur à la Ville de Montréal.

23 R. Ah, quelque part autour des années... Dans les  
24 années deux mille (2000), là. Dans les années deux  
25 mille (2000).

1 Q. [218] Parce que je vous disais deux mille quatre  
2 (2004), deux mille cinq (2005), deux mille six  
3 (2006), deux mille sept (2007), deux mille huit  
4 (2008), deux mille neuf (2009), est-ce que c'est  
5 possible?

6 R. C'est dans cette période-là, effectivement. Est-ce  
7 qu'on en a eu à toutes les années, je ne me  
8 souviens plus, mais dans cette période-là.

9 Q. [219] C'était quasiment un rendez-vous annuel?

10 R. Oui, presque.

11 Q. [220] Avec messieurs Lavallée, monsieur Andreoli,  
12 monsieur Capello et d'autres personnes?

13 R. Et d'autres personnes, oui.

14 Q. [221] Vous avez une question, Madame la Présidente?

15 Non. Je vais aller maintenant à l'onglet 50... 50.  
16 Alors, peut-être juste descendre. Ici. Alors, ça je  
17 vous signale que ce sont des registres  
18 téléphoniques entre vous et monsieur Giuseppe  
19 Borsellino de chez Garnier, qui s'échelonnent entre  
20 le vingt-trois (23) juin deux mille cinq (2005) et  
21 le vingt-six (26) juin deux mille neuf (2009). Et  
22 il y a deux téléphones qui sont, qui sont associés,  
23 là, à monsieur Borsellino, ce qui nous fait pour un  
24 total de cent soixante (160) appels. Monsieur  
25 Borsellino, je vous ai posé des questions hier sur

1           vos rencontres avec monsieur Borsellino.

2           R. Hum, hum. Oui.

3           Q. [222] Je vous ai dit on va revenir sur le voyage en  
4           Italie, je vais y revenir. Mais aux fins du présent  
5           exercice, hier vous avez dit, pas rencontré  
6           souvent, pas eu bien, bien affaire avec lui avant  
7           le voyage en Italie...

8           R. Hum, hum.

9           Q. [223] ... une personne que je ne connais pas  
10          beaucoup, ça?

11          R. Je le connaissais un peu, mais pas énormément, je  
12          vous disais hier, ma relation, la personne avec qui  
13          je connaissais plus chez Garnier c'était monsieur  
14          Pelacci.

15          Q. [224] O.K. Et là, là on parle de cent soixante  
16          (160) appels. Je vais le déposer.

17          LA GREFFIÈRE :

18          Sous 498.

19

20          39P-498 :     Analyse des registres téléphoniques de  
21                         Robert Marcil et Giuseppe Borsellino  
22                         (Construction Garnier)

23

24          Q. [225] Sous 498. Et je vais vous demander, avec  
25          monsieur Borsellino, outre le voyage en Italie,

1 est-ce que vous avez reçu d'autres avantages de  
2 monsieur Borsellino?

3 R. Bouteilles de vin. Monsieur Borsellino vous l'a  
4 dit, on a été à la pêche.

5 Q. [226] Non, non, je vous pose la question?

6 R. Bien, je vous le répète. On est à la pêche, on a  
7 fait...

8 Q. [227] Pêche à Plattsburgh en deux mille neuf  
9 (2009)?

10 R. Pêche à Plattsburgh.

11 Q. [228] En deux mille huit (2008)?

12 R. Bien, deux mille huit (2008), oui, effectivement. À  
13 mon invitation, donc, c'est moi qui avais initié la  
14 sortie de pêche. C'est tout.

15 Q. [229] O.K. Fréquence des rencontres avec monsieur  
16 Borsellino parce que là, hier vous étiez à deux  
17 maximum, une, deux par année, là je vous ai demandé  
18 ce matin, et là vous ne vous souvenez plus  
19 tellement, c'est plus souvent, encore une fois par  
20 semaine, une fois par deux semaines?

21 R. Non, non, non.

22 Q. [230] Une fois par mois?

23 R. Peut-être aux deux, trois mois, je ne pourrais pas  
24 vous dire, je n'ai... comme je vous dis, je n'ai  
25 jamais tenu de registre, là, des différentes

1 rencontres que j'avais avec les entrepreneurs.

2 Q. [231] Je reviendrai tantôt sur le voyage en Italie,  
3 puis je reviendrai également sur les travaux en  
4 urgence sur la rue Sherbrooke entre les rues  
5 Beaudry et Montcalm, si je ne m'abuse, qui vont  
6 être donnés à Garnier Construction le onze (11)  
7 juillet deux mille sept (2007)...

8 R. Hum, hum.

9 Q. [232] ... par votre département. Quelles étaient  
10 vos relations avec monsieur Borsellino avant le  
11 onze (11) juillet deux mille sept (2007)? Est-ce  
12 que c'est une personne avec qui vous communiquiez  
13 fréquemment?

14 R. Pas plus qu'avec les autres entrepreneurs, moi je  
15 vous dis fréquemment, il me téléphonait toujours  
16 pour la même chose.

17 (10:44:22)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. [233] Non, Monsieur, c'est parce qu'il faut que  
20 vous compreniez une chose. Appel entrant, là, ça  
21 veut dire que c'est vous qui appelez.

22 R. Hum, hum.

23 Q. [234] Alors, cent quarante-quatre (144) fois à  
24 Giuseppe Borsellino, ce n'est pas lui qui appelle,  
25 là, c'est vous.

1 Me DENIS GALLANT :

2 Non, c'est plutôt le contraire, appel entrant c'est  
3 sur son téléphone à lui.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Oui, mais c'est le téléphone de monsieur  
6 Borsellino.

7 Me DENIS GALLANT :

8 Q. [235] Non, nous sommes sur le téléphone de monsieur  
9 Marcil, c'est ça. Alors, nous sommes sur le  
10 téléphone, mais n'empêche que... n'empêche qu'il  
11 vous appelle cent quarante-quatre (144) fois, là?

12 R. Hum, hum.

13 Q. [236] Et vous le rappelez?

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. [237] Et vous le rappelez quinze fois?

16 R. Oui, oui, absolument. Absolument.

17 Me DENIS GALLANT :

18 Q. [238] O.K. Petit document que je reviendrai en  
19 détail lorsqu'on va regarder d'autres sujets avec  
20 vous. Je vais continuer dans les registres  
21 téléphoniques avant la pause. Prochain onglet, qui  
22 est l'onglet 51. Est-ce qu'on est là, Madame? Oui.  
23 Alors, peut-être juste me le montrer, là. Parfait.  
24 Alors, ici nous avons, je vais tout de suite le  
25 coter, alors registres téléphoniques entre Joe

1 Borsellino et Robert Marcil entre les seize (16)  
2 août deux mille cinq (2005) et le deux (2) mai deux  
3 mille six (2006). Donc, ici on n'a pas d'autres  
4 appels après deux mille six (2006) et je vous dis  
5 que c'est monsieur Borsellino de B.P. Asphalte.

6 R. Hum, hum.

7 LA GREFFIÈRE :  
8 499.

9 Me DENIS GALLANT :

10 Q. [239] 499.

11

12 39P-499 : Analyse des registres téléphoniques de  
13 Robert Marcil et de Giuseppe  
14 Borsellino (B.P. Asphalte)

15

16 Q. [240] Dans lesquels il y a vingt et un (21), vingt  
17 et un (21) appels. Alors monsieur, monsieur  
18 Borsellino de B.P. Asphalte, c'était un monsieur  
19 également avec qui vous avez des relations  
20 d'affaires, un monsieur avec qui vous allez manger?

21 R. Occasionnellement, oui.

22 Q. [241] Occasionnellement. Puis c'est un monsieur qui  
23 est peut-être plus que deux fois par année?

24 R. Deux, trois fois par année, quelque chose comme ça.

25 Q. [242] Moi je vous dirais, Monsieur Marcil, ce qu'on

1 appelle la... la clique des collusionnaires à  
2 Montréal, qui a été dépeinte par les témoins, là,  
3 c'est des gens avec qui vous avez beaucoup de  
4 contacts. Vous allez être d'accord avec moi?

5 R. Bien, écoutez, ça faisait partie des  
6 entrepreneurs...

7 Q. [243] Preuves à l'appui, là.

8 R. Bien, écoutez, c'est des entrepreneurs qui  
9 travaillaient à la Ville. Dans les époques dont  
10 vous nous présentez des relevés téléphoniques,  
11 c'est la période où j'ai été chef de division.  
12 Naturellement, j'étais beaucoup plus près des  
13 opérations que lorsque j'ai accédé au poste de  
14 directeur. Mais il n'en demeure pas moins que ce  
15 sont les entrepreneurs qui travaillaient à la Ville  
16 de Montréal, c'est des gens avec qui on avait des  
17 relations d'affaires. C'est sûr que ces gens-là  
18 sont des gens qui m'appelaient, qui appelaient  
19 monsieur Vézina ou...

20 Q. [244] Plus que ça, c'est des gens avec qui vous  
21 allez à la chasse...

22 R. Bien, pas tout le temps.

23 Q. [245] ... monsieur Andreoli, monsieur Cappello,  
24 monsieur Lavallée. Alors, ce sont des gens avec qui  
25 vous avez plus que des relations d'affaires. Vous



1           allez être d'accord avec moi?

2           R. Bien, je vous dirais qu'avec monsieur Lavallée,  
3           oui, j'ai plus qu'une relation d'affaires.

4           Q. [246] O.K. Qu'en est-il... je vous parlerai de  
5           firmes de génie-conseil un peu plus tard dans la  
6           journée. Qu'en est-il quand on a des relations  
7           d'amitié et que ces gens-là sont des fournisseurs  
8           de la Ville? Comment on se gouverne sur toute la  
9           question de l'éthique?

10          R. Bien, je pense qu'il faut rester... moi, cette  
11          relation-là, c'est des relations d'amitié, n'ont  
12          jamais entravé aux bonnes décisions que j'ai pu  
13          prendre comme gestionnaire. Moi, naturellement,  
14          j'ai toujours désiré à ce que mes chefs de service  
15          et mes ingénieurs de projets s'occupent de leurs  
16          projets et ne pas intervenir en faveur de un ou de  
17          l'autre. C'est vraiment une décision qui revient,  
18          justement, à l'ingénieur de projets sur la gestion  
19          de son projet.

20          Q. [247] Mais comment vous prenez ça quand vous  
21          apprenez, plus tard, parce que c'est votre  
22          témoignage d'hier, que ces gens-là avec qui vous  
23          avez d'excellentes relations, ces gens-là avec qui  
24          vous allez manger, ces gens-là avec qui vous allez  
25          en voyage vont corrompre vos professionnels, vos

1           ingénieurs?

2           R. Hum hum. Surpris.

3           Q. [248] Vous tombez en bas de votre chaise encore?

4           R. Je suis très surpris. Absolument. Absolument.

5           Q. [249] Absolument. Les personnes avec qui vous  
6           communiquez, également, quand je vous montre ça,  
7           là, les personnes qui ont été à la base et partie  
8           prenant d'un système collusoire pendant des années  
9           et des années, vous me dites ça dans les yeux, vous  
10          êtes surpris?

11          R. Bien, absolument.

12          Q. [250] Absolument. Parfait. Prochain onglet,  
13          l'onglet 52. Alors, nous savons maintenant,  
14          monsieur Domenico Cammalleri, de Pavage CSF, un  
15          autre fournisseur de la Ville, alors, en date du  
16          dix-sept (17) septembre... des registres d'appels  
17          entre le dix-sept (17) septembre deux mille quatre  
18          (2004) et le quatre (4) juin deux mille neuf  
19          (2009), pour un total de cent treize (113) :  
20          quatre-vingt-douze (92) entrants, vingt et un (21)  
21          sortants. Alors, j'imagine que poser la question  
22          c'est y répondre, c'est-à-dire que vous vous  
23          parlez?

24          R. Oui. Absolument. Absolument.

25          Q. [251] « Les travaux vont-tu débiter bientôt? Je

1           vais-tu avoir mon chèque? »

2           R. Oui.

3           Q. [252] « On va-tu manger? »

4           R. Le quotidien : « On va-tu prendre une... on va-tu  
5           manger ensemble? Il y a-tu des projets qui s'en  
6           viennent en début d'année? » Comme je vous disais  
7           hier.

8           Q. [253] Quand vous avez pris la place de monsieur  
9           Robillard, en deux mille huit (2008), est-ce que  
10          vous vous êtes imposé un certain changement en  
11          disant : « Non, là je pense que... je pense que...  
12          je suis rendu directeur, là, c'est terminé, là. Je  
13          ne communique plus avec ces gens-là, ils parleront  
14          avec mon subalterne »?

15          R. En fait, non, il n'y a pas eu de décision  
16          unilatérale en ce sens-là. Je suis tout à fait  
17          d'accord avec vous, il n'y a pas eu de décision  
18          unilatérale en ce sens-là qui s'est faite. Ça a  
19          pris un certain temps avant que les gens, en place  
20          dans l'organisation, aussi, prennent le rôle... les  
21          nouveaux rôles dans lesquels on les avait  
22          attribués. Mais...

23          Q. [254] Je vais la déposer. Donc, registres  
24          téléphoniques entre Robert Marcil et Domenico  
25          Cammalleri, alors on va être rendu à 500. Alors,

1 pour la période entre les dix-sept (17) septembre  
2 deux mille quatre (2004) et le quatre (4) juin deux  
3 mille neuf (2009).

4

5 39P-500 : Analyse des registres téléphoniques de  
6 Robert Marcil et de Domenico  
7 Cammalleri.

8

9 (10:50:51)

10 Nous allons aller à l'onglet 58. Registres d'appels  
11 pour monsieur Nicolo Milioto. Alors, on parle de  
12 quatre-vingt-huit (88) appels, tous sortants.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Quatre-vingt-huit (88) ou trente-huit (38)?

15 Me DENIS GALLANT :

16 Quatre-vingt-huit (88).

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Ah! O.K. Alors, c'est un autre document.

19 Me DENIS GALLANT :

20 Oui. Oui, tout à fait, vous avez raison, Madame...  
21 maître Ferland a des copies, on les a envoyées dans  
22 les boîtes des parties, on a reçu des compagnies  
23 téléphoniques suite à des ordonnances. Des  
24 compléments. Ce qui fait en sorte que le nombre  
25 qui, initialement, apparaissait est beaucoup plus

1 qu'initialement.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Et, cette fois-ci, c'est quatre-vingt-huit (88)  
4 appels sortants.

5 Me DENIS GALLANT :

6 Tous, sortants.

7 Q. [255] On n'en a aucun entrant. Et si on regarde la  
8 période, cette période-là sera du premier (1er)  
9 août deux mille sept (2007) au vingt-neuf (29)  
10 avril deux mille neuf (2009), même pas sur une  
11 période de deux ans. Monsieur Milioto, qui est dans  
12 les trottoirs, qui est à la tête de Mivela  
13 Construction, pourquoi vous l'appellez?

14 R. Bien, probablement... Je trouve ça curieux qu'il  
15 n'y ait pas d'entrées, d'appels sortants, ça, je ne  
16 pourrais pas vous l'expliquer. Il a probablement  
17 téléphoné...

18 Q. [256] Ils sont tous sortants.

19 R. Oui. Bien, probablement qu'il a téléphoné au bureau  
20 dans un premier temps, laissé un message à  
21 l'adjointe, et je le rappelais par la suite en  
22 partant du bureau ou quand j'étais à l'extérieur.  
23 Je ne peux pas voir.

24 Q. [257] Monsieur Milioto a été décrit par des  
25 témoins, monsieur Milioto a témoigné, a nié, mais a

1           témoigné, à l'effet qu'il était la personne qui  
2           prenait les cotes des entrepreneurs du système de  
3           collusion. Est-ce que c'est quelque chose que vous  
4           n'avez pas appris à la Commission, mais que vous  
5           saviez?

6           R. Non, absolument pas.

7           Q. [258] Pas du tout?

8           R. Non.

9           Q. [259] O.K. Monsieur Milioto, lui avez-vous donné  
10          des renseignements pouvant être de nature à l'aider  
11          dans son système de collusion?

12          R. Jamais.

13          Q. [260] Monsieur Milioto, l'avez-vous déjà croisé  
14          dans des activités de financement politique?

15          R. Je ne crois pas. Je ne crois pas.

16          Q. [261] Monsieur Milioto, c'est une personne que vous  
17          connaissez depuis combien d'années?

18          R. Probablement au cours de deux mille quatre (2004).  
19          Probablement à ce moment-là que j'ai rencontré  
20          monsieur Milioto. Je pense que je suis arrivé,  
21          qu'on disait hier, en deux mille trois (2003).  
22          C'est au cours de l'année deux mille quatre (2004),  
23          je crois.

24          Q. [262] Je reviendrai plus tard. Je poserai des  
25          questions notamment, le fait d'avoir été aux noces

1 de sa fille.

2 R. Hum, hum.

3 Q. [263] Est-ce que vous êtes d'accord avec ce qu'il a  
4 dit, donc aux noces d'Elena Milioto?

5 R. Oui.

6 Q. [264] Et que vous avez engagé son autre fille,  
7 madame Caterina Milioto qui a été également une de  
8 vos subalternes?

9 R. Oui.

10 Q. [265] Parfait. J'y reviendrai plus tard. Je vais  
11 coter le document 501. Donc, registres téléphonique  
12 entre Robert Marcil et Nicolo Milioto.

13

14 39P-501 : Analyse des registres téléphoniques de  
15 Robert Marcil et Nicolo Milioto

16

17 Onglet 54. Ce sont également des modifications qui  
18 ont été faites, Madame la Présidente, suite à des  
19 retours des compagnies téléphoniques. Donc, ce sont  
20 des registres téléphoniques entre monsieur Marcil  
21 et des gens reliés à l'entreprise F. Catania,  
22 notamment Martin Daoust, Paolo Catania et  
23 Construction Frank Catania qui est possiblement...  
24 pas possiblement, qui est une ligne fixe dans le  
25 450 à Longueuil... à Brossard plutôt.

1 R. Hum, hum.

2 Q. [266] Or, je vous ai posé des questions hier.

3 Monsieur Martin Daoust, c'est une personne avec qui  
4 vous avez eu plusieurs contacts?

5 R. Pardon?

6 Q. [267] Monsieur Daoust, c'est une personne avec qui  
7 vous aviez plusieurs contacts?

8 R. Contacts occasionnels.

9 Q. [268] Contacts occasionnels.

10 R. Contacts occasionnels.

11 Q. [269] Et toujours la même chose, c'est un monsieur  
12 qui vous appelle pourquoi, là?

13 R. Bien, monsieur Daoust, c'est le directeur ou leur  
14 vice-président des opérations. C'est une  
15 personne...

16 Q. [270] Donc, Construction F. Catania, c'est un peu,  
17 vous êtes d'accord avec moi, un peu comme Simard-  
18 Beaudry, ce n'est pas tellement des gens qui  
19 attendent après leurs chèques?

20 R. Entre autres.

21 Q. [271] À la grosseur d'entreprise que c'est?

22 R. Entre autres.

23 Q. [272] Entre autres. Martin Daoust, c'est une  
24 personne, est-ce que c'est une personne qui vous a  
25 offert des cadeaux?



1 R. Je ne crois pas.

2 Q. [273] Des lunches?

3 R. Je ne crois pas. Oui.

4 Q. [274] La même chose pour Paolo Catania?

5 R. Oui. Absolument.

6 Q. [275] Paolo Catania, lui, est-ce qu'on peut le  
7 qualifier de Père Noël sur Brennan quand il arrive  
8 à Noël avec toutes ses bouteilles de vin,  
9 bouteilles de cognac?

10 R. Si vous le qualifiez de Père Noël. Son  
11 commissionnaire arrivait avec une bouteille de vin  
12 pour différents employés.

13 Q. [276] Étiez-vous au courant qu'il y a des choses  
14 qui étaient données chez Brennan, mais certains de  
15 vos employés recevaient des cadeaux à domicile?

16 R. Non.

17 Q. [277] Est-ce qu'on vous a mis au courant de ça?

18 R. Non.

19 Q. [278] Non. Personne vous a mis au courant de ça?

20 R. Non.

21 Q. [279] Vous, est-ce que vous receviez des cadeaux à  
22 domicile?

23 R. Non. Absolument pas.

24 Q. [280] Absolument pas. Je vais déposer 502.

25 Registres téléphoniques entre Robert Marcil et

1 différentes personnes de chez F. Catania, notamment  
2 Martin Daoust et Paolo Catania, pour la période du  
3 trente (30) juillet deux mille sept (2007) au  
4 trente (30) juin deux mille huit (2008).

5

6 39P-502 : Analyse des registres téléphoniques de  
7 Robert Marcil et Martin Daoust, Paolo  
8 Catania et Construction Frank Catania  
9 et Associés inc., du 30 juillet 2007  
10 au 30 juin 2008

11

12 Le prochain onglet, un autre, monsieur Paolo  
13 Catania, chez Catcan cette fois-ci.

14 LA GREFFIÈRE :

15 Quel onglet?

16 Me DENIS GALLANT :

17 Quel onglet? 55, modifié. Alors, sous 503,  
18 registres téléphoniques entre monsieur Robert  
19 Marcil et Paolo Catania de la compagnie Catcan,  
20 entre le vingt-neuf (29) août deux mille sept  
21 (2007) et le vingt-huit (28) avril deux mille neuf  
22 (2009). Et là ici, on a uniquement les sortants,  
23 donc à vingt-neuf (29) reprises.

24 (10:58:43)

25

1           39P-503 :     Analyse des registres téléphoniques de  
2                             Robert Marcil et de Paolo Catania  
3                             (Catcan)  
4

5           Q. [281] Alors, je vous pose la même question.

6                     Pourquoi appeler monsieur Catania?

7           R. La même réponse.

8           Q. [282] La même réponse. Mais, écoutez là, c'est  
9                     parce que je n'y ai pas été en détail parce que ça  
10                    va être très long parce qu'il y en a quelques-uns  
11                    que je veux voir avec vous là, mais on va peut-être  
12                    juste regarder celui-là là parce qu'il n'est pas  
13                    tellement long là. Mais, quand on parle en moyenne  
14                    une minute là, j'imagine qu'on n'a pas grand-  
15                    information à livrer là en une minute.

16           R. Mais, règle générale, sur les téléphones  
17                    cellulaires, un appel de moins d'une minute est  
18                    titré une minute. Non, effectivement.

19           Q. [283] Alors, ce n'est pas plutôt « je te  
20                    rencontre »?

21           R. Non, pas nécessairement.

22           Q. [284] Pas nécessairement.

23           R. Non.

24           Q. [285] Mais, on dit quoi?

25           R. « As-tu des nouvelles? Mon chèque s'en vient-tu? Il

1 y a-tu un problème? On a un problème sur un projet,  
2 peux-tu regarder ça avec monsieur Vézina? », des  
3 éléments comme ça rattachés à l'ensemble des  
4 projets, l'ensemble du travail.

5 Q. [286] Si je comprends bien...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. [287] Mais, est-ce que c'est de votre chèque dont  
8 il est question?

9 R. Non, on parle des chèques que la Ville doit émettre  
10 à l'entrepreneur, Madame la Présidente.

11 Q. [288] O.K. Mais, c'est parce que là c'est vraiment  
12 cette fois-ci des appels sortants.

13 R. Bien, c'est comme je vous disais tout à l'heure,  
14 c'est probablement que monsieur Catania avait fait  
15 un appel au bureau, à la secrétaire du bureau et  
16 elle me donne un billet pour un retour d'appel et  
17 je le fais par l'entremise de mon cellulaire.

18 Me DENIS GALLANT :

19 Q. [289] Mais, en moyenne, Monsieur Marcil, je parle  
20 en toute logique là... En tout cas, je vous ai posé  
21 les questions hier, vous n'êtes pas dans le « day  
22 to day ». Vous n'êtes pas sur les chantiers, à  
23 part, ce qu'on comprend, c'est que vous allez  
24 souvent au restaurant là, mais... Pourquoi vous ne  
25 faites pas les appels de votre téléphone fixe quand

1 vous appelez et quand vous recevez des appels au  
2 bureau? J'ai de la misère à comprendre là. Vous  
3 prenez votre cellulaire? Directement pour appeler  
4 les gens de votre bureau...

5 R. Non.

6 Q. [290] ... assis à votre bureau.

7 R. Pas nécessairement. J'ai quand même, dans la nature  
8 de mes fonctions, j'ai à me déplacer à plusieurs  
9 reprises. Je me déplace souvent à l'Hôtel de Ville,  
10 je me déplace dans les arrondissements pour  
11 rencontrer les différents responsables sur... dans  
12 les arrondissements sur les projets, alors les  
13 clients internes. Alors, je suis régulièrement en  
14 déplacement.

15 Q. [291] O.K. Et vous recevez l'appel et votre  
16 secrétaire vous dit ou votre adjointe  
17 administrative vous dit « bien, rappelez monsieur  
18 Paolo Catania de chez Catcan », puis vous lui  
19 dites...

20 R. Bien, je prends...

21 Q. [292] ... « ton chèque est dans la malle ».

22 R. ... je prends tout simplement, je prends tout  
23 simplement la série de retours d'appels qu'elle me  
24 donne et, quand j'ai le temps, je les rappelle.

25 Q. [293] 503. Prochains registres téléphoniques, ça va

1 être l'onglet 57. Alors, ce sont des appels entre  
2 vous et Michel Leclerc de chez Terramex entre le  
3 six (6) avril deux mille six (2006) et le dix-sept  
4 (17) juin deux mille neuf (2009), pour un total de  
5 vingt (20) appels. J'aurai... j'aurai des questions  
6 plus précises à vous poser sur ce document-là  
7 lorsqu'on va parler... on va aborder le sujet de  
8 monsieur Michel Leclerc, donc je vais le coter tout  
9 de suite parce que j'imagine, vous poser des  
10 questions comme ça, ça va être la même réponse.

11 R. Oui.

12 Q. [294] « J'attends mon chèque ».

13 R. Bien, celui-là, on a parlé spécifiquement, on va en  
14 parler tout à l'heure spécifiquement du projet,  
15 alors...

16 Q. [295] Parfait. 504.

17

18 39P-504 : Analyse des registres téléphoniques de  
19 Robert Marcil et de Michel Leclerc

20

21 Pour l'instant, je vais en déposer un dernier avant  
22 de vous demander la pause, Madame la Présidente.  
23 Alors, ça va être l'onglet 60, donc entre monsieur  
24 Marcil et monsieur Lino Zambito de chez Infrabec,  
25 entre le vingt-neuf (29) mai deux mille sept (2007)

1 et le vingt-neuf (29) juillet deux mille neuf  
2 (2009), trente-huit (38) entrants, dix-sept (17)  
3 sortants, pour un total de cinquante-cinq (55). Et  
4 outre la dalle de béton sur St-Laurent, est-ce  
5 qu'il y a eu d'autres rencontres, d'autres échanges  
6 avec monsieur Zambito?

7 R. Je ne me souviens pas spécifiquement les autres  
8 projets sur lesquels il avait travaillé. Il y a  
9 probablement eu d'autres discussions, mais... Non,  
10 effectivement, ce n'était pas seulement que relié à  
11 St-Laurent là. Monsieur Zambito a fait d'autres  
12 projets à la Ville.

13 Q. [296] C'est un monsieur avec qui occasionnellement  
14 vous alliez manger?

15 R. Une fois de temps en temps, oui.

16 Q. [297] Une fois de temps en temps.

17 R. Effectivement.

18 Q. [298] Pour entretenir les bonnes relations avec  
19 les...

20 R. Toujours dans la même...

21 Q. [299] ... entrepreneurs. Alors, je vais le coter  
22 juste avant qu'on... 505?

23 LA GREFFIÈRE :

24 Oui.

25

1 Me DENIS GALLANT :

2 Merci beaucoup.

3

4 39P-505 : Analyse des registres téléphoniques de  
5 Robert Marcil et de Lino Zambito

6

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Vous voulez aller à la pause?

9 Me DENIS GALLANT :

10 Oui, s'il vous plaît, il est onze heures (11 h 00).

11 LA PRÉSIDENTE :

12 O.K.

13 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

14

██

15 REPRISE DE L'AUDIENCE

16 (11:33:04)

17 LA GREFFIÈRE :

18 Monsieur Robert Marcil, vous êtes sous le même  
19 serment.

20 R. Merci.

21 Me DENIS GALLANT :

22 Q. [300] Je vais... Monsieur Marcil, je vais revenir  
23 aux entrepreneurs tantôt. Je vais maintenant vous  
24 poser quelques questions à propos des firmes de  
25 génie-conseil.



1 R. Oui.

2 Q. [301] Vous vous souvenez, hier je vous ai posé la  
3 question à savoir ça a commencé à la Ville de  
4 Montréal, il y a eu des discussions et on a  
5 davantage fait affaires avec le privé...

6 R. Hum, hum.

7 Q. [302] ... parce que, selon votre réponse, bien, il  
8 y avait des besoins ponctuels à la Ville, une  
9 explosion de travaux. Ce qui fait en sorte que si  
10 on a des besoins qui sont dans le temps, bien, ça  
11 devient plus rentable d'aller au privé que  
12 d'embaucher des gens sur un horizon de trente (30)  
13 ans.

14 R. C'est un choix d'organisation.

15 Q. [303] Un choix d'organisation. Alors, est-ce que je  
16 peux comprendre également que vos liens d'affaires  
17 que vous entreteniez avec les entrepreneurs,  
18 c'était la même chose pour les firmes de génie-  
19 conseil?

20 R. En fait, les relations, oui. Avec les bureaux de  
21 génie-conseil, on avait des repas au restaurant,  
22 des repas au restaurant. Des bouteilles de vin  
23 étaient données aux Fêtes, des appels téléphoniques  
24 occasionnels pour différents dossiers, oui.

25 Q. [304] O.K. Et est-ce que je me trompe quand je dis

1 que vos interlocuteurs du côté des firmes de génie-  
2 conseil étaient essentiellement des vice-présidents  
3 développement des affaires?

4 R. Pas nécessairement, peut-être des directeurs de  
5 département au niveau technique dans certains cas,  
6 peut-être, oui.

7 Q. [305] Pas nécessairement. Mais, est-ce que, je vous  
8 dirais de façon générale, les lunchs au restaurant,  
9 certaines invitations à un tournoi de golf...

10 R. Oui.

11 Q. [306] ... cocktails de financement politique, ça se  
12 faisait par l'entremise d'un vice-président du  
13 développement des affaires des grandes firmes de  
14 génie-conseil?

15 R. Écoutez, à l'époque, je ne savais pas que c'était  
16 leur développement, leur vice-président  
17 développement d'affaires, mais, oui, c'était  
18 effectivement des vice-présidents de l'entreprise.

19 Q. [307] O.K. Et les personnes avec qui vous aviez le  
20 plus de contacts, on parle des firmes, si je parle  
21 chez Dessau, est-ce que vous aviez beaucoup de  
22 contacts avec Rosaire Sauriol par exemple?

23 R. Très peu avec monsieur Sauriol, très peu.

24 Q. [308] Chez Dessau, avec qui vous aviez le plus de  
25 contacts?

1 R. De monsieur Duplessis, monsieur Duplessis, Serge  
2 Duplessis était celui qui s'occupait...

3 Q. [309] Serge Duplessis.

4 R. ... des contrats de la Ville de Montréal.

5 Q. [310] Parfait. Au Groupe Séguin?

6 R. Il y a monsieur Lalonde, mais également Yvan Côté,  
7 Yvan Côté qui était beaucoup plus technique  
8 également là, au niveau des programmes d'entretien  
9 routier.

10 Q. [311] O.K. Chez Genivar?

11 R. Naturellement, monsieur Lortie, monsieur Perreault  
12 étaient probablement les...

13 Q. [312] François Perreault?

14 R. François Perreault, les gens qui...

15 Q. [313] Et monsieur Lortie, c'est qui? C'est Yves  
16 Lortie?

17 R. C'est Yves Lortie, oui.

18 Q. [314] O.K. Comment vous qualifiez votre relation  
19 avec Yves Lortie?

20 R. La relation, c'est une relation d'amitié avec  
21 monsieur Lortie.

22 Q. [315] Depuis combien de temps vous connaissez  
23 monsieur Lortie?

24 R. Monsieur Lortie, je crois que je l'ai connu quelque  
25 part début des années deux mille (2000), peu de

1 temps après son arrivée. J'étais encore à LaSalle,  
2 si je me souviens bien, lorsque je l'ai... lorsque  
3 j'ai eu des premières relations avec monsieur  
4 Lortie.

5 Q. [316] O.K. Est-ce que vous pouvez qualifier vos  
6 relations avec monsieur Lortie d'une relation, je  
7 vous dirais, très amicale?

8 R. Oui, oui. Monsieur Lortie, on a une relation très  
9 amicale.

10 Q. [317] Je veux dire, des sorties de couple...

11 R. Oui.

12 Q. [318] ... vraiment, c'est votre ami, là.

13 R. Oui.

14 Q. [319] Parfait. Monsieur... Genivar est un...

15 Genivar est un fournisseur de services  
16 professionnels pour la Ville de Montréal?

17 R. Oui.

18 Q. [320] O.K. Et Genivar également a beaucoup de  
19 contrats à la Ville de Montréal qui proviennent de  
20 votre département?

21 R. Beaucoup de contrats, je ne pourrais pas vous dire  
22 là, je n'ai pas de... je n'ai pas recensé  
23 l'ensemble des contrats, mais je peux vous dire que  
24 c'était effectivement un des bureaux de génie-  
25 conseil qui avaient beaucoup de contrats dans

1 l'ensemble de la Ville.

2 Q. [321] Parfait.

3 R. Dans l'ensemble de la Ville.

4 Q. [322] Michel Lalonde, je sais qu'il a témoigné ici  
5 là, mais en dehors de ça, est-ce que c'est une  
6 personne avec qui vous aviez des... beaucoup de  
7 fréquences? Est-ce que vous aviez à le rencontrer  
8 souvent Michel Lalonde?

9 R. Non, pas monsieur Lalonde, non.

10 Q. [323] Non! Est-ce que vous aviez à communiquer  
11 souvent avec monsieur Lalonde?

12 R. Encore là, sur quelle fréquence, je ne pourrais pas  
13 vous dire. Occasionnellement, on se parlait. Je  
14 n'ai jamais fait de suivi ou de répertoire du  
15 nombre de fois que je lui communiquais.

16 Q. [324] Mais, on s'entend, Michel Lalonde est tout  
17 sauf technique. Monsieur Michel Lalonde, c'est  
18 vraiment ce qu'on appelle une personne qui s'occupe  
19 du développement des affaires.

20 R. Michel Lalonde a quand même une très bonne base  
21 technique. Je me souviens dans le dossier de  
22 Sherbrooke Est, du réaménagement de Sherbrooke,  
23 monsieur Lalonde était quand même très impliqué là,  
24 il est... Monsieur Lalonde est capable de parler  
25 technique, effectivement, et de se mêler de

1 certains dossiers techniques.

2 Q. [325] O.K. Je vais vous montrer... je vais déposer  
3 un tableau de fréquence des appels avec Michel  
4 Lalonde. Également, c'est une copie qui est  
5 corrigée. Alors, on est à l'onglet 56. Alors ce  
6 sont, pour la période du trente (30) juillet deux  
7 mille sept (2007) au trente (30) juin deux mille  
8 huit (2008). Alors là c'est vraiment, là, on a un  
9 petit peu plus... plutôt, un petit peu moins qu'une  
10 année.

11 R. Hum, hum.

12 Q. [326] Et on peut dénombrer cent six (106) appels  
13 sortants. Donc, vous appelez monsieur Lalonde.

14 R. Encore là, comme les entrepreneurs tout à l'heure,  
15 probablement qu'il y a eu des appels qui ont été  
16 faits directement dans notre... au bureau. Donc,  
17 l'adjointe nous remet les messages, et on retourne  
18 les appels.

19 Q. [327] Monsieur Lalonde a témoigné à l'effet qu'il  
20 était porte-parole de collusionnaires au sein des  
21 firmes de génie-conseil.

22 R. Hum, hum.

23 Q. [328] O.K.? Et que lui et Bernard Trépanier  
24 s'occupaient qu'un certain nombre de contrats  
25 venant du central, moyennant un certain

1           pourcentage, allaient être donnés aux firmes de  
2           génie-conseil à tour de rôle. Étiez-vous au courant  
3           de ça?

4           R. Absolument pas.

5           Q. [329] Absolument pas.

6           R. Non.

7           Q. [330] Ça c'est quelque chose, également, que vous  
8           avez appris à la Commission?

9           R. Lors du témoignage de monsieur Lalonde.

10          Q. [331] Lors du témoignage de monsieur Lalonde.

11          R. Oui.

12          Q. [332] Comme les entrepreneurs, en aucun moment vous  
13          avez eu quelque signe que ce soit que les firmes de  
14          génie-conseil privées s'entendaient entre elles.

15          R. Absolument pas.

16          Q. [333] Pour se partager de... lucratifs contrats à  
17          la Ville de Montréal.

18          R. Non.

19          Q. [334] O.K. Avez-vous souvenir, sur une période  
20          d'environ onze (11) mois, et ça c'est ce qu'on a,  
21          là, des cent six (106) appels sortants? J'imagine,  
22          pas tellement, mais j'imagine il y a des raisons  
23          pourquoi on appelle. Est-ce qu'il y avait des, à ce  
24          moment-là, des contrats? Est-ce que Séguin, à ce  
25          moment-là, avait des contrats avec la Ville, qui

1           nécessitaient que vous l'appeliez souvent?

2           R. Bien écoutez, les gens du Groupe Séguin avaient, je  
3           crois, si je me souviens bien, encore un mandat  
4           avec le programme d'entretien routier. Je crois  
5           également qu'ils avaient aussi un projet, un mandat  
6           en égouts/aqueducs dans le cadre de consortiums. Le  
7           dossier de Sherbrooke, la revitalisation de  
8           Sherbrooke, était peut-être encore en opération,  
9           là, je ne me souviens pas.

10          Q. [335] Comment ça fonctionne, les firmes privées?  
11          C'est-à-dire, bon, on en a vu plusieurs, là, c'est-  
12          à-dire soit qu'on donne la conception et la  
13          réalisation des travaux, soit qu'on donne  
14          uniquement la surveillance de certains travaux, et  
15          caetera, et ces gens-là ont des comptes à rendre.  
16          Éventuellement, c'est la Ville qui devient leur  
17          cliente, puis ils font à peu près ce que vous  
18          faites à l'interne. Mais quel est le rôle de votre  
19          département par rapport aux firmes de génie-conseil  
20          privées?

21          R. Le rôle de notre département?

22          Q. [336] Oui?

23          R. En fait, à partir du moment où un mandat est donné  
24          à un bureau de génie-conseil, il y a un ingénieur  
25          qui lui est attribué. Si c'est un projet qui est en



1 conception - naturellement, on les a vus hier dans  
2 les organigrammes - c'est l'équipe de conception.  
3 Donc, l'ingénieur chef de groupe va, encore là,  
4 mandater un ingénieur de projet, qui va encadrer  
5 l'ingénieur-conseil. Et, quand le projet se donne  
6 en réalisation, donc en surveillance, c'est un peu  
7 la même chose, c'est monsieur Vézina qui fait  
8 l'encadrement autour des bureaux de génie-conseil.

9 Q. [337] O.K. Donc, on a des gens qui sont, je peux  
10 dire, spécifiquement assignés dans chacun des  
11 contrats de services professionnels qui vont être  
12 donnés.

13 R. Oui.

14 Q. [338] Que ce soit monsieur Vézina pour la  
15 surveillance, et... j'ai un blanc, là. Vous avez  
16 dit, pour la conception, ça va être un ingénieur?  
17 Ça pourrait être...

18 R. Ça pourrait... À l'époque, ça a été monsieur  
19 Themens.

20 Q. [339] Ça peut être monsieur Themens?

21 R. Mais, naturellement, dans les ingénieurs de  
22 l'équipe, on attribuait un projet à un ingénieur,  
23 qui encadrerait le bureau de génie-conseil.

24 Q. [340] O.K. Et ces gens-là, généralement, c'est des  
25 gens avec beaucoup d'expérience, notamment monsieur

1 Themens, monsieur Vézina, qui sont à la Ville  
2 depuis des années, notamment monsieur Vézina. Vous  
3 intervenez pourquoi, vous, dans ces contrats-là qui  
4 sont donnés avec les firmes de génie-conseil, vous,  
5 le directeur du... Parce que là on est en deux  
6 mille huit (2008), là?

7 R. Oui.

8 Q. [341] C'est vous le directeur. Pourquoi vous devez  
9 appeler monsieur Lalonde?

10 R. On peut se retrouver dans des projets, par exemple,  
11 de PRR, ou de programme d'entretien routier. On a  
12 des demandes, par exemple, du client, de  
13 l'arrondissement, ou encore de la Direction des  
14 transports, qui veut savoir quand tel projet  
15 spécifique va se réaliser. Alors, si je n'ai pas de  
16 réponse satisfaisante de la part de mon ingénieur  
17 de projet, j'appelle directement le bureau de  
18 génie-conseil, effectivement. Et je peux appeler  
19 monsieur Lalonde directement pour lui poser la  
20 question.

21 Q. [342] Pour lui poser la question?

22 R. Oui. Absolument.

23 Q. [343] O.K. Vous êtes sûr qu'il n'y a pas d'autre  
24 raison pourquoi vous appelez monsieur Lalonde?

25 R. Bien, ça peut être ça, ça peut être une raison au

1 niveau technique. Il peut avoir une demande  
2 particulière sur un projet. On peut lui demander de  
3 faire une évaluation technique spécifique pour le  
4 projet.

5 Q. [344] O.K. Je vais revenir plus spécifiquement à  
6 monsieur Lalonde, je vais vous poser une question.  
7 On a entendu, lors de la Commission, que les firmes  
8 de génie-conseil étaient énormément impliquées dans  
9 le financement des partis politiques.

10 R. Hum, hum.

11 Q. [345] Que ce soit au niveau municipal, que ce soit  
12 au niveau provincial. Est-ce que des firmes de  
13 génie-conseil vous ont déjà sollicité, Monsieur  
14 Marcil, pour participer à des événements  
15 politiques?

16 R. J'ai participé une fois à un événement politique.  
17 En fait, une fois pour le parti du maire Tremblay,  
18 et deux fois pour le Parti libéral.

19 Q. [346] O.K.

20 R. Où j'ai été présent à des activités de financement.

21 Q. [347] On va commencer avec les activités de  
22 financement pour monsieur le maire Gérald Tremblay.

23 R. Hum, hum.

24 Q. [348] Ça remonte à quand?

25 R. Deux mille six (2006), deux mille sept (2007),

1           peut-être?

2           Q. [349] Deux mille six (2006), deux mille sept  
3           (2007)?

4           R. Oui.

5           Q. [350] O.K. Et ça consistait en quoi, cette  
6           activité-là?

7           R. C'est une... c'est un cocktail.

8           Q. [351] Qui vous a sollicité?

9           R. C'est une firme de génie-conseil, laquelle,  
10          écoutez, je dirais peut-être Genivar, mais je n'ai  
11          pas, je ne pourrais pas vous dire exactement, mais  
12          c'est un bureau de génie-conseil, ça je me  
13          souviens, j'ai reçu, on m'a donné un billet, on a  
14          dit : « Robert, ça te tenterait-tu de venir ».

15          Q. [352] On vous a donné un billet?

16          R. Oui, absolument.

17          Q. [353] O.K. On vous a donné un billet?

18          R. Oui.

19          Q. [354] Et ça avait lieu où cet événement-là?

20          R. C'était une salle de réception dans l'est de  
21          Montréal.

22          Q. [355] O.K. Est-ce qu'on peut parler du Rizz?

23          R. Oui, exactement.

24          Q. [356] Saint-Léonard?

25          R. C'est ça exactement, sur Jarry.

1 Q. [357] Sur Jarry?

2 R. Oui.

3 Q. [358] O.K. Et vous souvenez-vous qui étaient  
4 présents lors de cet événement-là?

5 R. Écoutez, c'était, la salle était bondée, j'ai vu  
6 effectivement beaucoup de représentants de bureaux  
7 de génie-conseil, beaucoup d'entrepreneurs, la  
8 classe politique y était, le maire y était,  
9 monsieur, bien monsieur Zampino n'était pas parti,  
10 donc c'est avant son départ. Toute la classe  
11 politique y était.

12 Q. [359] Monsieur Zampino était présent, c'était dans  
13 son arrondissement?

14 R. Oui, oui, il me semble effectivement,  
15 effectivement.

16 Q. [360] O.K. Vous situez ça quand cet événement-là?

17 R. Comme je vous dis, j'avais tendance à dire deux  
18 mille six (2006), deux mille sept (2007), là, ça  
19 c'est au printemps, peut-être à l'automne, je ne  
20 peux pas vous dire.

21 Q. [361] On s'entend que vous, vous êtes un résident  
22 de Laval?

23 R. Oui.

24 Q. [362] Donc, la politique municipale à Montréal,  
25 pourquoi participer à un tel événement même si on

1           vous donne le billet?

2           R. Bien c'est tout simplement une activité ou un  
3           cocktail où on va rencontrer des gens, saluer les  
4           gens, c'est tout simplement.

5           Q. [363] Tout simplement?

6           R. Oui.

7           Q. [364] O.K. Et en tant que... À l'époque vous êtes  
8           responsable de la réalisation des travaux, vous  
9           n'êtes pas encore directeur...

10          R. Hum, hum.

11          Q. [365] ... mais il n'y a pas une problématique de se  
12          présenter dans une activité de financement  
13          municipal de surcroît?

14          R. En fait, moi je n'y voyais pas de problème éthique  
15          à se présenter dans une activité de financement.  
16          Naturellement, les gens du politique je les  
17          côtoyais régulièrement, là, par exemple, il y a  
18          toujours un mandant politique qui s'occupe des  
19          infrastructures avec qui on transige, on les  
20          rencontre à quelques reprises dans l'année pour,  
21          pour parler de l'avancement des projets. On assiste  
22          au comité exécutif. Donc, le fait d'aller  
23          rencontrer les mandants politiques dans une  
24          activité de financement, non, je n'y voyais pas de  
25          problématique majeure, d'autant plus que ce n'est

1 pas moi qui payais ma contribution.

2 Q. [366] Vous avez été invité?

3 R. Oui, j'ai été invité, j'ai été invité.

4 Q. [367] O.K. Est-ce qu'on a dit combien coûtait le  
5 billet?

6 R. Non, je n'ai jamais su. Je n'ai même pas regardé  
7 sur le billet combien, quelle en était la valeur.

8 Q. [368] Donc, vous ne savez pas si c'était cinq cents  
9 dollars (500 \$)...

10 R. Je ne sais pas si c'était cinq cents (500)...

11 Q. [369] ... vous ne savez pas si c'était mille  
12 dollars (1 000 \$)...

13 R. ... c'était cinquante dollars (50 \$), je n'ai  
14 aucune idée.

15 Q. [370] ... ou trois mille dollars (3 000 \$), vous ne  
16 savez pas?

17 R. Absolument pas. Absolument pas.

18 Q. [371] O.K. Et l'intérêt pour vous d'être là, parce  
19 que vous l'avez dit, vous les côtoyez les  
20 politiques j'imagine monsieur Frank Zampino c'est  
21 une personne que vous côtoyez, le maire Tremblay  
22 c'est une personne que vous côtoyez, dans le fond  
23 ils sont vos patrons?

24 R. Oui, absolument.

25 Q. [372] Ils sont vos patrons. Alors, le but d'un

1           cadre supérieur comme vous d'être dans une activité  
2           purement partisane?

3           R. C'est...

4           Q. [373] Il n'y a pas eu une petite gêne quand on vous  
5           a donné le billet?

6           R. Non, c'est beaucoup plus pour..., comme on le  
7           disait tout à l'heure, parfaire les relations  
8           d'affaires.

9           Q. [374] Avec qui?

10          R. Bien naturellement les consultants sont là, les  
11          gens du politique sont là, les entrepreneurs sont  
12          là, les gens se parlent : « Bonjour, ça va ». C'est  
13          un cocktail dînatoire, donc les gens se promènent  
14          avec leur assiette autour de la table.

15          (11:49:56)

16          LA PRÉSIDENTE :

17          Q. [375] Mais vous, votre intérêt était quoi?

18          R. Mon intérêt était tout simplement, Madame la  
19          Présidente, d'aller rencontrer ces gens-là. Ça  
20          donne l'occasion de les rencontrer et d'aller jaser  
21          avec des gens avec qui on fait affaire au  
22          quotidien. Je fais affaire avec une série  
23          d'entrepreneurs, je fais affaire avec une série  
24          d'ingénieurs-conseils, je fais affaire avec les  
25          mandants politiques qui sont là. Moi comme



1           gestionnaire ça me donne l'occasion de rencontrer  
2           tout le monde, de jaser avec tous ces gens-là, tout  
3           simplement. Tout simplement.

4           Q. [376] Mais vous n'avez pas besoin de ces gens-là,  
5           vous?

6           R. Non, personnellement, je n'ai pas besoin, mais au  
7           niveau professionnel, dans mes relations  
8           professionnelles, c'est des gens que j'ai à  
9           côtoyer.

10          Q. [377] Est-ce que c'est parce que vous pensiez à  
11          votre futur?

12          R. Non, absolument pas, absolument pas, Madame la  
13          Présidente.

14          Me DENIS GALLANT :

15          Q. [378] Qui vous donne le billet encore?

16          R. Écoutez, je vous dis sous toutes réserves, je crois  
17          que c'était Genivar, mais je ne suis pas sûr.

18          Q. [379] Donc, donc, votre ami, Yves Lortie qui est...

19          R. Je ne suis pas sûr.

20          Q. [380] ... président du développement des affaires.

21          R. Écoutez, je ne suis pas sûr que c'est monsieur  
22          Lortie, je me souviens très bien que c'est un  
23          bureau de génie-conseil qui m'avait donné le  
24          billet.

25          Q. [381] Est-ce qu'on vous explique que c'est une

1 façon de faire, c'est-à-dire qu'on achète une  
2 table, on achète, on prend tant de billets puis on  
3 vous amène du monde. Est-ce qu'on vous a déjà  
4 expliqué ça?

5 R. Non.

6 Q. [382] Jamais?

7 R. Ça, absolument pas.

8 Q. [383] Ça jamais, vous n'êtes pas au courant de ça,  
9 à côtoyer des gens de firmes de génie-conseil,  
10 étant ingénieur vous-même, jamais, jamais?

11 R. Moi ce qu'on me dit: « On a acheté des billets,  
12 j'ai acheté dix billets, ça te tente-tu de venir ».  
13 Tout simplement. Maintenant, qu'est-ce..., ils ont-  
14 tu acheté un, deux, dix (10) ou vingt (20) billets.  
15 Je ne le sais pas. On me dit, on a acheté des  
16 billets.

17 Q. [384] Puis ça vous ne vous interrogez pas sur le  
18 montant?

19 R. Non, je n'ai pas.

20 Q. [385] Vous pouvez être là pour une contribution de  
21 trois mille dollars (3 000 \$) par un prête-nom,  
22 puis ça vous ignorez la provenance de ça?

23 R. Oui, absolument.

24 Q. [386] Absolument pas?

25 R. Oui.

1 Q. [387] Absolument. O.K. Et pas de questions. Faites-  
2 vous ça pour dépanner votre ami?

3 R. Non, comme je vous dis, on nous dit, il y a une  
4 activité, il y a un cocktail dînatoire, tu veux-tu  
5 être présent. Ça me donne l'occasion d'aller  
6 rencontrer les gens, tout simplement.

7 Q. [388] Les gens vous les rencontrez, on a regardé  
8 tantôt, vous les rencontrez sur une base, sur une  
9 base, en tout cas, je vais dire, très fréquente?

10 R. Oui, je comprends, mais là c'est une occasion, en  
11 plus on a les mandants politiques sont là, on n'a  
12 pas la chance de parler à tous nos mandants  
13 politiques en même temps.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. [389] Mais vous avez dit, vous les voyiez sur une  
16 base régulière?

17 R. Bien, sur une base régulière, Madame la Présidente,  
18 c'est sûr que les mandants politiques, il y en a  
19 certains mandants qu'on voit sur... plus  
20 fréquemment. Par exemple, la personne qui est en  
21 charge des infrastructures, c'est sûr qu'on va lui  
22 parler plus régulièrement. Mais les représentants  
23 d'arrondissement, pour lesquels on travaille, on  
24 les voit plutôt rarement. Alors, là ça donne  
25 l'occasion d'aller rencontrer ces gens-là et de se

1 faire connaître un peu auprès de ces gens-là.

2 (11:51:24)

3 Me DENIS GALLANT :

4 Q. [390] J'aimerais que vous... si vous êtes capable  
5 de faire un effort de mémoire, peut-être de nous  
6 situer l'année de cette activité-là.

7 R. Hum hum.

8 Q. [391] Si vous êtes capable, dans votre mémoire, là,  
9 vous souvenez-vous c'est... c'est après deux mille  
10 six (2006)?

11 R. Écoutez, c'est autour de deux mille six (2006),  
12 deux mille sept (2007). Moi, c'est ce que je peux  
13 vous dire, c'est ce que je me souviens, je n'ai pas  
14 de date précise. Je n'ai pas de date précise.

15 Q. [392] Parfait.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Juste une petite question.

18 Me DENIS GALLANT :

19 Oui, oui, allez-y.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. [393] Et vous dites : « C'était l'occasion, pour  
22 nous, de nous faire... de me faire connaître auprès  
23 de ces gens-là. » C'est quoi votre intérêt de vous  
24 faire connaître auprès du politique?

25 R. Bien, naturellement, la relation d'affaires qu'un

1           fonctionnaire ou qu'un gestionnaire peut avoir avec  
2           son mandant politique, elle est grandement  
3           améliorée quand la relation est bonne.  
4           Généralement, quand la relation est une relation...

5           Q. [394] Éprouviez-vous des difficultés?

6           R. Non, je n'avais pas de difficulté particulière mais  
7           je trouvais que c'était une occasion qui est  
8           intéressante, justement, pour aller jaser avec ces  
9           gens-là.

10          Me DENIS GALLANT :

11          Q. [395] Vous êtes le grand boss d'un département,  
12          d'un donneur d'ouvrage, Monsieur Marcil, vous  
13          donnez des millions de contrats. C'est de l'argent,  
14          là, beaucoup d'argent. En quoi vous avez à faire du  
15          développement des affaires? C'est ça que madame  
16          Charbonneau veut savoir : En quoi... en quoi c'est  
17          plausible ça? Je pense que l'inverse est vrai mais  
18          que vous preniez des initiatives, ça, ça nous  
19          laisse perplexe.

20          R. Je vous dirais que ce n'est pas du développement  
21          d'affaires que je fais personnellement. Comme vous  
22          disiez, Madame Charbonneau, je n'ai pas à  
23          développer une relation d'affaires avec les  
24          consultants ou avec les entrepreneurs, c'est plutôt  
25          l'inverse qui doit se faire. Mais par rapport aux

1 gens de la classe politique, je préfère avoir une  
2 bonne relation avec ces gens-là, d'être capable de  
3 les rencontrer. L'occasion était intéressante,  
4 alors j'y ai été, effectivement.

5 Q. [396] Trente et un (31) janvier deux mille sept  
6 (2007), au restaurant L'Unique, activité organisée  
7 pour madame Nathalie Normandeau.

8 R. Oui. Oui.

9 Q. [397] O.K.?

10 R. Hum hum.

11 Q. [398] Organisée par...

12 R. En deux mille sept (2007)?

13 Q. [399] Deux mille sept (2007). Organisée... deux  
14 mille huit (2008), je m'excuse. Deux mille huit  
15 (2008). Ça devait avoir lieu en décembre deux mille  
16 sept (2007) mais ça a été reporté, en raison d'une  
17 tempête de neige, le trente et un (31) janvier deux  
18 mille huit (2008). Vous êtes présent.

19 R. Oui.

20 Q. [400] Monsieur Zambito nous dit que c'est cinq  
21 mille dollars (5 000 \$). J'ai regardé vos  
22 contributions au Parti libéral, là, il n'y en a  
23 pas.

24 R. Non, effectivement.

25 Q. [401] Qui a payé pour vous?

1 R. Monsieur Zambito, probablement.

2 Q. [402] Monsieur Zambito.

3 R. Monsieur Zambito...

4 Q. [403] Monsieur Yves Lortie est là. Vous avez été  
5 invité par qui, vous, là?

6 R. Par monsieur Zambito.

7 Q. [404] Directement?

8 R. Oui, c'est monsieur Zambito qui m'a proposé de  
9 venir rencontrer madame Normandeau.

10 Q. [405] Il vous a proposé ça?

11 R. Oui. Absolument.

12 Q. [406] Si je vous disais que c'était monsieur Lortie  
13 qui vous a invité, je me trompe? Votre grand ami.

14 R. Non, c'est monsieur Zambito.

15 Q. [407] Vous êtes sûr de ça?

16 R. Oui, moi, je suis... écoutez, de mémoire, c'est  
17 monsieur Zambito qui m'avait invité, il m'avait  
18 même offert la possibilité... je vous ramène dans  
19 le contexte à l'époque. Le gouvernement provincial  
20 a beaucoup de projets de subventions et on a une  
21 problématique importante avec le ministère... le  
22 ministère du Développement durable. Donc, pour  
23 l'émission des certificats d'autorisation,  
24 lorsqu'on a des projets d'aqueduc, égout. Madame  
25 Normandeau est ministre responsable des affaires

1           municipales et monsieur Zambito me propose, il  
2           dit : « Écoute, Robert, on a... il y a un souper  
3           avec la ministre, il va y avoir quinze (15), vingt  
4           (20) personnes, tu vas avoir la chance de jaser  
5           avec elle et de lui expliquer c'est quoi la  
6           problématique. » Naturellement, quand on n'est pas  
7           capable d'avoir un certificat d'autorisation pour  
8           débuter un projet, on retarde le projet, des fois,  
9           six mois, sept mois, huit mois, un an. Alors, ça me  
10          donnait l'occasion, moi, d'aller expliquer la  
11          problématique que la Ville vivait...

12        Q. [408] Parfait.

13        R. ... à la ministre.

14        Q. [409] Dans un cocktail dînatoire vous avez eu le  
15          temps de...

16        R. Ce n'est pas un cocktail dînatoire.

17        Q. [410] ... lui expliquer tout ça. Un souper.

18        R. À L'Unique c'était un souper.

19        Q. [411] Parfait. On va regarder... onglet 23, on va  
20          regarder la liste des invités.

21        MADAME LA GREFFIÈRE :

22          Maître, est-ce que vous cotez l'onglet 56, la  
23          conversation avec monsieur Lalonde.

24        Me DENIS GALLANT :

25        Oui. Oui, je vais...



1 MADAME LA GREFFIÈRE :

2 506, d'accord?

3 Me DENIS GALLANT :

4 Parfait. Merci. Merci de me le rappeler.

5

6 39P-506 : Analyse des registres téléphoniques de  
7 Robert Marcil et de Michel Lalonde

8

9 Q. [412] Donc, on va aller à l'onglet 23. On va  
10 regarder la liste des invités qui a été produite  
11 par monsieur Zambito. Et c'était la cote, à  
12 l'époque, 13P-185. Parfait. Madame Blanchette, on  
13 va regarder défiler la bande. On va regarder les  
14 gens qui sont présents. Alors, il y a Yannick  
15 Bouchard de chez Genivar; Michel Lalonde du Groupe  
16 Séguin; Normand Grenier de la Ville de Charlemagne;  
17 France Michaud du Groupe Roche; René Mergan de  
18 Nepcon; Pierre Martin du Faubourg Boisbriand; Marco  
19 Boisvert du Faubourg Boisbriand; Pierre Collin;  
20 Pierre Vandelac; Bernard Brunet de Béton Brunet;  
21 Paolo Catania de chez Catcan; Gaétan Chatel de John  
22 Meunier; Jean Rizzuto du Marché public 440; Benoit  
23 Fradette de la Ville de Laval; Lino Zambito  
24 d'Infrabec; Peter Koury d'Infrabec; Robert Marcil  
25 de la Ville de Montréal; maire de la Ville

1 Ste-Agathe, Laurent Payette; Dominic Caillé du  
2 Groupe Domco; le maire de Blainville, François  
3 Cantin; Hélène Daneault, mairesse de la Ville de  
4 Rosemère; Gilles Desrochers, Construction ABC Rive-  
5 Nord; Marc Gascon, maire de Ville de Saint-Jérôme;  
6 Yves Lortie de chez Genivar.

7 En regardant la liste, est-ce que vous  
8 pouvez nous dire si monsieur Lortie vous a  
9 invité... monsieur Zambito?

10 R. Je pense toujours que c'est monsieur Zambito.

11 Q. [413] Parfait.

12 R. Mais écoutez! De mémoire, l'activité de financement  
13 à laquelle j'ai participé, il y avait beaucoup  
14 moins de monde que ça, beaucoup moins de monde que  
15 ça.

16 Q. [414] Parfait.

17 R. Je vois des noms. Le maire Gascon, je n'ai pas vu  
18 le maire Gascon à cette activité-là.

19 Q. [415] Est-ce que, si on regarde les personnes qui  
20 sont là, soit qu'on a des gens de firmes de génie-  
21 conseil, on a soit des entrepreneurs, et on a des  
22 élus municipaux, O.K., est-ce qu'il y a quelqu'un,  
23 est-ce que vous voyez quelqu'un, est-ce qu'il y  
24 avait quelqu'un ce soir-là d'une municipalité qui  
25 était un cadre supérieur d'une municipalité?

1 R. Non. Absolument pas.

2 Q. [416] Du tout. Du tout. Puis vous nous dites que  
3 monsieur Zambito vous a invité, O.K., pour vous  
4 donner la chance de parler avec madame Normandeau.  
5 Monsieur Zambito était au courant de vos  
6 problématiques, ce que vous vouliez adresser à  
7 madame Normandeau?

8 R. Oui.

9 Q. [417] Tout à fait?

10 R. Oui. Comme beaucoup d'entrepreneurs, les  
11 entrepreneurs en aqueduc, égouts vivaient cette  
12 problématique-là.

13 Q. [418] Et un élu de la Ville de Montréal n'aurait  
14 pas fait l'affaire plutôt que vous?

15 R. Fort probablement. Fort probablement. Écoutez, si  
16 monsieur Tremblay n'avait pas l'occasion de faire  
17 valoir les problématiques qu'on avait auprès du  
18 gouvernement, moi, on me donnait l'occasion d'aller  
19 parler directement à la ministre.

20 Q. [419] O.K.

21 R. Alors j'ai saisi l'occasion.

22 Q. [420] Et vous avez parlé directement?

23 R. Absolument.

24 Q. [421] Vous avez parlé combien de temps à la  
25 ministre?

1 R. Une vingtaine de minutes.

2 Q. [422] Une vingtaine de minutes seul avec... en  
3 présence de monsieur Zambito?

4 R. Autour de la table après le souper, au dessert, je  
5 me suis assis directement à côté de madame  
6 Normandeau et je lui ai expliqué toute la  
7 problématique.

8 Q. [423] Parfait. Est-ce qu'il y a eu un suivi de ça?  
9 Est-ce que vous avez reçu d'autres communications  
10 avec le ministère des Affaires municipales par  
11 après?

12 R. Non, pas avec le ministère des Affaires  
13 municipales, mais avec le ministère de  
14 l'Environnement, oui. Parce que j'ai eu l'occasion  
15 par la suite, je vous ai dit qu'il y avait deux  
16 rencontres avec le Parti libéral, c'était avec  
17 madame Beauchamp qui était à l'époque ministre de  
18 l'Environnement.

19 Q. [424] À quel endroit?

20 R. Ça, c'est fait au Club St-James, je crois.

21 Q. [425] Quand?

22 R. Peut-être deux mille huit (2008).

23 Q. [426] Situez-vous...

24 R. C'est après. C'est après.

25 Q. [427] C'est après?

1 R. Peut-être en deux mille huit (2008).

2 Q. [428] Encore là, aucune contribution au Parti  
3 libéral de votre part?

4 R. Aucune contribution. Aucune contribution.

5 Q. [429] La seule fois que vous en avez fait une, je  
6 pense que c'est en deux mille onze (2011)?

7 R. Oui.

8 Q. [430] Quatre cents dollars (400 \$)?

9 R. À partir du moment où j'ai... Écoutez, j'ai  
10 toujours eu beaucoup d'intérêt pour la politique,  
11 j'ai été dans les Jeunes libéraux avant de faire...  
12 de travailler dans les municipalités. Mais à partir  
13 du moment où j'ai travaillé dans les municipalités,  
14 aucune contribution politique.

15 Q. [431] C'était combien le couvert au Club St-James?

16 R. Je n'ai aucune idée.

17 Q. [432] C'était quoi? Aucune idée?

18 R. Non.

19 Q. [433] Invité par qui?

20 R. Invité par monsieur Sylvain Lacasse.

21 Q. [434] Qui est?

22 R. De Claulac.

23 Q. [435] De Claulac?

24 R. Qui est une firme de génie-conseil. Oui.

25 Q. [436] Parfait. Et vous avez discuté avec... Vous

1           avez eu la chance de discuter avec madame  
2           Beauchamp?

3           R. Absolument.

4           Q. [437] Combien de temps?

5           R. Monsieur Claulac m'a fait...

6           Q. [438] Monsieur Claulac?

7           R. Excusez, « Monsieur Claulac »! Pardonnez-moi!

8           Monsieur Lacasse m'a présenté l'opportunité en me  
9           disant : « Écoute, il y a une activité avec madame  
10          la ministre, madame Beauchamp. » Je connais la  
11          problématique toujours avec les certificats  
12          d'autorisation. Ce n'est pas quelque chose qui est  
13          cachée, ce n'est pas exclusivement la Ville de  
14          Montréal qui a cette problématique-là. C'est une  
15          problématique qui est généralisée. Alors je dis :  
16          « Oui, je vais saisir l'occasion pour aller parler  
17          avec la ministre. » J'ai été au cocktail de  
18          financement. J'ai eu l'occasion de parler  
19          directement avec la ministre, avec monsieur Crête,  
20          qui était son attaché politique.

21                        Monsieur Crête, on a même fait le suivi. Je  
22          lui ai fait parvenir la liste de mes dossiers qui  
23          étaient en attente. J'avais des dossiers qui  
24          étaient en attente depuis près de neuf mois. Et  
25          madame la ministre m'avait clairement annoncé à ce

1 moment-là qu'ils allaient travailler un projet de  
2 loi pour un peu assouplir les façons de faire les  
3 évaluations pour permettre justement aux  
4 municipalités d'avancer un peu plus rapidement dans  
5 leur plan d'investissement. Effectivement, c'est ce  
6 qui est arrivé.

7 Q. [439] Pas d'autres moyens qu'aller dans une  
8 activité de financement politique pour discuter de  
9 dossiers, de dossiers importants, de dossiers qui  
10 concernent la Ville de Montréal. Il n'y a pas  
11 d'autres endroits pour faire ça? Il n'y a pas  
12 d'autres forums pour faire ça?

13 R. Écoutez, le premier forum est celui de la  
14 direction, du ministère. Ça a été fait. On a parlé  
15 aux gens du ministère de l'Environnement, ils ont  
16 leurs propres contraintes, et là on m'offre, sur un  
17 plateau d'argent, la possibilité d'aller parler à  
18 la ministre. Alors je la saisis.

19 Q. [440] O.K. Puis comment ça fonctionne? Est-ce que  
20 les gens, les entrepreneurs, les gens de firmes de  
21 génie-conseil ont chacun leur tour un accès  
22 directement au ministre dans une activité de  
23 financement d'à peu près vingt (20) minutes, une  
24 demi-heure? Est-ce que c'est ça que vous nous  
25 dites?

1 R. Non. Ce que je vous dis, c'est que, dans le fond,  
2 dans un souper, c'est un souper standard autour de  
3 la table. Les gens vont parler au cocktail à la  
4 ministre, la saluer. Dans un cocktail dînatoire, la  
5 ministre, son attaché politique ou son directeur de  
6 cabinet est à côté d'elle, et jase avec les  
7 différents intervenants.

8 Q. [441] O.K. Ces activités de financement,  
9 généralement on est à mille (1 000), on peut aller  
10 jusqu'à trois mille dollars (3 000 \$) le billet.  
11 Ça, vous êtes au courant de ça?

12 R. Non.

13 Q. [442] Pas du tout?

14 R. Pas du tout.

15 Q. [443] Ce n'est pas quelque chose qui vous intéresse  
16 de savoir?

17 R. Bien, je n'ai pas... À ce moment-là je ne  
18 m'intéressais pas à savoir combien devaient se  
19 vendre les billets de financement. Absolument pas.

20 Q. [444] O.K. O.K. Et ça, les repas, rien, vous n'avez  
21 pas remboursé du tout ceux qui vous invitent?

22 R. Aucunement.

23 Q. [445] Aucunement?

24 R. Aucunement pour les partis politiques. Absolument  
25 pas.



1 Q. [446] Aucunement pour les partis politiques.

2 R. Non.

3 Q. [447] Est-ce qu'il y en a d'autres?

4 R. Non. Ça a été les deux seuls... les trois seuls.

5 Q. [448] Parfait.

6 R. À ma souvenance, ça a été les trois seuls.

7 Q. [449] Parfait. Je vais revenir à Montréal

8 maintenant. J'imagine que monsieur Frank Zampino

9 est une personne avec qui vous avez affaire

10 souvent, dans le cadre de vos fonctions?

11 R. Non. Pas souvent. Occasionnellement, par

12 l'entremise du comité exécutif.

13 Q. [450] Mais si je regarde la chaîne, c'est-à-dire

14 généralement, vos ordres, vous les prenez du DG? Du

15 directeur général, ou du directeur général adjoint?

16 R. Du DGA, oui.

17 Q. [451] Parfait, du DGA. Et, ensuite de ça, mais

18 souvent, ce sont des volontés politiques, donc, qui

19 vous viennent du comité exécutif?

20 R. Oui.

21 Q. [452] Parfait. Est-ce que monsieur Zampino, vous

22 avez... Parce que vous avez dit, « Écoutez. Moi,

23 là, souvent je suis en rencontre, je suis à l'hôtel

24 de ville, et caetera. Je suis devant le comité

25 exécutif. » Est-ce que c'est une personne que vous

1           avez eu à côtoyer souvent, monsieur Zampino?

2           R. Non. Je ne vous dirais pas souvent. Quand je voyais  
3           monsieur Zampino, c'est autour de la table, au  
4           comité exécutif.

5           Q. [453] O.K.

6           R. C'est à ce moment-là. On jase un peu avant le  
7           comité exécutif ou à l'heure du lunch. C'est à peu  
8           près tout.

9           Q. [454] O.K. Et monsieur Trépanier, lui? Bernard  
10          Trépanier, est-ce que vous le connaissez?

11          R. Oui, je connais.

12          Q. [455] Parfait.

13          R. Oui.

14          Q. [456] Et monsieur Bernard Trépanier, à votre  
15          souvenir, a quitté ses fonctions à Union Montréal  
16          quand?

17          R. Je ne pourrais pas vous dire.

18          Q. [457] Vous ne pouvez pas nous dire?

19          R. Non.

20          Q. [458] O.K. Et quelle était votre relation avec  
21          monsieur Bernard Trépanier?

22          R. C'est une relation d'amitié.

23          Q. [459] D'amitié?

24          R. Oui.

25          Q. [460] Ça fait longtemps que vous le connaissez,

1 monsieur Trépanier?

2 R. Oui. J'ai rencontré monsieur Trépanier peut-être en  
3 deux mille six (2006), autour de cette période-là à  
4 peu près.

5 Q. [461] O.K. Donc, si je vous situe dans le temps,  
6 monsieur Trépanier va quitter ses fonctions aux  
7 alentours du quinze (15) juin deux mille six  
8 (2006). Donc, est-ce que c'est à ce moment-là que  
9 vous avez commencé une relation d'amitié avec  
10 monsieur Trépanier?

11 R. Écoutez, la fois que je l'ai rencontré la première  
12 fois, il me semble que c'était au printemps. Donc,  
13 c'est probablement avant le mois de juin.

14 Q. [462] Puis vous l'avez rencontré dans quel cadre?

15 R. Je l'ai rencontré dans le cadre de... Le Groupe  
16 Séguin organisait, à toutes les années, un souper.  
17 Un souper de clients, donc, avec des mandants  
18 politiques, avec des fonctionnaires. Et ils avaient  
19 organisé ça... Ils se promenaient... Je n'avais  
20 jamais été, mais cette année-là j'avais décidé  
21 d'aller à son souper. C'était un genre, encore là,  
22 un cocktail dînatoire qu'il avait organisé dans la  
23 Cité du Multimédia, et c'est à ce moment-là que  
24 j'ai croisé monsieur Trépanier, et...

25 Q. [463] Un petit peu avant le quinze (15) juin deux

1 mille six (2006).

2 R. Bien, je vous dirais peut-être au printemps, oui.

3 Q. [464] O.K. Et vous allez développer une relation  
4 d'amitié avec monsieur Trépanier par la suite?

5 R. Oui, bien...

6 Q. [465] Dans quelles circonstances?

7 R. On avait une... Comme je vous l'ai dit tout à  
8 l'heure, j'ai toujours eu beaucoup d'intérêt pour  
9 la politique, puis monsieur Trépanier, c'est  
10 quelqu'un avec lequel je trouvais qu'on avait des  
11 discussions politiques intéressantes. Monsieur  
12 Trépanier avait une expérience politique fédérale,  
13 provinciale et municipale, puis on avait l'occasion  
14 d'échanger, justement, sur les visions politiques,  
15 les bons coups, les mauvais coups. C'était à ce  
16 niveau-là.

17 Q. [466] O.K. Et ça, vous situez ces fréquences-là à  
18 combien de fois par semaine, à peu près, ou...

19 R. On s'appelait occasionnellement. Je sais qu'on se  
20 parlait occasionnellement pour... Il pouvait me  
21 poser une question, « Qu'est-ce que tu penses  
22 que... Qu'est-ce que tu penses de la décision du  
23 maire sur telle, telle affaire? As-tu vu ce qui  
24 s'est passé au provincial? Monsieur Charest a fait  
25 telle et telle chose, là, qu'est-ce que tu en

1           penses? »

2           Q. [467] Est-ce qu'on comprend qu'il va devenir un  
3           ami?

4           R. Bien, un ami... Une bonne relation. Une relation  
5           correcte.

6           Q. [468] O.K.  
7           (12:05:42)

8           LA PRÉSIDENTE :

9           Q. [469] Est-ce que je comprends que vous discutiez  
10          des décisions du maire, qui était votre employeur,  
11          avec des personnes qui ne faisaient pas partie de  
12          la Ville?

13          R. Bien, je pouvais me permettre des commentaires,  
14          oui.

15          Q. [470] Ah oui?

16          R. Oui. Absolument.

17          Me DENIS GALLANT :

18          Q. [471] O.K. Alors vous allez développer une relation  
19          effectivement, discuter, monsieur, qu'est-ce qu'il  
20          va faire lui après, après avoir quitté Union  
21          Montréal, vous êtes, s'avoir fait inviter à prendre  
22          la porte par le maire Tremblay au printemps deux  
23          mille six (2006), savez-vous ce qu'il va faire  
24          après, s'il est votre ami?

25          R. J'ai toujours, non, j'ai toujours pensé qu'il

1           faisait du financement politique, il était proche  
2           du Parti, c'est ce que j'ai su. Je n'ai jamais  
3           cherché à en connaître plus à son sujet.

4           Q. [472] Quand vous l'avez connu, vous l'avez côtoyé  
5           jusqu'à quand, quand est-ce que la dernière fois  
6           que vous avez discuté avec monsieur Trépanier?

7           R. Peut-être l'été dernier.

8           Q. [473] La relation s'est continuée même après votre  
9           départ de la Ville?

10          R. Oui, oui, oui. On se parle occasionnellement, un  
11          coup de téléphone, tout simplement.

12          Q. [474] O.K. Monsieur Trépanier, est-ce qu'il a des  
13          relations avec le Groupe SM, votre nouvel  
14          employeur?

15          R. Pas de relations particulières, je sais qu'il  
16          connaît mon président, mais au-delà de ça.

17          Q. [475] C'est votre ami, Bernard Trépanier si c'est  
18          votre ami, considérez-vous que c'est également un  
19          ami de monsieur Bernard Poulin?

20          R. Ah, je ne pourrais pas vous le dire, il faudrait  
21          poser la question à monsieur Poulin, je ne pourrais  
22          pas...

23          Q. [476] Non, mais ce que vous pouvez voir, là?

24          R. Non, je ne pourrais pas vous dire.

25          Q. [477] Je connais les amis de mes amis?

1 R. Non, non, je ne pourrais pas vous dire.

2 Q. [478] O.K. Donc, ce qui est intéressant ce que vous  
3 avez dit, c'est que vous pensiez qu'il faisait du  
4 financement, donc, étiez-vous au courant d'Union  
5 Montréal l'avait officiellement congédié à partir  
6 du quinze (15) juin deux mille six (2006)?

7 R. Non, ça, non. Ça ne me...

8 Q. [479] Est-ce que je vous l'apprends?

9 R. En fait, ça ne me dit rien, ça ne me dit rien, puis  
10 ce n'est pas quelque chose dont on avait discuté,  
11 là, de ses..., de son emploi du temps.

12 Q. [480] O.K. Monsieur au cours des années...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. [481] Vous n'avez pas répondu à la question de  
15 maître Gallant. Est-ce que maître Gallant vient de  
16 vous apprendre qu'il avait été congédié?

17 R. Bien j'en ai entendu parler récemment dans les...  
18 dans les journaux, dans les médias, on en a parlé  
19 abondamment de monsieur Trépanier, c'est là que  
20 j'ai vu qu'il avait été, qu'il avait été licencié à  
21 un certain moment, là, du Parti d'Union Montréal.

22 Me DENIS GALLANT :

23 Q. [482] O.K.

24 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

25 Q. [483] Vous dites que c'est une bonne connaissance à

1 vous, puis là vous lui parlez depuis deux mille six  
2 (2006), puis, là, vous venez d'apprendre ça, là,  
3 vous. Vous vous jasez souvent, il n'a jamais dit  
4 qu'il avait quitté Union Montréal, il a changé de  
5 bureau, mais il est parti du bureau d'Union  
6 Montréal, il est allé ouvrir un bureau à côté, puis  
7 vous êtes totalement inconscient de ça?

8 R. Mais j'ai jamais posé, on n'a jamais posé de  
9 questions, je sais qu'il travaillait pour une firme  
10 de publicité, je ne sais pas si c'est Mediacom ou  
11 une firme comme ça, qu'il faisait du développement  
12 d'affaire pour eux. Je savais qu'il était impliqué  
13 au niveau du financement politique je savais qu'il  
14 était proche du Parti d'Union Montréal, mais au-  
15 delà de ça, non.

16 Q. [484] Mais est-ce que ça ne vous a pas tenté d'être  
17 un peu plus prudent dans les faits, parce que vous  
18 êtes un haut fonctionnaire de la Ville, vous  
19 fréquentez un collecteur de fonds du Parti qui  
20 dirige la Ville, ça ne devrait pas demander une  
21 certaine réserve de la part d'un haut  
22 fonctionnaire, en disant : « Ce n'est pas le genre  
23 de fréquentations que je devrais avoir  
24 fréquemment »?

25 R. Écoutez avec le recul.



1 Q. [485] Vous n'êtes pas n'importe qui, vous êtes un  
2 haut fonctionnaire, là, vous devez avoir une  
3 certaine prudence, vous fréquentez les  
4 entrepreneurs et les ingénieurs à n'en plus finir,  
5 et là, vous vous tapez en plus de ça quelqu'un qui,  
6 qui a des liens avec le financement du Parti au  
7 pouvoir, ça ne vous effleure jamais l'esprit, c'est  
8 un peu inquiétant, si ça ne vous vient jamais à  
9 l'esprit que vous devez avoir une certaine réserve.  
10 Je n'ose pas imaginer d'autres dossiers. Qu'est-ce  
11 que vous en pensez?

12 R. Bien, écoutez, je vous dirais, non, je n'ai pas eu  
13 de..., je n'ai pas eu d'appréhension par rapport à  
14 ma relation avec... avec monsieur Trépanier. Comme  
15 je vous dis on avait une relation qui était très  
16 politisée sur beaucoup de discussions politiques,  
17 une relation amicale, mais sans plus. Au-delà de  
18 ça, est-ce que j'aurais dû être plus vigilant par  
19 rapport à mon lien avec monsieur Trépanier? Oui,  
20 peut-être, à la lumière de toute l'information qui  
21 a été mise à jour par la Commission. Oui, peut-être  
22 il aurait fallu probablement se garder un droit de  
23 réserve, tout à fait d'accord.

24 Q. [486] Vous avez dit tout à l'heure qu'au niveau de  
25 Séguin, bon, monsieur Lalonde, lui, il était plutôt

1 à développement des affaires, vous réglez plus les  
2 aspects techniques avec monsieur Côté, est-ce que  
3 ça c'est, ça correspond à une certaine réalité, ce  
4 que vous avez dit tout à l'heure?

5 R. En partie, oui, mais comme je vous disais  
6 également, monsieur, monsieur Lalonde avait quand  
7 même une très bonne connaissance technique.

8 Q. [487] Oui, oui, ça je ne prétends pas?

9 R. Monsieur Lalonde était capable de parler technique.

10 Q. [488] Je sais qu'il est un ingénieur, il est  
11 capable de parler technique, mais les dossiers que  
12 vous avez avec Séguin, là, c'est avec quelconque  
13 relié à des terrains, c'est plus avec monsieur Côté  
14 que vous les faites probablement?

15 R. Bien, on les fait plus avec monsieur Côté quand on  
16 va parler planification de problèmes techniques  
17 peut-être plus pointus, monsieur Lalonde  
18 intervenait peut-être dans certains éléments. C'est  
19 sûr que monsieur Lalonde intervenait également pour  
20 le côté financier, donc, se faire payer, s'assurer  
21 d'être payé décentement. Alors, oui, à ce niveau-là,  
22 oui.

23 Q. [489] Oui. Vous avez, je regardais les appels que  
24 vous avez faits avec monsieur Lalonde puis je  
25 comparais ça avec monsieur Milioto, vous avez

1           seulement eu sur quasiment quatre-vingts (80)  
2           appels, deux appels de trois minutes et plus.

3           R. Hum, hum.

4           Q. [490] Si on regarde les appels que vous avez avec  
5           monsieur Lalonde, vous êtes, de toute évidence, un  
6           peu plus volubile, là. Trente pour cent (30 %) de  
7           vos appels sont des appels de cinq minutes et plus,  
8           dont un de presque une heure, en janvier. Est-ce  
9           que... qu'est-ce qu'on discute, en janvier, là,  
10          lorsque c'est normalement une période assez calme  
11          pour les travaux, avec quelqu'un qui suit de près  
12          les contrats qu'on a avec la Ville? Là, dites-vous  
13          qu'on a uniquement que votre cellulaire, on ne  
14          parle même pas de votre ligne fixe...

15          R. Hum hum.

16          Q. [491] ... à votre bureau, là. Donc, si on tente  
17          d'extrapoler les appels qu'on fait avec votre ligne  
18          fixe, ça veut dire que vous en faites beaucoup,  
19          beaucoup d'appels avec monsieur Lalonde. Pour  
20          quelqu'un qui, dans les faits, n'est pas vraiment  
21          très axé sur les dossiers en tant que tels, là.  
22          Qu'est-ce que vous avez tant à vous dire, monsieur  
23          Lalonde et vous?

24          R. Bien, écoutez, comme je vous disais tout à l'heure,  
25          puis particulièrement le fait que ce soit en

1 janvier, on en a parlé hier, les donneurs, les  
2 entrepreneurs, les consultants cherchent à avoir un  
3 peu une idée de la programmation qui s'en vient. En  
4 janvier, c'est peut-être... probablement le moment  
5 où la majorité des bureaux de génie-conseil font le  
6 tour de leurs clients pour voir un peu c'est quoi  
7 la programmation annuelle, qu'est-ce qui s'en  
8 vient. Parce qu'eux aussi ont à planifier leur  
9 année. On le fait actuellement, je le fais  
10 actuellement, en début d'année j'essaie de parler à  
11 tous mes clients, voir qu'est-ce qu'ils ont dans le  
12 collimateur, qu'est-ce qu'ils ont de planifié  
13 pour... en réalisations pour l'année de façon à  
14 voir, est-ce qu'il y a un volume d'ouvrage  
15 important qui s'en vient ou est-ce qu'il n'y en a  
16 pas? Écoutez, pour discuter une heure, c'est peut-  
17 être ça.

18 Q. [492] Donc, il vous appelle pour planifier son  
19 année, pour savoir un peu les contrats qu'il  
20 pourrait peut-être avoir dans les prochains mois,  
21 c'est ça que... si je prends vos propos.

22 R. En fin de compte, il planifie l'ensemble...  
23 l'ensemble de son année pour l'ensemble de son  
24 entreprise. Il fait probablement la même chose avec  
25 ses autres clients. Monsieur Lalonde était très

1           présent également, là, il l'a mentionné, dans la  
2           région de Repentigny, L'Assomption, tout ce  
3           secteur-là, alors il doit faire la même chose avec  
4           ses autres clients. Il essaie de regarder c'est  
5           quoi le potentiel de travail au cours d'une année.

6           Q. [493] Puis est-ce qu'il y avait d'autres...  
7           beaucoup d'autres firmes de génie civil, des  
8           représentants de firmes de génie civil qui vous  
9           appellent pour planifier leur année avec vous?

10          R. Bien, probablement que... je vous dirais qu'ils  
11          l'ont probablement tous fait.

12          Q. [494] Qui?

13          R. Bien, leur vice-président ou leur directeur...

14          Q. [495] Non, des noms. Avec qui vous avez discuté  
15          d'une planification des travaux dans certaines  
16          firmes de génie civil?

17          R. Monsieur le Commissaire, je ne peux pas vous dire  
18          spécifiquement avec lesquels, mais je peux vous  
19          dire que j'avais des relations, on l'a mentionné  
20          tout à l'heure, avec les gens de chez Dessau, avec  
21          les gens chez CIMA, avec les gens de chez... du  
22          Groupe Lalonde. Alors, ces gens-là, les vice-  
23          présidents, me donnaient un coup de fil ou on  
24          allait dîner puis ils parlaient... l'idée c'est de  
25          voir un peu vers où on s'en va durant l'année. Ce

1 n'est pas de leur donner exactement... dire :  
2 « Voici, il y a tel, tel, tel projet », c'est  
3 « Oui, il y a des projets qui s'en viennent, on va  
4 avoir une grosse année. On a budget annuel de tant  
5 millions de travaux qui vont se faire cette  
6 année. » Ça donne une idée à l'entrepreneur ou ça  
7 donne une idée à l'ingénieur-conseil sur  
8 l'orientation qu'il doit prendre pour son année. Je  
9 vous dis, je fais exactement la même chose  
10 actuellement. Est-ce que je garde mes ressources ou  
11 est-ce que je les laisse aller? J'ai besoin de  
12 connaître un peu le volume d'affaires que  
13 l'ensemble de mon marché va m'offrir.

14 Q. [496] Vous avez écouté les audiences de la  
15 Commission et le témoignage de monsieur Lalonde,  
16 vous avez entendu monsieur Lalonde dire qu'il  
17 payait, parfois, une cote de trois pour cent (3 %)   
18 sur certains contrats. Vous le fréquentez beaucoup,  
19 beaucoup, vous fréquentez également d'autres  
20 ingénieurs. Monsieur Lalonde ne vous a jamais fait  
21 allusion qu'il payait peut-être une cote sur  
22 certains contrats?

23 R. Non. Personne ne m'a parlé de cote sur...

24 Q. [497] Les entrepreneurs ont corrompu votre  
25 personnel puis jamais aucun de ces entrepreneurs-là

1 ne vous a dit qu'il corrompait votre personnel?

2 R. Absolument pas. Absolument pas. Et ils n'avaient  
3 pas avantage à le dire.

4 Q. [498] Donc, finalement, vous ne voyez pas grand-  
5 chose, là.

6 R. Bien, écoutez...

7 Q. [499] Vous avez, en dessous de vous, des gens qui  
8 sont corrompus puis on ne vous en parle pas ou vous  
9 avez fréquenté des ingénieurs qui paient des cotes  
10 puis on ne vous en parle pas, mais on veut vous  
11 fréquenter beaucoup, vous.

12 R. Écoutez...

13 (12:14:46)

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. [500] Tout en insistant sur le fait que vous voulez  
16 tout contrôler.

17 R. Bien, écoutez, je ne veux contrôler ce que je suis  
18 capable de contrôler à l'intérieur de mon  
19 organisation. Je pense qu'on a toujours mis en  
20 place... on a essayé de mettre en place les outils  
21 les plus efficaces possibles et les outils qui nous  
22 étaient disponibles pour faire le contrôle que  
23 notre direction ou notre division pouvait faire,  
24 pouvait mettre en place. Mais, naturellement, il y  
25 a des choses à constater, il y a des éléments qui

1 nous ont échappé, je suis tout à fait d'accord.

2 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

3 Q. [501] Mais vous avez des relations dans tous les  
4 milieux, vous fréquentez quelqu'un qui ramasse de  
5 l'argent pour le parti au pouvoir, vous fréquentez  
6 des ingénieurs qui donnent de l'argent sur les  
7 contrats, vous fréquentez des entrepreneurs qui  
8 corrompent votre personnel. Vous semblez être au  
9 centre de bien... de tous ces gens-là, mais vous  
10 n'êtes au courant de rien?

11 R. Mais ces gens-là n'ont pas avantage à me parler de  
12 ces éléments-là, qu'ils font derrière... derrière  
13 des portes closes. Moi, j'ai des relations  
14 d'affaires, je travaille avec ces gens-là, sur une  
15 base annuelle, je travaille avec une série  
16 d'entrepreneurs, je travaille avec une série  
17 d'ingénieurs-conseils. Et probablement que si vous  
18 faites le tour des ingénieurs municipaux c'est la  
19 même réalité que vous allez retrouver dans les  
20 autres municipalités du Québec. L'ingénieur  
21 municipal est en contact avec tous ces gens-là.

22 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

23 Q. [502] Vous êtes un haut fonctionnaire d'une grande  
24 ville, Monsieur, vous n'êtes un ingénieur d'une  
25 petite ville. Vous devez avoir, normalement,



1 d'autres choses à faire que de travailler avec tous  
2 ces gens-là, comme haut fonctionnaire de la Ville?

3 R. Écoutez, ça faisait, je pense, partie de mes tâches  
4 de m'impliquer. On avait un mandat. Le comité  
5 exécutif nous donnait un mandat important de  
6 réaliser des projets. On a mis des choses en place  
7 pour essayer de les réaliser dans les meilleures  
8 conditions possibles.

9 Me DENIS GALLANT :

10 Q. [503] Monsieur Marcil, je vais prendre au vol ce  
11 que les commissaires vous disent, là. C'est-à-dire,  
12 c'est que vous côtoyez beaucoup les gens qui sont à  
13 l'origine de la collusion, les responsables de  
14 l'explosion des prix à Montréal, vous avez sous vos  
15 ordres des fonctionnaires corrompus qui ont avoué  
16 avoir reçu des gros montants d'argent. Vous allez  
17 dîner, vous parlez, puis je n'ai pas fait le tour  
18 encore des registres, il y a certains qui vont  
19 faire le tour, vous parlez avec certains sur une  
20 base quotidienne. Il y en a que vous leur parlez le  
21 soir.

22 R. C'est possible.

23 Q. [504] C'est possible. Et en plus, vous parlez avec  
24 des gens des firmes de génie-conseil, pas des gens  
25 sur le terrain, mais des vice-présidents de

1           développement des affaires. Vous allez, vous  
2           acceptez des billets pour aller dans des activités  
3           de financement politique qui, à mon humble avis,  
4           n'est pas votre place. Ensuite de ça, ce que vous  
5           nous dites, c'est qu'en deux mille six (2006), vous  
6           vouliez, avec le grand argentier, Bernard  
7           Trépanier, appelé « monsieur trois pour cent  
8           (3 %) ». Lisiez-vous le journal, vous, avant la  
9           Commission?

10          R. Oui, effectivement, occasionnel...

11          Q. [505] Vous savez que ces gens-là ont été arrêtés?

12          R. Oui.

13          Q. [506] Votre ami a été arrêté. Est-ce qu'il vous a  
14           appelé après son arrestation?

15          R. Non.

16          Q. [507] Pas du tout?

17          R. Non.

18          Q. [508] Vous allez manger avec Paolo Catania. Vous  
19           êtes invité au 357C. Puis vous ne vous posez pas de  
20           questions? Êtes-vous... Sérieusement, là, des  
21           questions, vous ne vous en êtes jamais posées? Vous  
22           êtes sous serment, là.

23          R. Écoutez, je ne me suis jamais posé de questions  
24           quant à une collusion possible de la part des  
25           ingénieurs-conseils ou de la part des

1 entrepreneurs. Pour moi...

2 Q. [509] Je vais déposer le registre d'appels de  
3 Bernard Trépanier, cent dix-neuf (119) fois.  
4 Qu'est-ce que vous avez tant à dire en une minute à  
5 Bernard Trépanier? On va aller à l'onglet 61...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. [510] Est-ce qu'une des réponses, Monsieur Marcil,  
8 si vous ne vous êtes pas posé de questions  
9 relativement à la collusion des entrepreneurs,  
10 c'est parce que vous connaissiez la réponse?

11 R. Non, absolument pas, Madame la Présidente.

12 Me DENIS GALLANT :

13 61.

14 Q. [511] Juste avant. N'est-il pas exact de dire que  
15 lorsque vous avez remis votre lettre de démission  
16 suite à la rencontre que vous avez eue au capital  
17 humain?

18 R. Hum, hum.

19 Q. [512] ... et date du vingt-cinq (25), et qu'on vous  
20 a demandé des reçus, et vous êtes... pour votre  
21 voyage en Italie, vous êtes revenu plutôt le  
22 lendemain avec votre lettre de démission datée du  
23 vingt-six (26), n'est-il pas exact de dire que vous  
24 avez écoulé vos vacances et que vous n'étiez pas en  
25 poste en juillet? Si je fais la vérification à la

1 Ville de Montréal au capital humain, est-ce qu'on  
2 va me dire ça ou vous étiez carrément au bureau  
3 jusqu'au trente et un (31)?

4 R. J'étais au bureau jusqu'au trente et un (31).

5 Q. [513] Vous étiez au bureau jusqu'au trente et un  
6 (31)?

7 R. Absolument.

8 Q. [514] Parfait. Je vais faire la vérification.

9 R. Absolument.

10 Q. [515] Bernard Trépanier, nous avons des registres  
11 téléphoniques du seize (16) octobre deux mille six  
12 (2006), entre le seize (16) octobre deux mille six  
13 (2006) et le trente (30) juillet deux mille neuf  
14 (2009). Et si vous regardez, là, on peut faire le  
15 tour, vous en avez, là, première page, vous avez  
16 quatre-vingt-douze (92) entrants, vingt-sept (27)  
17 sortants. Effectivement, on va commencer, vous avez  
18 commencé à partir du mois d'octobre deux mille six  
19 (2006). Monsieur Trépanier, là, officiellement,  
20 n'est plus le directeur de financement d'Union  
21 Montréal. Mais, ça, il ne vous le dit pas, puis  
22 vous ne lui demandez pas? Dans votre tête, il est  
23 toujours le directeur du financement?

24 R. Je ne me suis jamais posé de question s'il était  
25 directeur du financement. Je savais qu'il était

1 impliqué au Parti. Je savais qu'il était impliqué  
2 dans le financement. Ça s'arrêtait là.

3 Q. [516] Mais vous le qualifiez d'ami, d'une relation  
4 d'amitié?

5 R. Oui, c'est un ami. Ce n'est pas un ami intime  
6 auquel on se fait des confidences. C'est un ami  
7 avec lequel on apprécie discuter d'actualité puis  
8 de politique.

9 Q. [517] Et ce monsieur-là a à peu près soixante-dix  
10 (70) ans. Vous, à l'époque, vous aviez la mi  
11 quarantaine. Ça devient votre ami, une personne que  
12 vous côtoyez, vous allez prendre une bière avec,  
13 vous allez manger?

14 R. Comme je vous dis, une fois de temps en temps, on  
15 va manger ensemble occasionnellement et on se parle  
16 occasionnellement au téléphone sur l'actualité.

17 Q. [518] Sur l'actualité. Alors, pour l'actualité,  
18 seize (16) octobre deux mille six (2006), entrants  
19 deux minutes, vous parlez de l'actualité?

20 R. Fort probable.

21 Q. [519] Vingt-cinq (25) octobre, deux minutes,  
22 actualité? Vingt-sept (27) octobre, trois minutes,  
23 et je peux... je peux continuer là, mais je pense  
24 qu'au-delà de cinq minutes, là, il n'y en a pas. Et  
25 le dernier appel, j'imagine que c'est lorsque vous

1           avez remis votre cellulaire à la Ville de Montréal,  
2           trente (30) juillet deux mille neuf (2009), un  
3           appel entrant, une minute. Alors, vous affirmez  
4           sous serment qu'à cent dix-neuf (119) reprises,  
5           vous avez parlé d'actualité pendant une ou deux  
6           minutes avec monsieur...

7           R. Écoutez, oui, j'ai parlé, comme je vous dis,  
8           d'actualité, d'actualité politique, de mémoire.

9           Q. [520] Ce n'est pas plutôt... ce n'est pas plutôt  
10          dire « on va se rencontrer » avec Michel Lalonde?

11          R. Non.

12          Q. [521] Non! « On va se rencontrer, puis on va  
13          décider » par exemple, si Dessau arrive premier...

14          R. Non.

15          Q. [522] ... si Axor-Séguin arrive deuxième, si le  
16          Groupe SM arrive troisième. Jamais ça?

17          R. Non, aucunement.

18          Q. [523] Jamais?

19          R. Jamais. Jamais.

20          Q. [524] Jamais. Monsieur Zampino par rapport à  
21          monsieur Trépanier, c'est votre bon ami, monsieur  
22          Trépanier.

23          R. Oui.

24          Q. [525] Est-ce que vous êtes capable de nous dire  
25          qu'il avait également une relation d'amitié avec

1           monsieur Zampino?

2           R. Oui. Ça, je savais qu'il avait une relation avec  
3           monsieur Zampino.

4           Q. [526] Et quand je vous posais des questions à  
5           savoir si vous aviez une relation particulièrement  
6           avec monsieur Zampino, vous me dites « non, à peu  
7           près pas ».

8           R. Moi, je n'ai pas de relation particulière avec  
9           monsieur Zampino.

10          Q. [527] O.K. Donc, jamais de souper deux, trois  
11          couples avec monsieur Zampino et son épouse?

12          R. Jamais. Jamais.

13          Q. [528] Jamais de voyage avec monsieur Zampino et  
14          monsieur Trépanier?

15          R. Jamais. Jamais.

16          Q. [529] Mais, vous étiez au courant que ces gens-là  
17          étaient très très proches.

18          R. Bien, je savais qu'ils se connaissaient très bien.

19          Q. [530] O.K. Et quand vous parliez de politique, est-  
20          ce que Bernard Trépanier vous parlait de monsieur  
21          Zampino?

22          R. Peu. Peu, il parlait plus du maire et des grandes  
23          activités politiques ou des grandes décisions  
24          politiques.

25          Q. [531] Est-ce que monsieur Bernard Trépanier vous a

1           parlé des circonstances du départ de monsieur  
2           Zampino en deux mille huit (2008)?

3           R. Non, pas spécifiquement.

4           Q. [532] Pas spécifiquement.

5           R. Pas spécifiquement, non.

6           LA PRÉSIDENTE :

7           Q. [533] Mais encore?

8           R. En fait, on en a parlé une fois que ça a été fait,  
9           c'est tout simplement.

10          Q. [534] Et que s'est-il dit?

11          R. Bien, écoutez, il me parlait... il m'a expliqué ce  
12          qui s'était passé, que monsieur Zampino avait été  
13          sur le bateau de monsieur Accurso et que monsieur  
14          Zampino par la suite avait pris la décision là de  
15          quitter son poste et que monsieur Zampino par la  
16          suite avait décidé d'accepter un poste chez... chez  
17          Dessau. Alors, c'est à peu près ça.

18          Me DENIS GALLANT :

19          Q. [535] Est-ce que c'est monsieur Trépanier qui vous  
20          a ouvert les portes pour aller au Groupe SM?

21          R. Non, loin de là.

22          Q. [536] Loin de là!

23          R. Non.

24          Q. [537] Vous étiez un ami personnel de monsieur  
25          Bernard Poulin?



1 R. Non, je suis le cousin de Serge Marcil, l'ancien  
2 ministre.

3 Q. [538] O.K.

4 R. Et Serge Marcil travaillait pour le Groupe SM  
5 depuis deux mille sept (2007). Et c'est d'ailleurs  
6 en deux mille sept (2007) que Serge a fait ses  
7 premières approches pour me demander d'aller  
8 travailler avec eux chez SM.

9 Q. [539] Est-ce qu'Yves Lortie s'est ramassé à un  
10 moment donné chez SM?

11 R. Oui, il y est encore.

12 Q. [540] Il y est encore.

13 R. Absolument.

14 Q. [541] O.K. Connaissez-vous les raisons de son  
15 départ de chez Genivar qui est votre bon ami, là?

16 R. Oui, oui, je les connais très bien, absolument.

17 Q. [542] Il est parti quand?

18 R. Ah! Il est parti peut-être six mois, maximum un an  
19 après moi, dans les mêmes circonstances et pour la  
20 même raison. Je suis tout à fait d'accord avec ça.

21 Q. [543] Parfait. Je vais arrêter, j'aurai d'autres  
22 questions cet après-midi.

23 LA GREFFIÈRE :

24 Est-ce que vous déposez l'onglet?

25

1 Me DENIS GALLANT :

2 Oui, je vais le déposer.

3 LA GREFFIÈRE :

4 507.

5 (12:25:27)

6

7 39P-507 : Analyse des registres téléphoniques de  
8 Robert Marcil et de Bernard Trépanier

9

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Bon appétit.

12 ~~SUSPENSION DE L'AUDIENCE~~

13

14 REPRISE DE L'AUDIENCE

15 LA GREFFIÈRE :

16 Monsieur Marcil, vous êtes sous le même serment.

17 R. Merci.

18 Me DENIS GALLANT :

19 Q. [544] Alors, bon après-midi, Monsieur Marcil.

20 R. Merci. Vous aussi.

21 Q. [545] Monsieur Marcil, j'aimerais vous entretenir  
22 du dossier de l'effondrement de la chaussée sur la  
23 rue Sherbrooke...

24 R. Hum, hum.

25 Q. [546] ... juste en face de la bibliothèque, de la

1 grande bibliothèque municipale, là.

2 R. Oui, absolument.

3 Q. [547] Peut-être juste nous dire comment la  
4 direction chez vous a été impliquée dans ce  
5 dossier-là?

6 R. Alors, début deux mille... début deux mille sept  
7 (2007), juillet deux mille sept (2007), il y a un  
8 effondrement qui est perceptible sur la chaussée.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. [548] Je vous ai vu sortir un document.

11 R. Oui.

12 Q. [549] Qu'est-ce que c'est exactement?

13 R. Ah! C'est tout simplement le sommaire décisionnel  
14 qui a été déposé par la Commission.

15 Q. [550] Ah! O.K. Parfait.

16 Me DENIS GALLANT :

17 Q. [551] Et c'est 36P-425, c'est ce que vous avez?

18 R. Oui, exactement.

19 Q. [552] Parfait. Parfait.

20 R. Exactement.

21 Q. [553] Parfait.

22 R. Avec quelques notes que j'ai écrites.

23 Q. [554] Excellent. Allez-y.

24 R. Alors, au début du mois de juillet donc il y a un  
25 effondrement apparent, donc il y a une faiblesse

1           structurale qui est... qui apparaît sur le  
2           boulevard... le boulevard, excusez-moi, Sherbrooke.  
3           On se situe devant le Parc Lafontaine, on se situe  
4           à deux jets de pierre de l'Hôpital Notre-Dame. Et  
5           je vous rappelle, le boulevard Sherbrooke,  
6           Sherbrooke à cet endroit-là, c'est l'axe le plus  
7           important d'entrée et de sortie pour l'est, pour le  
8           centre-ville.

9                       Alors, à ce moment-là, les gens du  
10           laboratoire - parce que je crois que c'est les gens  
11           de l'arrondissement, là, qui avaient constaté cette  
12           problématique - à ce moment-là le laboratoire, les  
13           gens de l'expertise technique sont interpellés pour  
14           aller faire une constatation, regarder un petit peu  
15           qu'est-ce qui se passe comme problématique. C'est  
16           des situations qu'on rencontre parfois dans le  
17           domaine municipal. Il peut y avoir des  
18           affaissements, ça peut être un nid de poule, mais  
19           dans cette situation-là, l'affaissement semblait  
20           plutôt majeur.

21                      De mémoire, les gens du laboratoire  
22           avaient, je crois, mandaté une entreprise pour  
23           aller faire quelques excavations tout simplement  
24           avec une foreuse pour voir comment tout ça semblait  
25           se déplacer. Et on constate assez rapidement que,

1           sous la dalle de béton, il y a un immense vide,  
2           donc il y a un vide vraiment important et que c'est  
3           extrêmement dangereux pour la circulation  
4           automobile.

5                        Rapidement, il y a un comité d'urgence qui  
6           est mis sur place par monsieur Robillard. On sait  
7           que sous le pavage à cet endroit, on a un immense  
8           collecteur d'égouts. En fait, je crois que la  
9           grande portion des égouts du centre-ville, toutes  
10          les eaux du centre-ville, les eaux usées passent  
11          par ce collecteur pour se diriger vers l'usine  
12          d'épuration qui est située dans l'est complètement  
13          de la ville.

14                       Alors, rapidement, il y a un comité  
15          d'urgence qui est mis en place, monsieur Robillard  
16          le chapeaute. On me demande d'y participer, on  
17          demande également à monsieur Réjean Lévesque de  
18          participer aux discussions. Monsieur Lévesque est  
19          le directeur des eaux, donc tout le réseau, les  
20          réseaux de collecteurs lui appartiennent. Le  
21          directeur général également est tenu informé et le  
22          comité exécutif, monsieur Forcillo, entre autres,  
23          qui est le responsable des infrastructures et  
24          monsieur Tremblay également, là, est tenu au  
25          courant de toutes les discussions. Monsieur

1 Forcillo croit... voit la problématique très  
2 importante pour lui, dont un, c'est dans son  
3 quartier. C'est le responsable des infrastructures  
4 et sa résidence est à... est sur une des rues  
5 perpendiculaires.

6 Alors, rapidement, rapidement, on commence  
7 à regarder les différentes alternatives. Sachant  
8 qu'on se retrouve dans une situation où on a  
9 probablement un effondrement majeur dans le  
10 collecteur - parce qu'à ce moment-là on ne sait pas  
11 exactement qu'est-ce qui se passe, on sait tout  
12 simplement qu'il y a un immense vide sous la dalle  
13 de béton. Les gens autour de la table commencent à  
14 regarder qu'est-ce qu'on est capable de faire et  
15 qui est capable d'aller résoudre cette  
16 problématique-là.

17 Une chose est sûre, on n'a pas le temps  
18 d'aller en soumission. On est vraiment dans un  
19 état, une situation d'urgence parce que le onze  
20 (11)... le onze (11) juillet deux mille sept  
21 (2007), la Ville décide définitivement de fermer la  
22 rue dans ce secteur-là. Et je vous rappelle qu'on  
23 est vraiment dans un endroit qui est fortement  
24 achalandé. Toute la circulation provenant de l'est  
25 de Montréal qui veut rentrer au centre-ville, s'ils

1 ne passent pas par Notre-Dame, c'est l'autre grand  
2 axe d'entrée. Et il y a toujours l'Hôpital Notre-  
3 Dame qui est juste à côté. Dans cette situation-  
4 là...

5 Q. [555] Juste avant d'arriver au onze (11) juillet...

6 R. Oui.

7 Q. [556] ... parce que... il va y avoir le quatre (4)  
8 juillet qui va être une date assez importante.

9 R. Hum, hum.

10 Q. [557] Est-ce que vous vous souvenez ce qui se passe  
11 le quatre (4) juillet?

12 R. Bien, en fait, le quatre (4) juillet, c'est que la  
13 direction des... la direction des eaux de  
14 l'arrondissement et les différents intervenants, le  
15 laboratoire, font les expertises de base à ce  
16 niveau-là. Donc, entre le onze (11)... entre le  
17 quatre (4) et le onze (11) juillet, il y a des...  
18 un, il y a une constatation de la...

19 Q. [558] Je comprends, je vais faire court, là.

20 C'était vraiment problématique, c'était... c'était  
21 très dangereux, vous l'avez dit. Le quatre (4)  
22 juillet, il va y avoir des décisions qui vont être  
23 prises, O.K., qui vont être prises. Regardez-le  
24 votre...

25 R. Oui.

1 Q. [559] ... votre sommaire décisionnel et expliquez  
2 aux commissaires qu'est-ce qui se passe le quatre  
3 (4) juillet.

4 R. En fait, le quatre (4) juillet, la direction de la  
5 réalisation des travaux est mandatée pour  
6 participer à cet exercice-là. Il y a monsieur Marc  
7 Hébert qui est un de nos ingénieurs seniors,  
8 monsieur Hébert qui était chef de division par  
9 intérim allait être mandaté pour prendre la  
10 responsabilité de ce dossier-là. On mandate  
11 également le bureau CGT qui est un bureau de génie-  
12 conseil qui, en fait, qui est un regroupement  
13 d'ingénieurs qui travaillait pour...

14 Q. [560] Qui n'est pas un regroupement, c'est-à-dire  
15 peut-être expliquer c'est quoi CGT, dans un premier  
16 temps. Ce sont trois firmes.

17 R. Absolument. Donc, c'est un regroupement.

18 Q. [561] Lesquelles?

19 R. C'est un consortium. Trois firmes.

20 Q. [562] Légalement, ce n'était pas un consortium.  
21 Trois firmes?

22 R. On a le regroupement.

23 Q. [563] Regroupement, qui sont lesquels?

24 R. Alors c'est CIMA, Genivar et Tecsalt, donc, qui  
25 sont mandatées par la Direction des eaux depuis



1 déjà un certain temps, quelques années, pour  
2 développer le plan directeur et le plan  
3 d'intervention pour la restauration de l'ensemble  
4 des réseaux d'égouts et d'aqueducs.

5 Q. [564] N'est-il pas exact que ces trois firmes-là  
6 ont, suite à un appel d'offres, obtenu justement un  
7 mandat d'une durée de quelques années, qui leur  
8 donnait à peu près trente-neuf millions (39 M)?

9 R. Ah, je ne pourrais pas vous dire. C'est un mandat  
10 qui était géré par la Direction des eaux, sous  
11 monsieur Lévesque. Alors ça, je ne pourrais pas  
12 vous dire la nature et la valeur. Je savais que  
13 c'était un contrat de plusieurs millions de  
14 dollars.

15 Q. [565] Tout à fait.

16 R. Mais on n'a pas été, nous, impliqués, notre  
17 direction, dans la gestion de ce projet-là.

18 Q. [566] Parfait.

19 R. À l'intérieur de ce mandat-là il y avait, bon,  
20 différentes particularités, dont un, semble-t-il,  
21 la possibilité d'utiliser l'expertise de la firme  
22 ou du regroupement pour des urgences. Alors,  
23 monsieur Lévesque a donc demandé, étant donné que  
24 c'était sous sa responsabilité, les collecteurs, a  
25 donc demandé d'utiliser cette firme-là pour

1           participer, avec la Direction de la réalisation des  
2           travaux, pour participer à l'encadrement et aux  
3           décisions techniques sur ce projet.

4           Q. [567] O.K. Donc, ce qui fait en sorte que les  
5           firmes CIMA+, Genivar et Tescul, je pense?

6           R. Tecsult.

7           Q. [568] Tecsult, je m'excuse, étaient mandatées, à ce  
8           moment-là, par vous, pour s'occuper de tout le  
9           volet ingénierie.

10          R. En fait, de la...

11          Q. [569] Pour le problème d'effondrement de la rue  
12          Sherbrooke et du collecteur.

13          R. Je vous corrige, Maître Gallant.

14          Q. [570] Allez-y, allez-y.

15          R. Le regroupement a été mandaté par la Direction des  
16          eaux, par monsieur Lévesque...

17          Q. [571] Oui.

18          R. ... pour prendre en charge tout le côté  
19          surveillance. Mais encore là, je vous répète, au  
20          quatre (4) juillet, on ne sait pas du tout dans  
21          quoi on s'embarque. On sait une chose, c'est qu'on  
22          a une problématique d'affaissement. C'est une  
23          problématique d'affaissement, on sait qu'il y a une  
24          dalle de béton, et on sait qu'il y a un immense  
25          vide en dessous, et le collecteur.

1 Q. [572] Parfait.

2 R. Alors, on ne sait pas du tout, du tout, dans quoi  
3 on s'embarque.

4 Q. [573] Moi, ce que je veux savoir, c'est beau, on  
5 est en urgence, on va continuer là-dessus, mais ce  
6 qui est clair dès le début, c'est qu'on n'ira pas  
7 en appel d'offres ni pour les services  
8 professionnels de génie-conseil, ni pour le choix  
9 d'un entrepreneur.

10 R. Absolument.

11 Q. [574] C'est clair?

12 R. C'est clair.

13 Q. [575] Parfait. Allez-y à partir de là.

14 R. C'est clair. Monsieur Lé...

15 Q. [576] Et, également, il y aura la firme de votre  
16 ami Yves Lortie, que vous allez aller en Italie  
17 avec monsieur Borsellino plus tard. C'est exact?

18 R. Oui, et monsieur...

19 Q. [577] Parfait.

20 R. Le Groupe Genivar fait partie du regroupement. Je  
21 suis tout à fait d'accord.

22 Q. [578] Parfait. Continuez.

23 R. Monsieur Lévesque mandate également un autre de ses  
24 ingénieurs, un autre ingénieur senior, pour  
25 travailler... monsieur André Lemieux, pour

1 travailler avec monsieur Hébert pour l'encadrement  
2 de la problématique.

3 Alors, rapidement, une fois qu'il a été  
4 statué qu'on se retrouve avec une problématique de  
5 collecteur qui s'est effondré, on sait que le  
6 collecteur est à quarante (40), quarante-cinq (45)  
7 pieds de profond, il faut aller faire des travaux  
8 d'urgence. Autour de la table, ce que les gens  
9 discutent, c'est qui sont les entrepreneurs qui  
10 sont capables de se mobiliser, un, rapidement, pour  
11 faire une intervention, et dans un deuxième temps,  
12 qui a l'expertise et l'équipement pour aller faire  
13 ce genre de travail-là.

14 Q. [579] Et si je me fie au sommaire décisionnel, ça  
15 va être le quatre (4) juillet deux mille sept  
16 (2007) que la Direction de réalisation des travaux  
17 va être consultée par la Direction des eaux et par  
18 l'arrondissement Ville-Marie concernant  
19 l'affaissement de la chaussée?

20 R. Hum, hum.

21 Q. [580] Et il va y avoir tout de suite, monsieur  
22 Hébert va être mandaté?

23 R. Oui.

24 Q. [581] Et on va également donner le mandat aux trois  
25 firmes qui sont à l'intérieur du regroupement CGT.

1 C'est exact?

2 R. Oui. Effectivement.

3 Q. [582] On est le quatre (4), là.

4 R. C'est quelque chose autour de ça. Bien,  
5 effectivement. En fait, c'est ce que le sommaire  
6 relate.

7 Q. [583] Parfait.

8 R. Autour du quatre (4). Donc...

9 Q. [584] Et est-ce qu'à ce moment-là il va y avoir un  
10 choix d'entrepreneur alentour de la table?

11 R. De mémoire, je ne pourrais pas vous dire si, le  
12 quatre (4), le choix de l'entrepreneur était fait.  
13 Ce que je peux vous dire, c'est que dans les  
14 discussions avec monsieur Robillard puis avec les  
15 autres gens autour de la table, à la connaissance  
16 des gens autour de la table, il y a deux  
17 entreprises qui connaissent bien l'organisation  
18 puis le sous-sol montréalais et les demandes  
19 techniques de la Ville, il y a deux entreprises  
20 avec...

21 Q. [585] Qui sont?

22 R. Je poursuis.

23 Q. [586] Oui?

24 R. Donc, deux entreprises qui seraient capables de  
25 faire cette experti... de faire ces travaux-là, et

1 qui auraient également l'expertise de le faire. Qui  
2 sont Simard et Beaudry, en fait la division  
3 Louisbourg, et Garnier. Qui ont l'expertise pour le  
4 faire. Donc, il y a des contacts qui sont faits  
5 avec ces deux entreprises-là. Simard et Beaudry n'a  
6 pas la disponibilité, parce qu'on veut vraiment  
7 quelqu'un qui va agir très rapidement, on a besoin  
8 d'une intervention immédiate, qui est dans  
9 l'urgence...

10 Q. [587] Qui va faire le contact avec Simard Beaudry  
11 et avec Garnier?

12 R. Je ne pourrais pas vous dire. Je ne sais pas si  
13 c'est monsieur Robillard, moi, ou je ne sais pas si  
14 c'est monsieur Hébert, je ne pourrais pas vous dire  
15 comment se sont faites les discussions. Je vous  
16 rappelle qu'on est vraiment dans un état d'urgence.

17 Q. [588] Oui.

18 R. On est vraiment dans un état critique. On a  
19 l'hôpital à côté, on a complètement fermé... on va  
20 fermer la rue le onze (11) juillet, donc il y a des  
21 discussions qui s'enclenchent, et Simard et Beaudry  
22 n'a pas la disponibilité pour agir immédiatement.  
23 Les gens de Garnier sont prêts à venir à pied  
24 d'oeuvre, ils ont l'équipement, ils ont  
25 l'expertise, les employés qui sont habitués de

1 travailler dans ce genre d'intervention.

2 Alors c'est à ce moment-là que le onze  
3 (11), il est décidé que Garnier allait être  
4 impliquée au projet. Le politique était avisé, donc  
5 en cours de route monsieur Robillard, je me  
6 souviens très bien d'une discussion avec monsieur  
7 Robillard, il dit, « Écoute, il dit, j'avise, moi  
8 je parle directement avec monsieur Forcillo, je  
9 parle même avec le maire, j'ai confirmé au maire,  
10 monsieur le Maire est au courant de l'ensemble des  
11 discussions et de la progression de la situation. »

12 On demande, donc, rapidement à Garnier de  
13 se mobiliser. Garnier s'installe, donc, deux jours  
14 après, je crois que c'est le treize (13), le treize  
15 (13) juillet, donc Garnier est sur le site,  
16 commence à déployer son installation pour préparer  
17 sa signalisation, les voies de déviation, également  
18 commencer à faire ses excavations. Encore là, je  
19 vous rappelle, on ne sait pas du tout, du tout,  
20 dans quoi on s'embarque, on sait juste une chose  
21 c'est que le collecteur s'est effondré.

22 Alors, un, il faut essayer de dégager le  
23 collecteur sur, pour déterminer exactement sur  
24 quelle longueur. Et de regarder pour essayer de  
25 trouver des solutions temporaires et une solution

1 permanente à la problématique.

2 Q. [589] Parfait. Alors, ces travaux-là, Monsieur, qui  
3 va être avisé, comment ça va fonctionner que  
4 Garnier va avoir finalement le contrat sans appel  
5 d'offres?

6 R. Pouvez-vous me clarifier votre question?

7 Q. [590] Bien, c'est-à-dire...  
8 (14:17:46)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. [591] Qui appelle pour...

11 Me DENIS GALLANT :

12 Oui, qui appelle.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. [592] ... qui contacte Garnier et qui décide que ça  
15 va être Garnier qui va l'avoir?

16 R. En fait, la décision elle a été, elle a été prise  
17 en collégialité autour, dans l'équipe d'urgence et  
18 c'est le maire au bout de la ligne qui a pris la  
19 décision finale en disant : « Oui, c'est correct,  
20 on y va avec cette entreprise-là ». Il y a eu des  
21 recommandations qui ont été faites par monsieur  
22 Robillard, suite aux vérifications et aux  
23 validations que les gens ont faites auprès de  
24 Garnier et Simard-Beaudry.

25



1 Me DENIS GALLANT :

2 Q. [593] O.K. Est-ce que..., parce qu'on va savoir  
3 qu'au final ça va être un contrat qui va coûter  
4 plus de cinq millions (5 M), est-ce que quand c'est  
5 présenté au maire et à monsieur Forcillo, est-ce  
6 qu'on a ces montants-là en tête?

7 R. Non, absolument pas. Il n'y a pas de montant en  
8 tête, on ne sait... On sait que c'est des travaux  
9 qui risquent d'être importants, mais on ne connaît  
10 pas encore l'ampleur de la problématique. Alors,  
11 c'est très difficile d'avoir une estimation  
12 précise. On n'a pas pu envoyer ou demander à des  
13 égoutiers de descendre à l'intérieur de la conduite  
14 pour aller faire une inspection, c'était  
15 impossible. Le débit, le débit d'eau dans le  
16 collecteur est très important.

17 Je vous répète que c'est la majorité ou la  
18 grande partie, la grande portion des eaux usées du  
19 centre-ville qui passe par ce collecteur-là et  
20 c'est un vieux collecteur de brique. Donc, c'est un  
21 fer à cheval. La portion supérieure, ce qu'on  
22 appelle la couronne, s'est effondrée. Alors, c'est  
23 impossible d'envoyer des égoutiers ou des  
24 scaphandres pour faire une inspection visuelle. Il  
25 faut aller creuser, il faut aller constater de visu

1 qu'est-ce qu'on a comme problématique.

2 Q. [594] O.K. Vous souvenez-vous qui a été, quand vous  
3 avez présenté, quand le... au comité exécutif ou au  
4 maire, plutôt, et à monsieur Forcillo, vous  
5 souvenez-vous qui a été, on a mentionné qu'on  
6 estimait à peu près à un million six cent mille  
7 (1,6 M) à un million neuf cent mille (1,9 M) le  
8 coût des travaux avec un échéancier qui devait se  
9 terminer, je vous dirais, réduction du débit, une à  
10 deux semaines, la mesure de mitigation de la  
11 circulation, réfection temporaire du collecteur  
12 existant, un mois, construction de la nouvelle  
13 conduite, trois à quatre mois. Et on prévoyait dans  
14 les prévisions, ça vient de votre service...

15 R. Hum, hum.

16 Q. [595] ... un million six cent mille (1,6 M) à un  
17 million neuf cent mille (1,9 M). Quand on sait que  
18 finalement les travaux vont avoir lieu et vont  
19 commencer en juillet deux mille sept (2007) et vont  
20 se terminer en février deux mille huit (2008)?

21 R. Hum, hum. Oui.

22 Q. [596] Est-ce qu'il y a, est-ce qu'il y a eu,  
23 qu'est-ce qui s'est passé dans le dossier  
24 finalement pour que les travaux prennent beaucoup  
25 plus de temps, à votre connaissance personnelle,

1 et... à votre connaissance personnelle et comment  
2 ça se fait qu'on est passé d'une estimation d'à peu  
3 près deux millions (2 M) à plus de cinq millions  
4 (5 M)?

5 R. Bien, écoutez, je n'ai pas souvenance de cette  
6 estimation, je n'ai pas la date non plus de  
7 l'estimation. Il est sûr que si l'estimation a été  
8 faite avant même que l'on puisse creuser et qu'on  
9 connaisse la problématique, la marge d'erreur était  
10 probablement très grande.

11 Dans un deuxième temps, ce qu'on convient  
12 avec l'entrepreneur c'est de travailler sur une  
13 formule de temps exécuté et temps payé. Donc, les  
14 gens de CGT qui sont sur place, monsieur...  
15 monsieur Lemieux de la direction des eaux et  
16 monsieur Hébert sont là également pour compiler  
17 l'ensemble des heures exécutées sur le terrain, le  
18 temps de machinerie, le temps d'hommes pour avoir  
19 un cumul global de la probléma..., des coûts  
20 engendrés par l'entrepreneur.

21 Q. [597] Comment officiellement votre service va  
22 aviser monsieur Borsellino ou Garnier Construction  
23 qu'ils ont, qu'ils ont obtenu le contrat, ils  
24 pourront être les maîtres d'oeuvre pour ces travaux  
25 d'urgence?

1 R. Je ne me souviens pas s'il y a eu une  
2 correspondance écrite pour le faire, je ne pourrais  
3 pas vous dire.

4 Q. [598] Je vais vous la montrer, la correspondance  
5 écrite, elle est signée de votre main. Alors,  
6 onglet 6. Je m'excuse, elle est... vous êtes, vous  
7 êtes mentionné, mais elle va être signée par  
8 monsieur Robillard. Désolé. Mais vous êtes  
9 mentionné dans la lettre. Donc, ce qui veut dire  
10 que vous en avez eu une copie. Alors, le onze (11)  
11 juillet deux mille sept (2007), à monsieur Joseph  
12 Borsellino, travaux d'urgence :

13 Alors, dans le cadre d'une séance du  
14 comité exécutif en date du onze (11)  
15 juillet

16 Donc, la journée même.

17 il a été décidé de décréter les  
18 mesures d'urgence pour procéder à des  
19 travaux de réfection du collecteur  
20 Sherbrooke entre les rues Montcalm et  
21 Beaudry. Dans le cadre de ces  
22 procédures, il a été décidé de vous  
23 mandater comme entrepreneur général  
24 pour procéder à ces travaux. Veuillez  
25 noter que nous vous considérons dès

1 maintenant maître d'oeuvre au sens de  
2 la Loi sur la santé et sécurité au  
3 travail.

4 Je vais laisser le restant.

5 Ces renseignements devront parvenir à  
6 l'attention de la personne dûment  
7 autorisée pour gérer ce contrat.

8 Donc, vous, Robert J. Marcil, chef de division.

9 De plus, nous joignons le formulaire  
10 untel et c'est signé Gilles Robillard.

11 R. Ça me rassure de voir que ça a été fait en bonne et  
12 due forme.

13 Q. [599] Ça a été fait en bonne et due forme. Parfait.  
14 Est-ce que... est-ce que, outre cette lettre-là,  
15 monsieur Borsellino a été contacté par téléphone  
16 personnellement, pas monsieur Pileggi, pas son  
17 bureau, monsieur Borsellino a été contacté  
18 personnellement par rapport à ce qu'il était  
19 pressenti pour avoir le contrat?

20 R. Je ne me souviens pas spécifiquement, peut-être que  
21 oui, peut-être que non. Non, je ne pourrais pas  
22 vous dire spécifiquement si on lui a parlé  
23 directement. C'est possible. C'est possible.

24 Q. [600] En date... ce qu'on comprend de la lettre de  
25 monsieur Robillard, que c'est en date,

1 officiellement, du onze (11) juillet que le comité  
2 exécutif va lui octroyer le contrat en urgence. Ce  
3 n'est pas exact que vous allez avoir des  
4 conversations téléphoniques avec monsieur  
5 Borsellino à partir du quatre (4)?

6 R. C'est possible. Ça se pourrait.

7 Q. [601] On va regarder ça ensemble.

8 R. Ça se pourrait.

9 Me DENIS GALLANT :

10 Oui, je vais la produire. 507?

11 MADAME LA GREFFIÈRE :

12 508.

13 Me DENIS GALLANT :

14 508, parfait.

15

16 39P-508 : Lettre d'octroi de contrat de Gilles  
17 Robillard, 11 juillet 2007.

18

19 J'aimerais maintenant qu'on montre à l'écran la  
20 pièce 498. Parfait.

21 Q. [602] Alors, c'est les échanges téléphoniques avec  
22 monsieur Borsellino, mais juste avant de...

23 Monsieur Marcil, juste avant de... comme on est  
24 dans cette pièce-là, juste avant d'arriver au  
25 quatre (4) juillet, je vais faire un petit tour

1 avec vous des dates et des appels et des échanges  
2 que vous avez eus avec monsieur Joe Borsellino, qui  
3 remontent, ma foi, au vingt-trois (23) juin deux  
4 mille cinq (2005).

5 R. Hum hum.

6 Q. [603] Alors, vous pouvez défiler. Je vais les faire  
7 avec vous. Alors, on commence. Alors, il y a des  
8 appels entrants à partir, bon, le vingt-trois (23)  
9 juin, une minute; trente (30) juin, une autre  
10 minute; trente (30) juin, encore un petit peu...  
11 une heure plus tard, une minute; trente (30) juin,  
12 une troisième fois, une minute; trente (30) juin,  
13 alors une quatrième fois, encore une minute. Est-ce  
14 qu'on est toujours, à ce moment-là, Monsieur  
15 Marcil, dans le fait de... on a besoin  
16 d'informations sur un contrat? Il faut se parler  
17 quatre fois, là, dans la même matinée pour ça?

18 R. Bien, écoutez, plusieurs appels comme ça, entrants,  
19 à l'intérieur d'un court intervalle, c'est peut-  
20 être des messages qu'on a laissés ou qu'on a tenté  
21 de rejoindre la personne.

22 Q. [604] O.K. Mais souvenir de quelque chose de  
23 particulier le trente (30) juin deux mille cinq  
24 (2005)?

25 R. Non, je ne pourrais pas... non.

1 Q. [605] Non. Parfait. Ensuite on va au onze (11)  
2 août. Ensuite de ça, le sept (7) décembre, le sept  
3 (7) décembre, le douze (12) décembre, le douze (12)  
4 décembre, le quinze (15) décembre, toujours des  
5 appels qui ne durent pas plus qu'une minute. Là on  
6 est rendu au mois de décembre, là, en deux mille...  
7 décembre deux mille cinq (2005), là, il n'y a pas  
8 grands-contrats qui roulent, là, au mois de  
9 décembre, généralement. Les travaux, généralement,  
10 c'est l'été, ça là?

11 R. Bien, je vous dirais qu'à Montréal, les travaux...  
12 particulièrement... même dans des projets d'égouts,  
13 aqueducs, il y a plusieurs projets qui roulent  
14 durant l'hiver également.

15 Q. [606] Oui?

16 R. Oui, ça arrive.

17 Q. [607] Puis vous avez... vous devez parler avec,  
18 carrément, le président de la compagnie Garnier à  
19 propos de ça, là?

20 R. Bien, peut-être pas spécifiquement ou par rapport à  
21 une problématique particulière mais c'est possible  
22 qu'on ait à se parler, oui.

23 Q. [608] Puis on continue, là. Prochaine page, dix-  
24 neuf (19) juin, vingt et un (21) juin, dix (10)  
25 janvier, là dix (10) janvier trois fois, deux fois;



1 dix (10) janvier, trois fois. Vingt-quatre (24)  
2 janvier. Toujours une minute.  
3 R. Hum hum.  
4 Q. [609] Ensuite de ça, cinq (5) avril, dix-neuf (19)  
5 avril, là on est rendu en deux mille six (2006),  
6 vingt-huit (28) avril, vingt-huit (28) avril, vous  
7 avez une longue conversation, là. Dix (10) mai,  
8 dix-huit (18) mai, dix-huit (18) mai, six (6) juin,  
9 huit (8) juin, treize (13) juin, treize (13) juin  
10 encore, une minute. Autre page, vingt-six (26)  
11 juin; le lendemain, vingt-sept (27) juin, deux  
12 minutes; cinq (5) juillet, six (6) juillet, six (6)  
13 juillet, dix (10) juillet, dix (10) juillet, dix  
14 (10) juillet, onze (11) juillet. Dix-neuf (19)  
15 juillet, deux minutes. Trente (30) août, cinq (5)  
16 septembre. Et là on tombe en deux mille sept  
17 (2007), l'hiver. Dix (10) janvier, dix (10)  
18 janvier, onze (11) janvier, onze (11) janvier, onze  
19 (11) janvier une minute, une minute. À date, sur  
20 cette page-là, la plus longue, là, c'est trois  
21 minutes. Ensuite de ça, onze (11) janvier - je suis  
22 à la page 5 de 11. Onze (11) janvier, onze (11)  
23 janvier, toujours une minute; midi (12 h), treize  
24 heures (13 h), quatorze heures quarante et une  
25 (14 h 41). Le lendemain, douze (12) janvier, vingt-

1           trois (23) janvier, vingt-trois (23) janvier,  
2           trente et un (31) janvier. Et là on va arriver au  
3           mois de juin. Premier (1) juin, cinq (5) juin,  
4           cinq (5) juin, quatre (4) juillet. Quatre (4)  
5           juillet, deux appels, quinze heures quarante-deux  
6           (15 h 42), quinze heures quarante-trois (15 h 43).  
7           C'est après le comité exécutif, ça?

8           R. Écoutez, durant cette période-là, on a eu des  
9           contacts avec les deux entrepreneurs pour voir les  
10          possibilités de leur part pour être participants.

11          Q. [610] Il y en a un qui ne dit pas la vérité.  
12          Monsieur Borsellino dit qu'il n'a jamais eu d'appel  
13          de votre part, que l'appel est rentré à son bureau.  
14          Vous vous souvenez, vous avez écouté son  
15          témoignage?

16          R. Oui, absolument.

17          Q. [611] Parfait. Alors, lui, il dit : « Moi, là, je  
18          n'ai pas parlé avec monsieur Marcil, je n'ai pas  
19          parlé avec personne. L'appel est arrivé à mon  
20          bureau. » Est-ce que c'est ça qui est arrivé? Mais,  
21          en tout cas, vous vous êtes parlé cette journée-là.

22          R. Bien, à la lumière...

23          Q. [612] Votre version c'est quoi?

24          R. ... des répertoires téléphoniques que vous avez,  
25          oui, j'ai dû lui parler, effectivement.

1 Q. [613] Ensuite de ça, le comité exécutif n'a pas  
2 encore rendu... n'a pas encore rendu sa décision,  
3 là, de lui octroyer les travaux. Alors, six (6)  
4 juillet, et là il y a cinq minutes. Ensuite de ça,  
5 à neuf heures et vingt-huit (9 h 28); neuf heures  
6 et quarante-deux (9 h 42), une minute, six (6)  
7 juillet. Et là on va aller... on va aller au onze  
8 (11) janvier, à sept heures trente-huit (7 h 38) le  
9 matin. Ça, je pense que c'est pour l'aviser qu'il  
10 va recevoir une lettre? Onze (11) juillet deux  
11 mille sept (2007).

12 R. C'est possible. C'est possible. Les discussions que  
13 j'ai pu avoir à ce moment-là, c'était probablement  
14 par rapport à la problématique qu'on avait,  
15 l'expertise qu'on avait besoin, l'équipement qu'on  
16 avait besoin sur le chantier, la méthodologie de  
17 travail.

18 Q. [614] Mais c'est-tu à vous de faire ça? Je reviens  
19 encore avec ça. Vous avez... C'est Marc Hébert qui  
20 a été nommé gestionnaire du projet. C'est CGT,  
21 trois firmes de génie-conseil sont mandatées par la  
22 Ville pour s'occuper de ce projet-là. Vous, j'en  
23 suis, vous dites, il y a deux firmes de génie-  
24 conseil, il y a deux firmes... pas deux firmes, il  
25 y a deux entrepreneurs qui auraient l'expertise,

1 Simard-Beaudry et Garnier. Le comité exécutif va  
2 faire son choix sur Garnier. C'est quoi les raisons  
3 d'appeler monsieur Borsellino à sept heures trente-  
4 huit (7 h 38) le matin pour lui confirmer que le  
5 comité exécutif va lui donner le contrat  
6 effectivement?

7 R. Pas nécessairement. Je vous rappelle que CGT  
8 n'avait pas le mandat d'encadrer le projet. CGT  
9 avait le mandat de surveillant. Donc, c'était de  
10 fournir du personnel technique pour faire de la  
11 surveillance, de la compilation au chantier.  
12 Effectivement, monsieur Hébert avait la  
13 responsabilité de faire l'encadrement, la gestion.  
14 Monsieur Hébert a probablement aussi parlé à  
15 monsieur Pileggi puis à monsieur Borsellino dans  
16 cette période-là pour avoir...

17 Q. [615] Est-il exact de dire que monsieur Borsellino,  
18 c'est un de vos chums à cette époque-là?

19 R. C'est une connaissance, pas plus que les autres.

20 Q. [616] N'est-il pas exact de dire que monsieur  
21 Borsellino, là, c'était plus qu'une connaissance?

22 R. Non.

23 Q. [617] C'est un monsieur que vous aviez des  
24 relations avec lui et vous aviez avantage à  
25 l'avantager?

1 R. Absolument pas.

2 Q. [618] Absolument pas?

3 R. Non.

4 Q. [619] Monsieur Borsellino, est-ce que, à l'instar  
5 d'autres personnes comme monsieur Zambito, vous a  
6 déjà offert de participer à des activités de  
7 financement politique?

8 R. Jamais.

9 Q. [620] Est-ce que monsieur Borsellino vous a  
10 également invité à des activités de sa fondation  
11 Garnier Kids?

12 R. J'ai été une fois avec monsieur Lortie, à  
13 l'invitation de monsieur Lortie.

14 Q. [621] À l'invitation de monsieur Lortie?

15 R. Oui.

16 Q. [622] Vous souvenez-vous c'est quand?

17 R. Deux mille sept (2007) peut-être, deux mille six  
18 (2006). Dans cette période-là.

19 Q. [623] Encore là, Garnier Kids, c'est une  
20 organisation qualitative. Donc, est-ce que vous  
21 avez déboursé ou c'est monsieur Lortie qui a payé  
22 pour?

23 R. Non, c'est monsieur Lortie qui a payé les billets.

24 Q. [624] Qui a payé. Ce qu'on comprend, c'est que,  
25 vous, vous ne payez pas grand-chose? Quand vous

1           êtes avec monsieur Lortie, quand vous êtes avec un  
2           entrepreneur, quand vous êtes avec un ingénieur  
3           vice-président du développement des affaires, vous  
4           payez rien, c'est exact?

5           R. Bien, je vous dis que ça faisait partie des  
6           pratiques d'affaires. Et c'était la façon de  
7           fonctionner à l'époque.

8           Q. [625] Parfait.

9           LA PRÉSIDENTE :

10          Q. [626] J'aimerais savoir, Monsieur Marcil, vous  
11          savez, la lettre que vous trouviez qui était... qui  
12          vous rassurait, qui était faite dans les règles de  
13          l'art, et par ailleurs n'était pas écrite par vous,  
14          le lien qu'il peut y avoir avec les trois appels  
15          qui sont logés à monsieur Borsellino la veille, le  
16          dix (10) juillet à onze heures dix (11 h 10), à  
17          treize heures vingt (13 h 20) et à dix-sept heures  
18          quinze (17 h 15), et par la suite la journée même  
19          de cette lettre à treize heures dix (13 h 10) le  
20          onze (11) juillet, la journée même de la lettre,  
21          quels étaient vos sujets de conversation? Pourquoi  
22          vouliez-vous parler à monsieur Borsellino la  
23          veille?

24          R. Écoutez, on était toujours dans cette situation de  
25          faire notre choix final. Je ne pourrais pas vous

1           dire. Je n'ai pas de souvenance du sujet de  
2           discussion. Ça avait sûrement rapport au projet,  
3           ça, je suis tout à fait d'accord avec vous. Mais je  
4           n'ai pas de souvenance claire sur qu'est-ce que je  
5           lui ai dit à ce moment-là.

6           Me DENIS GALLANT :

7           Q. [627] Si je continue, là, c'est-à-dire la veille,  
8           la journée, monsieur Robillard va lui envoyer une  
9           lettre, va lui confirmer, va lui mentionner que le  
10          comité exécutif a arrêté son choix sur sa  
11          compagnie. Parfait. On va vous mettre en copie  
12          conforme. Ce que madame la présidente vous  
13          demande : C'est exact de dire que vous lui avez dit  
14          qu'il avait le contrat?

15          R. Écoutez, je n'ai pas de souvenance claire que je  
16          lui ai dit. Je lui ai peut-être dit. Je lui ai  
17          peut-être dit qu'il avait le contrat le lendemain  
18          matin. Mais je n'ai pas de souvenance claire et  
19          précise à cet effet-là.

20          Q. [628] O.K. Puis pourquoi ensuite de ça, parce que  
21          je regarde toujours vos fonctions, puis on a, je  
22          pense, un ingénieur, un cadre chevronné qui est  
23          monsieur Hébert, qui a été dûment mandaté, pourquoi  
24          continuer dans les jours qui vont suivre à  
25          communiquer avec monsieur Borsellino? Et je

1 continue. Alors, j'en ai une le onze (11) juillet  
2 deux mille sept (2007), sept heures trente-huit  
3 (7 h 38) le matin; j'en ai une autre à huit heures  
4 trente et un (8 h 31).

5 Et je vais au douze (12) juillet deux mille  
6 sept (2007), seize heures six (16 h 6), deux  
7 minutes un appel entrant, monsieur Borsellino. Je  
8 suis à la page 6 de 11. Treize (13) juillet, neuf  
9 heures trente-deux (9 h 32), une minute; treize  
10 (13) juillet, dix heures (10 h), une minute; treize  
11 (13) juillet, dix heures trente et une (10 h 31),  
12 une minute; seize (16) juillet deux mille sept  
13 (2007), dix-sept heures trente-sept (10 h 37), deux  
14 minutes. Et, là, on va continuer. Alors?

15 R. Bien, vous conviendrez avec moi que les appels à  
16 quelques minutes ou quelques demi-heures  
17 d'intervalle, c'est probablement encore une fois  
18 des messages qui ont été laissés.

19 Q. [629] Regardez, là! On peut se perdre dans les  
20 détails. En lien, pourquoi continuer, alors que  
21 monsieur Garnier... Monsieur Garnier... Monsieur  
22 Borsellino, de Garnier, a obtenu le contrat dans  
23 les règles de l'art, ce que vous nous dites, là il  
24 y a une résolution du comité exécutif, on l'a  
25 avisé... Peut-être pas une résolution, parce que ce



1           sont des travaux d'urgence, mais le comité exécutif  
2           a donné son aval, il a été avisé, et pourquoi  
3           continuer à lui parler, là?

4           R. Tout simplement... Mais ce que je peux voir, c'est  
5           que monsieur Borsellino voulait nous rassurer à  
6           l'effet que le projet allait débiter rapidement.  
7           Comme je vous disais, l'entrepreneur s'est mobilisé  
8           rapidement, le treize (13) il était sur le site à  
9           faire les détournements, il m'a probablement parlé  
10          de sa procédure de travail, pour rassurer  
11          l'organisation sur le fait qu'il allait procéder  
12          rapidement, et de mettre en oeuvre, dans les  
13          meilleurs délais possible, pour régler la  
14          situation. Et je suis convaincu que ces  
15          discussions-là ont également eu lieu entre monsieur  
16          Hébert et probablement monsieur Pileggi et peut-  
17          être même avec monsieur Borsellino également.

18          Q. [630] O.K. Nous allons aller, justement, à  
19          l'onglet... Je vais revenir tantôt... Je vais  
20          revenir tantôt au... Dans le fond je vais aller sur  
21          deux tableaux en même temps. C'est-à-dire que...  
22          Fermez ça, Madame Blanchette, et montrez-nous  
23          l'onglet 4, qui est la pièce 37P-425. Et j'aimerais  
24          ça que vous vous dirigiez vers la lettre du treize  
25          (13) mai deux mille huit (2008), adressée à

1 monsieur Richard Fontaine, signée par monsieur  
2 Marcil. Alors, allez un petit peu plus loin, je  
3 vous dirais, on est à peu près à sept, huit pages,  
4 là, si vous allez un petit peu plus... Parfait.  
5 Alors, monsieur Richard Fontaine, c'est votre  
6 homologue, mais du département de traitement des  
7 eaux usées. C'est exact?

8 R. Oui. C'est le responsable.

9 Q. [631] C'est le responsable?

10 R. Oui.

11 Q. [632] Alors, il est le client, si vous voulez.

12 O.K.?

13 R. En partie, oui.

14 Q. [633] En partie, en raison de...

15 R. Il est le client et le participant dans ce projet.

16 Q. [634] Et le participant, en raison du collecteur.

17 C'est ça?

18 R. Oui.

19 Q. [635] Parfait. Alors, vous lui envoyez la lettre  
20 suivante. Alors :

21 Monsieur,  
22 Pour faire suite à notre lettre du 12  
23 mai 2008, dans laquelle nous vous  
24 avisons que nous étions à négocier  
25 une entente finale avec Construction

1 Garnier concernant une compensation  
2 pour la maîtrise d'oeuvre, nous sommes  
3 heureux de vous informer que nous  
4 avons conclu une entente finale à la  
5 maîtrise d'oeuvre ainsi que pour  
6 l'ensemble des travaux du collecteur  
7 Sherbrooke.

8 Lorsque le mandat nous a été confié  
9 d'assurer la gérance des travaux de  
10 reconstruction du collecteur  
11 Sherbrooke entre les rues Montcalm et  
12 Beaudry, nous avons mandaté  
13 Construction Garnier pour réaliser  
14 l'ensemble des travaux, que ce soit  
15 les mesures de consolidation de  
16 l'égout collecteur existant et de la  
17 reconstruction de celui-ci dans une  
18 tranchée séparée.

19 Lors de l'octroi du mandat à  
20 Construction Garnier, qui a été fait  
21 dans le cadre des mesures d'urgence  
22 présentées au comité exécutif en date  
23 du 11 juillet 2007, nous avons avisé  
24 l'entrepreneur que son mandat était  
25 régi par le cahier de prescriptions

1 normalisé de la Ville de Montréal. De  
2 ce fait, nous avons décrété  
3 l'entrepreneur général, Construction  
4 Garnier, maître d'oeuvre de l'ensemble  
5 des travaux réalisés dans le cadre de  
6 ce mandat (voir lettre du 11 juillet  
7 2007), et à ce titre, nous lui avons  
8 confié la responsabilité de remplir  
9 les obligations dévolues au maître  
10 d'oeuvre conformément à l'article  
11 3.03.b) du fascicule 1.3 intitulé  
12 « Loi sur la santé et la sécurité du  
13 travail et des règlements en  
14 découlant ».

15 Et là, ce que vous faites, c'est :

16 Cette responsabilité oblige tout autre  
17 entrepreneur, organisme ou service  
18 municipal et paramunicipal que la  
19 Ville a autorisé à effectuer des  
20 travaux sur ce chantier à être soumis  
21 à l'autorité du maître d'oeuvre. Le  
22 maître d'oeuvre a donc la  
23 responsabilité d'assurer la sécurité  
24 et celle de ses travailleurs,  
25 d'établir un programme de prévention



1 Puis là vous allez opérer compensation, et vous  
2 dites, vous allez faire des calculs. Alors :

3 La compensation finale que nous  
4 recommandons pour la maîtrise d'oeuvre  
5 est donc de 202 692,83 moins 36 447,  
6 c'est-à-dire 166 249,30. De ce fait,  
7 le montant final des travaux que nous  
8 recommandons de compenser de façon  
9 pleine et entière les coûts et les  
10 charges imputables de Construction  
11 Garnier pour les travaux du  
12 collecteur...

13 Et vous arrivez à cinq 5 233 679.

14 À cet effet, vous trouverez annexée à  
15 la présente une lettre de Construction  
16 Garnier datée du 2 juin 2008  
17 confirmant l'acceptation par celui-ci  
18 du montant final des travaux.

19 Et, effectivement, il va y avoir une lettre  
20 d'annexée et signée par Joey Pileggi, qui est la  
21 prochaine, et l'entrepreneur accepte, donc, le deux  
22 (2) juin deux mille huit (2008), accepte le montant  
23 final de cinq millions deux cent trente-trois mille  
24 six cent soixante et dix-huit (5 233 660,18).

25 Parfait. Alors, là, vous allez m'expliquer une

1 chose, à moins que je comprenne mal, là. Comment  
2 dans une lettre du treize (13) mai deux mille huit  
3 (2008) vous pouvez annexer une lettre d'un  
4 entrepreneur du deux (2) juin deux mille huit  
5 (2008)? Il y a sûrement une bonne explication à ça,  
6 mais...

7 R. J'ai l'impression que c'est une erreur de frappe,  
8 c'est une coquille.

9 Q. [636] O.K. Vous souvenez-vous quand est-ce que vous  
10 avez envoyé cette lettre-là?

11 R. Moi, je me souviens que dans les négociations  
12 finales, en fait c'est la direction des eaux usées  
13 qui avait la responsabilité de faire le paiement,  
14 étant donné que c'était de juridiction de la  
15 direction des eaux. Alors, c'est monsieur Fontaine  
16 qui cumulait l'ensemble des heures réalisées sur le  
17 chantier. Donc, ce qui était cumulé par CGT.

18 Q. [637] O.K.

19 R. À la toute fin du projet, il y a eu en fait même en  
20 cours de route, il y a une certaine obstination sur  
21 la responsabilité de la maîtrise d'oeuvre.

22 Lorsqu'on a un projet de construction au Québec, le  
23 donneur d'ouvrage particulièrement dans le domaine  
24 municipal va transférer la maîtrise d'oeuvre à  
25 l'entrepreneur général.

1                   Donc, on dit au sens de la loi, le maître  
2 d'oeuvre au sens de la loi de la CSST, c'est  
3 l'entrepreneur général qui devient le responsable  
4 et qui doit faire, mettre en place toute la  
5 procédure, faire des communications avec la CSST et  
6 mettre en place tout le côté administratif relatif  
7 à la maîtrise d'oeuvre et qui doit prendre  
8 également la responsabilité.

9                   Étant donné que le contrat avait été donné  
10 un contrat gré à gré, un contrat dans lequel on  
11 travaillait sur une base horaire, il y a eu une  
12 négociation pour déterminer quelle portion  
13 d'honoraires, on peut le qualifier comme ça dans ce  
14 cas-là, quelle portion devait être payable  
15 relativement à la santé, sécurité, relativement à  
16 la maîtrise d'oeuvre.

17                   Alors, effectivement il y a une analyse qui  
18 a été faite, il y a eu des discussions qui ont été  
19 engagées par monsieur Marc Hébert. C'est Marc  
20 Hébert je crois de mémoire qui avait fait la  
21 négociation pour cette portion-là. Et monsieur  
22 Pileggi, responsable ou représentant Garnier avait  
23 confirmé.

24                   Maintenant, pourquoi les dates sont  
25 différentes. Honnêtement je pense que c'est une



1 coquille.

2 Q. [638] O.K.

3 R. Je ne peux pas voir.

4 Q. [639] O.K. Ce n'est pas exact de dire que les  
5 travaux ont été réalisés, ont été finis d'être  
6 réalisés en février deux mille huit (2008)?

7 R. Oui, oui.

8 Q. [640] Tout à fait?

9 R. Oui.

10 Q. [641] Tout à fait?

11 R. Oui.

12 Q. [642] Et ce n'est pas exact de dire également et je  
13 vous amène, là, nous allons revenir un peu, on va  
14 aller dans montant final des travaux qui est un  
15 document qui se situe tout de suite après une  
16 lettre du vingt-trois (23) juin deux mille neuf  
17 (2009) adressée à Joe Pileggi. Alors, vous pouvez  
18 remonter, Madame Blanchette, s'il vous plaît. O.K.

19 Alors, juste un peu avant. Après, excusez-  
20 moi, vous pouvez descendre. Parfait. Ça va être  
21 l'autre lettre après. Parfait. Alors,  
22 reconstruction du collecteur Sherbrooke, montant  
23 final des travaux et ce qui est important à savoir  
24 c'est que déjà il va y avoir dans les décomptes  
25 progressifs, ce qu'on appelle les mesures, les

1           mesures temporaires et il y a un montant de quatre  
2           cent trente-six mille cinq cent cinquante-sept et  
3           cinquante (436 557,50), total des mesures  
4           temporaires. Et si je comprends bien, peut-être que  
5           vous allez peut-être me l'expliquer si je ne le  
6           comprends mal, c'est-à-dire que les décomptes  
7           progressifs font en sorte que en août deux mille  
8           sept (2007), il y a déjà un montant qui va être  
9           versé à l'entrepreneur?

10          R. Oui.

11          Q. [643] C'est exact?

12          R. Bien, oui, effectivement.

13          Q. [644] Donc, déjà, là, déjà, là, on peut situer ça,  
14          là, à quelque part, je n'ai pas de date, là, mais  
15          quelque part, fin juillet, août deux mille sept  
16          (2007), un montant de quatre cent trente-six mille  
17          cinq cent cinquante-sept et cinquante (436 557,50),  
18          exact?

19          R. Oui, effectivement à la lecture du document c'est  
20          ce que l'on voit.

21          Q. [645] Parfait. Et ensuite de ça, vous avez des  
22          déboursés qui vont se faire en août deux mille sept  
23          (2007), six cent quatre-vingt-cinq mille six cent  
24          soixante-dix-sept et trente-cinq (685 677,35), en  
25          septembre, huit cent trente-sept mille deux cent

1 vingt et un et quarante-quatre (837 221,44), en  
2 octobre, un million quatre-vingt-trois trois cent  
3 soixante-dix et soixante-huit (1 083 370,68), en  
4 novembre deux mille sept (2007), sept cent quatorze  
5 mille trois cent quatre-vingt-cinq et quatre  
6 (714 385,04), en novembre deux mille sept (2007),  
7 en décembre deux mille sept (2007), six cent treize  
8 mille trois cent quatre-vingt-seize (613 396).

9 Alors, et on va avoir un total, là, en  
10 décembre, de trois millions sept cent trente-deux  
11 mille zéro cinquante et cinquante et un  
12 (3 732 050,51). Alors, à la différence de pas mal  
13 de gens dont vous nous avez parlé depuis hier,  
14 monsieur Borsellino n'attendait pas après son  
15 chèque lui, ça a été vite, là?

16 R. Bien, écoutez, ça a été plus vite que les autres,  
17 je ne pourrais pas vous dire.

18 Q. [646] Les travaux ne sont pas finis et il y a des  
19 paiements réguliers à tous les mois, des gros  
20 montants, là?

21 R. Bien c'est ce qu'on a, comme je vous disais hier,  
22 on essaie dans la mesure du possible d'inculquer  
23 une façon de faire où on paie nos entrepreneurs ou  
24 nos partenaires d'affaire à des fréquences  
25 régulières, idéalement mensuellement.

1 Q. [647] Parfait. Et ensuite de ça, il va y avoir des  
2 montants révisés, etc., et, là, on voit décembre,  
3 janvier, février, là, on va revenir, on va refaire  
4 des calculs pour novembre deux mille sept (2007),  
5 décembre deux mille sept (2007), janvier deux mille  
6 huit (2008), février deux mille huit (2008) et on  
7 va arriver à un total des travaux permanents,  
8 quatre millions six cent trente mille huit cent  
9 cinquante-trois et trente-huit (4 630 853,38), pour  
10 arriver à un total des travaux de cinq millions  
11 soixante-sept et quatre cent dix et quatre-vingt-  
12 huit (5 067 410, 88).

13 Je ne veux juste pas refaire les choses,  
14 Monsieur Marcil, peut-être qu'il a une explication,  
15 une bonne explication, une fois les mesures  
16 temporaires de faites, est-ce qu'il a été question  
17 d'aller en appel d'offres?

18 R. Non, parce que les mesures temporaires servaient à  
19 dégager, à dégager la tuyauterie, pour constater la  
20 problématique, et de dévier le flot d'égout. Parce  
21 que, naturellement, on ne pouvait pas continuer à  
22 faire des travaux si le débit d'eau est toujours  
23 opérationnel.

24 Q. [648] Mais ma question est plus simple, là, puis ce  
25 n'est pas question de vous piéger du tout. Je veux

1           savoir, là, c'est-à-dire ça commence au mois de  
2           juillet, on comprend que les mesures temporaires  
3           vont être faites assez rapidement : dévier le flot  
4           de circulation, et caetera. Mais, une fois qu'on  
5           aura décidé que c'est plus compliqué qu'on pensait,  
6           que ça va coûter beaucoup plus qu'on pensait, est-  
7           ce que ça été évoqué, à un moment donné, dire :  
8           « Bien, là on va aller en appel d'offres en bonne  
9           et due forme », c'est juste ça ma question puis si  
10          vous le savez?

11         R. Écoutez, là où il y a... à ma mémoire, il n'y a pas  
12          eu de discussion à savoir, est-ce qu'on retourne en  
13          appel d'offres?

14         Q. [649] O.K.

15         R. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de voir  
16          les photos de ce que représentait...

17         Q. [650] Oui.

18         R. ... la rue Sherbrooke, la profondeur et  
19          l'importance de l'excavation, le diamètre. L'idée,  
20          dans tout ça, c'était de démolir les portions de  
21          collecteurs qui s'étaient affaissées et de les  
22          remplacer par un tuyau, un tuyau de béton armé par  
23          insertion et de colmater les intersections pour,  
24          justement, remplacer la portion de conduite qui  
25          avait été abîmée. En cours de route même... et,

1 encore là, dans le sommaire décisionnel on le  
2 relate très bien, que, idéalement, on avait prévu,  
3 dans le premier échéancier, de terminer l'ensemble  
4 des travaux à l'automne. Et, au début du mois  
5 d'octobre, il y a eu une pluie importante qui s'est  
6 abattue sur Montréal, ce qui a fait encore qu'on a  
7 fait encore laver une portion importante du  
8 collecteur en amont, une quinzaine ou une vingtaine  
9 de mètres supplémentaires.

10 Q. [651] O.K. Donc, il n'a jamais été évoqué...

11 question, Garnier avait le contrat de A à Z?

12 R. Pas à ma connaissance. Il fallait, naturellement,  
13 pour fermer tout ça, fermer le contrat, fermer le  
14 site, sécuriser le site, faire la tuyauterie  
15 complètement.

16 Q. [652] Parfait. Je vais aller maintenant à la pièce  
17 qui est l'onglet 5, la pièce 36P-466. Et nous  
18 allons aller à la deuxième ligne, à savoir que, le  
19 dix-huit (18) septembre deux mille huit (2008),  
20 travaux d'urgence rue Sherbrooke, entre Montcalm et  
21 Beaudry, infrastructure et transport environnement,  
22 réseau d'égout et là on a un montant d'engagement,  
23 cinq millions neuf cent douze mille (5 912 000). Et  
24 quand on lit, « Liste des bons de commandes  
25 approuvés pour un montant de plus de deux mille

1 (2 000) », ce que ça veut dire c'est que c'est prêt  
2 pour paiement, est-ce que c'est ça? Tout est...  
3 c'est payé, là? Ce montant-là est payé?

4 R. Je ne suis pas tellement familier avec système  
5 Simon, qui était notre... le système de gestion  
6 comptable, là.

7 Q. [653] O.K., mais est-ce que c'est à votre  
8 connaissance que la compagnie Garnier, déjà au mois  
9 de septembre, avait reçu plus de cinq millions?

10 R. Vous parlez de septembre deux mille sept (2007)?

11 Q. [654] Non, je parle du dix-huit (18) septembre deux  
12 mille huit (2008).

13 R. Bien, écoutez, les paiements, tels qu'ils ont été  
14 présentés dans le document annexé au sommaire  
15 décisionnel, vous avez, pour chacune des dates, les  
16 paiements qui ont été exécutés. Donc, ce qu'on peut  
17 y constater c'est qu'en deux mille sept (2007),  
18 l'entrepreneur avait... à la fin deux mille sept  
19 (2007), donc au trente et un (31) décembre,  
20 l'entrepreneur Garnier avait déjà reçu trois point  
21 sept millions.

22 Q. [655] Oui.

23 R. Et, par la suite, aux mois de janvier, février,  
24 novembre, il y a des sommes qui se sont  
25 additionnées à tout ça.

1 Q. [656] O.K. Et on comprend également, quand on va  
2 dans le sommaire décisionnel et quand on va au  
3 niveau de votre recommandation, que, vous, vous  
4 avez fait une recommandation, en date du vingt-sept  
5 (27) août deux mille huit (2008), de « prendre  
6 connaissance du présent rapport informant les  
7 travaux de reconstruction du collecteur Sherbrooke  
8 dans la rue Sherbrooke, de la rue Montcalm à la rue  
9 Beaudry, qui a été réalisé dans le cadre des  
10 travaux d'urgence entre mercredi, le quatre (4)  
11 juillet deux mille sept (2007), et le vendredi,  
12 quinze (15) février deux mille huit (2008) ».  
13 Alors, ce que ça veut dire, ça, Monsieur Marcil,  
14 c'est que vous étiez au fait des montants qui  
15 avaient été payés à monsieur... au Groupe Garnier  
16 et que vous recommandiez que ça aille de l'avant,  
17 c'est exact?

18 R. Dans le sommaire décisionnel, oui, c'est le... ça a  
19 été le final, effectivement.

20 Q. [657] Ça a été le final.

21 R. Oui, c'est ce que j'en comprends.

22 Q. [658] Donc, ce qui veut dire qu'au mois d'août,  
23 vous recommandez que toutes les sommes, les  
24 déboursés progressifs, et caetera, et on est rendu  
25 à plus de cinq millions de dollars, que tout est



1 beau et monsieur... on peut aller de l'avant avec  
2 le paiement?

3 R. Hum hum.

4 Q. [659] C'est exact?

5 R. C'est ce que j'en comprends.

6 Q. [660] Et si on comprend maintenant... je retourne  
7 au système Simon, au mois de septembre, on comprend  
8 que, dans le système, on voit qu'il y a un  
9 versement déjà d'engagé, de cinq millions neuf cent  
10 douze mille (5 912 000)?

11 R. Peut-être faire attention parce que le montant  
12 engagé c'est peut-être le montant qui a été réservé  
13 par les finances et non un montant payé. Comme je  
14 vous dis, je ne suis pas un expert du système  
15 Simon, là.

16 Q. [661] O.K. Ça, ce n'est pas grave, là, O.K.? Mais  
17 on s'entend, quand vous vous en allez en Italie  
18 avec monsieur Borsellino...

19 R. Hum hum.

20 Q. [662] ... avec monsieur Yves Lortie, qui est  
21 également, en raison de la firme Genivar, dans le  
22 projet de la rue Sherbrooke, monsieur Borsellino a  
23 reçu plus de cinq millions de la Ville de Montréal.  
24 Ce que vous êtes parfaitement au courant.

25 R. Oui, oui, je suis au courant qu'il a reçu une

1 partie du paiement par la...

2 Q. [663] Une partie, là...

3 R. ... réalisation de la rue Sherbrooke et également  
4 pour ses autres projets qui sont en opération.

5 Q. [664] Écoutez, vous êtes ingénieur, là, « une  
6 partie », là, pourcentage, je pense que c'est  
7 quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) des  
8 montants.

9 R. Peut-être, oui.

10 Q. [665] « Une partie », j'appelle ça, une grosse  
11 partie. Ceci étant dit, quand je m'en vais... je  
12 retourne... et je vais retourner dans les registres  
13 téléphoniques. Donc, je reviens à la page 498. Ce  
14 qui est clair, c'est qu'on va voir, je vais le  
15 faire avec vous, que monsieur Borsellino et vous,  
16 vous allez vous parler souvent. Puis ce que je  
17 comprends, en tout cas, je ne sais pas si vous  
18 allez être d'accord avec moi, mais ce que je  
19 comprends, c'est qu'il ne court pas après ses  
20 chèques?

21 R. Écoutez, je ne peux pas vous dire qu'il court plus  
22 que les autres entrepreneurs. Ce projet-là, comme  
23 je vous dis, de mémoire, c'est le groupe de la  
24 Direction des eaux qui faisait la compilation et  
25 les paiements donc de l'entrepreneur.

1 Q. [666] Vous allez être d'accord avec moi que, dans  
2 ce cas-là, ça a été étonnamment vite les paiements?

3 R. Bien, je vous dirais, pas plus vite nécessairement  
4 que sur d'autres projets. Mais, effectivement, je  
5 pense que l'entrepreneur a été...

6 Q. [667] Ça n'a pas traîné?

7 R. ... payé avec diligence.

8 Q. [668] Il a été payé avec diligence.

9 R. Oui, oui.

10 Q. [669] Parfait. Donc, je retourne, je vais retourner  
11 au mois de...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. [670] Comme à chaque fois que vous vous occupiez  
14 d'un projet?

15 R. Non, pas nécessairement, Madame la Présidente. Pas  
16 nécessairement.

17 Me DENIS GALLANT :

18 Q. [671] Mais est-ce que ça aide? Moi, je trouve ça  
19 intéressant cette question-là. J'imagine que ça  
20 aide. Est-ce que le poids de votre titre, vos liens  
21 privilégiés avec les entrepreneurs font en sorte  
22 que ça débloque plus vite pour un entrepreneur?  
23 Est-ce que c'est avantageux, moi, de connaître  
24 monsieur Marcil? C'est ça ma question.

25 R. Est-ce qu'il y a un avantage? Moi, je ne pense pas.

1 Est-ce que j'ai une influence sur le Service des  
2 finances pour le paiement? Non. Parce que  
3 premièrement je ne connais même pas les gens aux  
4 Finances. C'est mes gens dans l'administration qui  
5 faisaient le suivi. J'en parlais à mes gens. Mes  
6 gens vérifiaient avec le Service des finances où  
7 était rendu le paiement. Ça s'arrêtait là.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. [672] Donc, vos relations d'affaires fréquentes ne  
10 servaient à rien?

11 R. Bien, pour l'entrepreneur, les entrepreneurs  
12 voyaient ça comme étant peut-être un avantage pour  
13 eux. Mais dans les faits, dans les faits, je n'ai  
14 pas une influence très très grande qu'on peut avoir  
15 dans l'organisation. L'organisation municipale à  
16 Montréal est une organisation bien établie, bien  
17 structurée, extrêmement difficile à pénétrer dans  
18 des sphères indépendantes, telles sont les  
19 Finances, les Ressources humaines ou encore  
20 l'Ingénierie, Travaux publics.

21 Q. [673] Quand on est un haut fonctionnaire comme  
22 vous, qui insistez pour que quelqu'un soit payé, ça  
23 aide à briser la structure comme vous dites?

24 R. Madame la Présidente, je vous dirais que si le  
25 directeur général ou le directeur général adjoint

1           avait téléphoné aux Finances, là, il aurait pu  
2           avoir beaucoup plus d'aide. Mais à mon niveau, je  
3           ne pense pas.

4           (14:55:31)

5           M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

6           Q. [674] Là, il y a deux niveaux. Là, vous parlez de  
7           l'émission du chèque en tant que tel par Finances.  
8           Nous, on parle de l'approbation de faire le  
9           paiement qui relève de votre direction.

10          R. Hum, hum.

11          Q. [675] Quand vous appelez votre propre personnel  
12          pour savoir, bon, est-ce qu'on peut faire un  
13          décompte pour tel client, tel entrepreneur, où est  
14          rendu ce décompte pour tel entrepreneur, là, on  
15          n'est pas du côté de la finance, on est dans votre  
16          direction.

17          R. Ça, c'est le fait de faire un progressif pour les  
18          entrepreneurs.

19          Q. [676] C'est ça.

20          R. Comme je vous disais hier, on essayait de faire en  
21          sorte que nos entrepreneurs aient une base de  
22          paiement plus régulière, plus régulière, que nos  
23          ingénieurs réussissent à faire une facturation  
24          idéalement au mois, donc des progressifs au mois,  
25          encore là dépendamment de la grosseur des projets.

1           Alors c'est sûr que si un entrepreneur n'a pas reçu  
2           de paiement depuis trois mois, bien, il peut donner  
3           un coup de fil à son ingénieur, il peut donner un  
4           coup de fil à monsieur Vézina, ou il peut me donner  
5           un coup de fil. C'est ce qui est déjà arrivé.

6           Q. [677] À vous.

7           R. Bien, pas nécessairement, Monsieur le Commissaire.

8           Q. [678] Non, mais il peut vous appeler vous.

9           R. Il peut m'appeler moi.

10          Q. [679] Parce que je suis convaincu qu'il ne vous  
11          appelait pas pour que vous interveniez dans le  
12          département des finances. Ça, ils savent très bien  
13          que vous n'avez aucune influence à faire là-dessus.  
14          Mais si on vous appelle tant que ça, c'est parce  
15          qu'on veut que vous interveniez auprès de vos  
16          propres gens, pas auprès de gens dont on sait très  
17          bien que vous n'avez aucun pouvoir, qui est le  
18          département de finances. Vous jouez sur ces deux  
19          tableaux-là depuis un petit bout de temps. Je suis  
20          très conscient que vous ne pouvez pas influencer le  
21          département de finances, ce n'est pas votre  
22          département. Vous pouvez influencer les gens de  
23          votre département. Et si on vous appelle, c'est  
24          parce qu'on sait ça.

25          R. Moi, ce que je peux recommander, ce que je peux

1 demander à mes gens, c'est d'accélérer ou de faire  
2 en sorte que le paiement se fasse. Si  
3 l'entrepreneur a raison de se plaindre en disant :  
4 « Écoutez, moi, je suis payé, ou je ne suis pas  
5 payé dans des délais qui sont raisonnables. J'ai  
6 réalisé le trois quarts de mon projet, et je n'ai  
7 pas été payé encore. » Et généralement, je suis  
8 convaincu que lorsque l'entrepreneur général  
9 prenait la peine de m'appeler pour se plaindre à ce  
10 niveau-là, il l'avait probablement déjà fait auprès  
11 de son ingénieur et auprès de monsieur Vézina. Il  
12 n'avait peut-être pas reçu la satisfaction, peut-  
13 être pas reçu une écoute attentive. Et le projet ne  
14 se réglait pas. Alors, là, il donnait un coup de  
15 fil au directeur ou au chef de division en disant :  
16 « Écoute, on peut-tu faire quelque chose? Tu peux-  
17 tu demander à tes gens au moins de faire le  
18 progressif? » Parce qu'un fois que le paiement  
19 progressif est fait, on confirme le paiement d'une  
20 certaine quantité sur le projet et, là, le paiement  
21 s'en va aux Finances et, là, suit son cours normal  
22 d'émission de chèque. Qui peut prendre également  
23 encore plusieurs semaines.

24 Q. [680] Vous avez beaucoup fréquenté ces gens-là,  
25 vous savez qu'ils sont intelligents. Si tous ces

1 gens-là vous appellent aussi souvent, c'est parce  
2 qu'ils savent que vous pouvez faire bouger les  
3 choses dans ce qui est vraiment sous votre  
4 contrôle, sinon on ne vous appellerait pas juste  
5 pour parler de température. On vous appelle parce  
6 qu'on veut faire avancer notre dossier lorsqu'on  
7 vous contacte dans votre département.

8 R. Oui, je suis d'accord avec vous que, pour  
9 l'entrepreneur, il a l'impression que je vais être  
10 capable, effectivement, de faire avancer son  
11 dossier. Moi, si l'ingénieur ou si monsieur Vézina  
12 ou si l'ingénieur de projet a de bonnes raisons de  
13 croire que l'entrepreneur a été payé décemment ou  
14 dans des délais raisonnables, je ne le pousserai  
15 pas plus. Mes ingénieurs ont quand même eu des  
16 responsabilités, le loisir d'opérer dans un cadre  
17 raisonnable pour le paiement des entrepreneurs.

18 Me DENIS GALLANT :

19 Q. [681] Si vous regardez, si vous regardez les... et  
20 je m'interroge beaucoup sur vos appels ou les  
21 appels de monsieur Borsellino à votre endroit,  
22 parce que je pense que le projet de la rue  
23 Sherbrooke va rondement. En tout cas, ce que je  
24 peux voir, là, en lisant le sommaire décisionnel,  
25 en voyant les déboursés progressifs, en voyant



1 également le sommaire décisionnel et votre  
2 recommandation, et en voyant également le système  
3 SIMON pour dire, regarde, à peu près quatre-vingt-  
4 dix-huit pour cent (98 %) des sommes vont être  
5 payées au dix-huit... au dix-huit (18) septembre  
6 deux mille huit (2008), je pense que monsieur  
7 Borsellino n'avait pas bien bien besoin... je  
8 m'excuse, n'avait vraiment pas besoin d'aide là en  
9 tant que telle, ça allait bien.

10           Donc, si je reviens, si je reviens  
11 maintenant aux appels téléphoniques, je reviens  
12 encore là dans les travaux d'urgences, alors je  
13 suis à la page 6 de 11, en haut. Et il va y avoir  
14 des téléphones le treize (13) juillet, le treize  
15 (13) juillet, le treize (13) juillet, le seize (16)  
16 juillet, le vingt-trois (23) juillet, le vingt-  
17 quatre (24) juillet, le vingt-cinq (25) juillet, le  
18 vingt-cinq (25) juillet, le vingt-cinq (25)  
19 juillet, le vingt-six (26) juillet. Et ce qu'on  
20 comprend également, à la lecture du sommaire  
21 décisionnel, c'est que la fin des travaux d'urgence  
22 va être le vingt-sept (27) juillet deux mille sept  
23 (2007), mais les téléphones vont continuer. Trente  
24 (30) juillet deux mille sept (2007), premier (1er)  
25 août deux mille sept (2007), deux (2) août deux

1 mille sept (2007), trois (3) août deux mille sept  
2 (2007), vingt (20) août deux mille sept (2007),  
3 vingt-sept (27) août deux mille sept (2007), trente  
4 (30) août deux mille sept (2007). Et ensuite de ça,  
5 il va y avoir une accalmie jusqu'au mois de  
6 décembre. Marc Hébert là, ce n'est pas lui qui est  
7 supposé de parler avec l'entrepreneur?

8 R. Ah! Il lui parle probablement. Il lui parle  
9 probablement.

10 Q. [682] Mais, avez-vous un souvenir là? Il y en a-tu  
11 eu beaucoup des travaux de cette ampleur-là,  
12 Monsieur Marcil, à Montréal, qu'on va donner un  
13 contrat en urgence de cinq millions (5 M\$)? Je  
14 pense que c'est assez majeur ça comme événement.

15 R. Effectivement, c'est un cas exceptionnel.

16 Q. [683] C'est un cas exceptionnel.

17 R. Exceptionnel.

18 Q. [684] Et en plus, double de malchance, c'est que  
19 c'est presque terminé et, au mois d'octobre, il y a  
20 un déluge qui s'abat sur Montréal. Je ne sais pas  
21 combien qu'il y a de millimètres d'eau qui vont  
22 tomber en l'espace de dix (10), quinze (15)  
23 minutes. Et ce qui va faire en sorte, c'est que ça  
24 va retarder les travaux et ça va gonfler le prix  
25 des travaux. Alors, moi ma question là, outre que

1 monsieur Borsellino est votre grand ami, pourquoi  
2 vous vous parlez à tous les jours? Pourquoi il  
3 appelle? Il vous appelle, vous, le haut  
4 fonctionnaire de la Ville de Montréal, le cadre  
5 supérieur, pourquoi?

6 R. Écoutez, ces téléphones-là sont probablement des  
7 téléphones, comme vous dites, relatifs au projet.  
8 Je rectifie, monsieur Borsellino n'est pas un grand  
9 ami. À ce moment-là, je vous ramène dans le projet.  
10 On a vraiment une situation d'urgence, même si les  
11 travaux d'urgence sont réalisés, c'est-à-dire qu'on  
12 a dégagé la conduite, mais le trou demeure béant,  
13 on a encore une circulation qui est complètement  
14 fermée. Il y a un impact majeur dans tout le  
15 quartier. Alors, c'est possible que monsieur  
16 Borsellino m'ait téléphoné pour me parler et me  
17 dire « écoute, on va agir de telle, telle, telle  
18 façon », encore une fois, sachant très bien que,  
19 moi, j'ai le lien direct avec la direction  
20 générale, avec monsieur... pas monsieur Provost,  
21 mais c'est monsieur Robillard maintenant qui est  
22 là. Donc, pour transférer un message, pour rassurer  
23 l'organisation que les travaux vont bon train.

24 Q. [685] Les travaux vont se terminer en février, il y  
25 a-tu une raison particulière pourquoi, pendant

1           trois mois, pas de son, pas d'image de la part de  
2           monsieur Borsellino?

3           R. Écoutez, il est...

4           Q. [686] Septembre, octobre, novembre, puis on va  
5           recommencer ensuite de ça en décembre. Et vous  
6           allez voir, en février, vers la fin des travaux, là  
7           les appels vont se multiplier. On va les faire  
8           ensemble.

9           R. Je ne pourrais pas, regardez, je ne pourrais pas  
10          vous dire pourquoi.

11          Q. [687] Parfait. En deux mille sept (2007), on va  
12          recommencer, juste deux appels le dix-neuf (19)  
13          décembre et ensuite de ça, on commence au mois de  
14          janvier. Alors, quatorze (14) janvier, vingt et un  
15          (21) janvier - toujours là une minute, une minute -  
16          vingt-quatre (24) janvier, vingt-huit (28) janvier,  
17          cinq (5) février, une minute, cinq (5) février, une  
18          minute, six (6) février, une minute, six  
19          (6) février, six (6) février, six (6) février, plein  
20          d'appels là à quelques heures d'intervalles, une  
21          minute chaque.

22          R. Ça ressemble à du ping-pong téléphonique.

23          Q. [688] Ça ressemble à du ping-pong téléphonique.  
24          Ensuite de ça, six (6), sept (7), quinze (15)  
25          février, vingt-six (26) février, vingt-six (26)

1 février, vingt-six (26) février, vingt-huit (28)  
2 février, vingt-huit (28) février, alors  
3 plusieurs... plusieurs appels une minute chaque.  
4 Ensuite de ça, un appel à la fin du mois de mars,  
5 trente et un (31) mars.

6           Ensuite de ça, des appels au mois d'avril,  
7 neuf (9) avril, neuf (9) avril, une minute, une  
8 minute, dix (10) avril, dix (10) avril, vingt-cinq  
9 (25) avril, vingt-huit (28) avril, trente (30)  
10 avril. Au mois de mai, sept (7) mai, vingt-six (26)  
11 mai, vingt-sept (27) mai, vingt-sept (27) mai,  
12 vingt-sept (27) mai trois fois, une minute chaque.

13           Ensuite de ça, quatre (4) juin, onze (11)  
14 juin deux mille huit (2008). Ensuite de ça, l'autre  
15 page, neuf (9) de onze (11), treize (13) juin deux  
16 mille huit (2008), seize (16) juin deux mille huit  
17 (2008), vingt-trois (23) juin... vingt-trois (23)  
18 juin deux mille huit (2008).

19           Ensuite de ça, vingt-six (26) juin deux  
20 mille huit (2008), vingt-six (26) juin deux mille  
21 huit (2008), vingt-six (26) juin deux mille huit  
22 (2008), vingt-six (26) juin deux mille huit (2008),  
23 huit (8) juillet deux mille huit (2008), neuf (9)  
24 juillet deux mille neuf (2009), neuf (9) juillet  
25 deux mille huit (2008), neuf (9) juillet deux mille

1 huit (2008), toujours des petites conversations une  
2 minute, deux minutes. Neuf (9) juillet, dix (10)  
3 juillet, dix (10) juillet trois fois, une minute  
4 chaque, onze (11) juillet. Ensuite de ça, dix-sept  
5 (17) juillet, vingt (20) juillet, vingt et un (21)  
6 juillet, vingt et un (21) juillet.

7 Là est-ce qu'on prépare... et ensuite on va  
8 tomber au mois d'août, le onze (11) août. On  
9 prépare le voyage pour l'Italie?

10 R. Je ne penserais pas.

11 Q. [689] Douze (12) août, le lendemain, il y a une  
12 conversation téléphonique, j'imagine, vous l'avez  
13 entendue, je ne la ferai pas jouer, entre Joe  
14 Borsellino et Jocelyn Dupuis.

15 R. Hum, hum. Oui.

16 Q. [690] Et on vous nomme dans la conversation...

17 R. Oui.

18 Q. [691] ... vous disant il va y avoir Yves, il va y  
19 avoir monsieur Dupuis, il va y avoir Joe  
20 Borsellino, et il va y avoir un gars, un gars de la  
21 Ville. O.K.? Marcil. Robert Marcil. Gars de notre  
22 âge. Ben le fun, on va avoir du fun, on va y aller  
23 avec nos femmes. Douze (12) août. Vous saviez, le  
24 douze (12) août, que vous vous en alliez en voyage.

25 R. Ah bien oui, absolument.

1 Q. [692] Ah bien oui.

2 R. Bien oui.

3 Q. [693] Monsieur Borsellino a expliqué que ce voyage-  
4 là, vous aviez payé vos billets d'avion.

5 R. Hum, hum. Oui.

6 Q. [694] Mais qu'il a payé tout le reste.

7 R. Oui.

8 Q. [695] Et que ça lui a coûté à peu près cinquante  
9 mille dollars (50 000 \$).

10 R. Hum, hum.

11 Q. [696] Des chambres en première classe, des chambres  
12 de luxe, voyage en TGV de Rome à Florence en  
13 première classe, et caetera, il a tout déboursé,  
14 monsieur Borsellino. O.K.? Ça a commencé quand, ce  
15 voyage-là? Quand est-ce que vous l'aviez planifié  
16 avec monsieur Borsellino?

17 R. En fait, le voyage, je ne l'avais pas planifié avec  
18 monsieur Borsellino, à la base. Le voyage, je  
19 l'avais planifié avec monsieur Lortie.

20 Q. [697] Vous aviez planifié ça quand?

21 R. En fait, c'est en deux mille sept (2007), monsieur  
22 Lortie et moi, avec nos épouses, on avait discuté  
23 de la possibilité d'aller en Italie ensemble.

24 Q. [698] O.K.

25 R. Je vous l'a dit, monsieur Lortie est un ami, et on

1           avait regardé cette possibilité-là. Quelque part au  
2           cours de l'année deux mille huit (2008), je crois  
3           encore autour de, au courant de l'été, monsieur  
4           Lortie me rencontre ou m'appelle en me disant,  
5           « Écoutez, Monsieur... Écoute, Robert, Joe  
6           Borsellino de Garnier est intéressé à venir en  
7           Italie également. »

8           Q. [699] Deux mille huit (2008).

9           R. Effectivement.

10          Q. [700] O.K.

11          R. Quelque part en deux mille huit (2008).

12          Q. [701] Quand? Quand en deux mille huit (2008)?

13          R. Bien, je vous dirais peut-être, probablement au  
14          printemps. Peut-être au printemps, quelque chose  
15          comme ça. Il dit, « Écoute, il dit, serais-tu  
16          intéressé - on en avait parlé - es-tu intéressé à  
17          embarquer avec nous autres? Bien, j'ai dit, bien  
18          oui. Mais je garde mes conditions de base : je veux  
19          payer mon voyage. » Parfait. Et monsieur Lortie me  
20          dit à ce moment-là, « Écoute, monsieur Borsellino  
21          connaît l'Italie, on va lui donner la  
22          responsabilité de faire l'itinéraire, et puis on  
23          s'organise, on choisit nos dates. »

24          Q. [702] Donnez-moi une date.

25          R. Une date...



1 Q. [703] Donnez-moi... Donnez-moi une époque, là,  
2 quand est-ce que ça s'est décidé avec monsieur  
3 Lortie.

4 R. Bien, je vous dirais, c'est peut-être... Décidé,  
5 c'est peut-être au printemps. Je ne pourrais pas  
6 vous donner une date précise, là, mais c'est peut-  
7 être quelque part au printemps deux mille huit  
8 (2008).

9 Q. [704] O.K. Donc, le collecteur de... Pas le  
10 collecteur... Travaux d'urgence de la rue  
11 Sherbrooke...

12 R. Ah, les travaux étaient finis. Le projet était  
13 fini.

14 Q. [705] C'est fini.

15 R. Oui oui oui.

16 Q. [706] Ça fait quelques mois. Et ce qu'on fait, là,  
17 là on est dans un mode de paiement, là. Qui va  
18 aboutir à un cinq millions (5 M) qui va être versé,  
19 qui va être versé au mois de septembre. Exact?

20 R. On était dans le processus, effectivement, de  
21 finalisation.

22 Q. [707] On était dans le processus. Vous avez vu le  
23 nombre d'appels, vous êtes toujours en constante  
24 communication avec monsieur Borsellino. J'imagine  
25 que vous lui en avez parlé? « Hey, j'ai parlé avec

1 Yves, là, puis il m'a dit que tu étais intéressé  
2 d'aller en Italie, là. »

3 R. Oui, c'est possible.

4 Q. [708] J'imagine qu'il y a eu ces discussions-là.

5 R. C'est possible.

6 Q. [709] C'est possible ou c'est probable?

7 R. Bien, c'est probable.

8 Q. [710] C'est probable?

9 (15:08:08)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. [711] Le tout se fait le plus naturellement du  
12 monde, puis il n'y a pas de conflit d'intérêts, et  
13 tout est beau?

14 R. Bien écoutez, avec le recul... Bien, oui,  
15 effectivement.

16 Me DENIS GALLANT :

17 Q. [712] Vous savez, on est sur le bord du Lac  
18 Champlain, là, en train de pêcher, là, j'imagine  
19 que, t'sais, à un moment donné, ça serait peut-être  
20 plus beau que... ça serait peut-être plus beau que  
21 Plattsburgh, aller en Italie. Vous l'avez située au  
22 printemps deux mille huit (2008), cette pêche-là  
23 avec Yves Lortie et...

24 R. Oui. Début juin, je vous répète... Ce n'était pas  
25 sur le bord du Lac Champlain, c'est encore moins

1           bucolique...

2           Q. [713] Ah non?

3           R. C'était dans les ruisseaux.

4           Q. [714] Ah mon Dieu...

5           R. Alors, c'est encore moins bucolique.

6           Q. [715] O.K.

7           R. Alors à ce moment-là, effectivement, on le savait.

8           Q. [716] C'est planifié.

9           R. C'était planifié. Oui oui. C'était planifié.

10          Q. [717] O.K.

11          R. C'était déjà planifié.

12          Q. [718] O.K. Et c'est exact de dire que, bon, vous  
13           avez payé votre voyage, mais c'est exact de dire  
14           que tout a passé par l'agence de voyages de  
15           monsieur Borsellino, Vision 2000?

16          R. En fait, l'agence de voyages avec laquelle monsieur  
17           Borsellino faisait affaires, effectivement.

18          Q. [719] Tout à fait.

19          R. Monsieur Borsellino a fait ses réservations, il m'a  
20           dit, « Regarde, Robert, parle à telle agent de  
21           voyages, c'est elle qui a fait mes réservations,  
22           alors elle va pouvoir faire ta réservation de  
23           billets. »

24          Q. [720] De billets d'avion seulement avec Air  
25           Transat.

1 R. Oui. Ça c'est à la base, effectivement.

2 Q. [721] O.K.

3 R. Moi je m'attendais, je m'attendais à ce que rendu  
4 sur place, que je défraie mes frais d'hôtel et mes  
5 frais... mes frais de séjour.

6 Q. [722] Avez-vous gagné à la loto, Monsieur Marcil?  
7 J'ai vu le prix des chambres, là. Un fonctionnaire  
8 de la Ville de Montréal, là... Je suis moi-même un  
9 fonctionnaire, là, je regarde les montants, là...  
10 Vous vous attendiez à payer ça, ces chambres-là?  
11 Des sept cents dollars (700 \$) par nuit?

12 R. Honnêtement, non. Honnêtement, non, parce qu'avant  
13 d'arriver sur place, on n'avait pas encore eu  
14 d'itinéraire précis. On savait, on connaissait  
15 l'itinéraire de base, mais on ne connaissait pas  
16 les hôtels. Moi j'ai fait confiance à monsieur  
17 Borsellino.

18 Q. [723] C'est pas exact de dire qu'on a déposé des  
19 documents, et on voit des dates en date du douze  
20 (12) septembre deux mille huit (2008) en haut, et  
21 on a l'itinéraire de tout le monde, et que ça, vous  
22 n'avez jamais pris connaissance de ça?

23 R. Moi je n'ai pas eu ça.

24 Q. [724] Jamais.

25 R. Moi j'ai eu... Moi j'ai eu mes billets, j'ai acheté

1 mes billets, mais je n'ai pas eu l'itinéraire et le  
2 coût des chambres et tout ça. Je m'attendais,  
3 honnêtement, à payer mes choses sur place. C'est  
4 rendu sur place, lorsqu'on est arrivé à l'hôtel,  
5 monsieur Borsellino, quand je suis arrivé le  
6 deuxième matin, quand on est reparti, il dit,  
7 « Écoute, il dit, j'ai réglé les choses, c'est  
8 payé. »

9 Q. [725] Monsieur Marcil, Monsieur Marcil, vous nous  
10 dites, là, qu'avant de partir vous ne saviez pas si  
11 vous alliez loger dans un cinq étoiles, dans un  
12 quatre étoiles, dans une auberge de jeunesse, là,  
13 vous ne saviez pas ça, là, vous ne saviez... vous  
14 partiez avec madame, là, puis vous n'aviez aucune  
15 idée. Moi je pense que madame m'aurait posé des  
16 questions où est-ce que je m'en vais, bien  
17 honnêtement.

18 R. Écoutez, on savait, on savait qu'on allait se loger  
19 décemment.

20 Q. [726] Très décemment, vous le saviez.

21 R. On a demandé, on a demandé à monsieur Borsellino de  
22 planifier, de faire l'organisation du voyage, en  
23 tout cas moi je m'attendais à ce qu'il planifie  
24 quelque chose de raisonnable, de raisonnable, parce  
25 que j'avais l'impression que monsieur Lortie allait

1 payer ses choses également et que monsieur Dupuis  
2 qui s'est joint, en fait que j'ai rencontré au  
3 départ, allait également payer ses choses. Moi je  
4 m'attendais à ça, moi c'était, ça avait été mes  
5 conditions à la base.

6 Q. [727] Vous aviez un budget de combien, vous vous  
7 attendiez à payer vos choses?

8 R. Bien je m'attendais peut-être à payer deux cents,  
9 deux cent cinquante dollars (200-250 \$) par nuit.

10 Q. [728] Et vous ignoriez tout de la réservation, vous  
11 ignoriez...

12 R. Oui, absolument.

13 Q. [729] ... vous ignoriez l'itinéraire. Saviez-vous  
14 que vous passiez quelques jours à Rome, quelques  
15 jours à Florence?

16 R. On connaissait l'itinéraire, on connaissait...

17 Q. [730] Que vous alliez prendre...

18 R. ... l'itinéraire.

19 Q. [731] Laissez-moi terminer. Que vous alliez prendre  
20 le TGV en première classe, vous saviez tout ça, là?

21 R. On connaissait l'itinéraire, on savait qu'on allait  
22 à Rome, on savait qu'on allait à Florence, on  
23 savait qu'on revenait à Rome, on savait qu'on  
24 prenait le train, je savais que je prenais le  
25 train, je ne savais pas que je prenais le TGV la

1 première classe ou la classe économique, je savais  
2 que je prenais le train.

3 Q. [732] O.K.

4 R. Ça c'est des éléments dont on savait.

5 Q. [733] O.K. Mais le restant c'était de l'inconnu.

6 R. Le restant c'était de l'inconnu, je me fiais  
7 justement au bon jugement de monsieur Borsellino  
8 pour qu'on puisse avoir un voyage qui soit  
9 raisonnable au niveau du coût.

10 Q. [734] O.K. Et vous avez, quand vous êtes arrivé,  
11 vous êtes arrivé à l'hôtel et vous avez vu peut-  
12 être la chambre et les prix, est-ce qu'il y a eu  
13 une petite conversation avec monsieur Borsellino,  
14 en disant : « Regarde, on n'a pas peut-être pas le  
15 même train de vie »?

16 R. Bien effectivement, on s'est aperçu qu'au premier  
17 hôtel on était très bien logé, je suis tout à fait  
18 d'accord et c'est là, que monsieur Borsellino nous  
19 a dit : « Regarde », il dit : « Je m'en occupe, je  
20 m'en ai occupé, j'ai payé l'hébergement ». J'ai  
21 dit : « Non, non, moi je veux payer mes choses ».   
22 « Non, non, regarde, moi j'ai payé puis c'est  
23 correct ».

24 Q. [735] C'est correct?

25 R. C'est ce qu'il m'a dit. Il dit : « J'ai payé les

1 choses, j'ai payé pour... ».

2 Q. [736] Et vous avez laissé faire ça?

3 R. Écoutez, j'ai dit : « Moi je vais te rembourser, je  
4 vais te rembourser mes choses ». Naturellement on  
5 commençait le voyage, il dit : « Non, non ».

6 Naturellement j'ai voulu insister, monsieur  
7 Borsellino ne voulait pas. Finalement on a fini par  
8 laisser tomber.

9 Q. [737] Ça c'est un monsieur que vous connaissez  
10 depuis deux mille cinq (2005), vous parlez...  
11 (15:12:44)

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. [738] Vous êtes-vous battu longtemps pour payer?

14 R. Bien écoutez, je ne pourrais pas vous dire, Madame  
15 la Présidente. Je ne pourrais pas vous dire.

16 Me DENIS GALLANT :

17 Q. [739] O.K. Et ça, là, c'est en deux mille huit  
18 (2008), là, alors que vous nous avez dit ce matin,  
19 là, qu'à la Ville ça commence, il commence à y  
20 avoir, là, des resserrements. Il y a le départ de  
21 monsieur Frank Zampino. Il y a l'imminence d'un  
22 durcissement de la réglementation notamment au  
23 niveau du Code d'éthique et vous allez en Italie  
24 avec un entrepreneur qui a des contrats avec la  
25 Ville de Montréal, pour lequel vous avez accordé un



1           contrat en urgence et pour lequel il y a eu des  
2           déboursés, même un mois, un mois avant d'environ  
3           cinq millions deux cent trente-trois mille  
4           (5 233 000) et ce monsieur-là dit : « Regarde, moi  
5           je te paie tout ça, première classe, etc. » puis  
6           ainsi soit-il.

7           R. Mais...

8           Q. [740] Mais par contre l'éthique vous commandait de  
9           payer votre billet d'avion, Air Transat, classe  
10          régulière.

11          R. L'éthique me commandait de payer l'ensemble du  
12          voyage, qu'effectivement je n'ai pas fait. Je vous  
13          rappelle, à ce moment-là, de mémoire, monsieur  
14          Zampino avait démissionné, mais le scandale du  
15          bateau n'était pas sorti. Alors, il n'y avait pas  
16          de resserrement au niveau de l'éthique à la Ville.  
17          Ça, ça n'avait pas changé et on en a parlé ce  
18          matin, il n'y avait pas eu (inaudible).

19          LA PRÉSIDENTE :

20          Q. [741] Vous étiez haut fonctionnaire, vous avez une  
21          tête sur les épaules...

22          R. Écoutez, Madame la Présidente...

23          Q. [742] ... et vous deviez faire preuve d'un petit  
24          peu de jugement.

25          R. C'est un manque de jugement.

1 Q. [743] Pas besoin d'avoir d'écrits que ça ne se fait  
2 pas!

3 R. C'est un manque de jugement, je suis tout à fait  
4 d'accord avec vous, Madame la Présidente. Ça a été  
5 un manque de jugement.

6 Me DENIS GALLANT :

7 Q. [744] Tellement un manque de jugement que vous n'en  
8 parlez pas à votre employeur, vous n'en parlez pas  
9 à personne. Le maire reçoit une lettre anonyme,  
10 transmet ça au bureau du contrôleur général, ça va  
11 prendre un bon moment avant qu'on s'en aperçoive à  
12 la Ville. Ça parle, il y a de la délation et on va  
13 vous convoquer le vingt-cinq (25) juin...

14 R. Hum, hum.

15 Q. [745] ... deux mille neuf (2009) et là ça va être  
16 le début de la fin. O.K. Parce que vous allez  
17 remettre votre démission le lendemain...

18 R. Oui.

19 Q. [746] ... parce qu'on va vous demander d'amener des  
20 preuves. Alors c'est exact de dire que quand vous  
21 avez rencontré les gens, monsieur... les gens du  
22 bureau du contrôleur général et du capital humain,  
23 quand vous les avez rencontrés, le vingt-cinq (25),  
24 vous avez, dans un premier temps, nié. On vous a  
25 demandé, textuellement, si vous aviez fait des

1 voyages avec des entrepreneurs et on vous a même  
2 donné l'année et vous avez dit, dans un premier  
3 temps : « Non. » Vous avez même dit... ils sont  
4 allés un peu plus loin puis vous dire : « Avez-vous  
5 été en Europe? - Oui, dernièrement. » Et ensuite de  
6 ça, on ne parlait pas du même voyage, et après ça  
7 on vous a dit qu'on le savait que vous aviez été en  
8 voyage avec Yves Lortie et Borsellino et vous avez  
9 été obligé d'avouer, c'est exact?

10 R. Je ne me souviens pas d'avoir nié le fait d'avoir  
11 été en Europe avec monsieur Borsellino et avec  
12 monsieur Lortie lors de cette rencontre-là.  
13 Écoutez, je me souviens très bien qu'on m'avait  
14 même sorti le nom des entrepreneurs qui étaient  
15 présents. De mémoire, je ne me souviens pas avoir  
16 nié. On m'avait demandé si j'avais des preuves,  
17 j'ai dit : « Oui, j'ai payé une partie de mon  
18 voyage », mais ça s'est limité à ça.

19 Q. [747] C'est exact de dire qu'on vous a demandé  
20 d'amener les preuves et vous n'êtes jamais revenu  
21 avec les preuves?

22 R. Non, effectivement.

23 Q. [748] Vous êtes revenu avec une lettre laconique,  
24 disant que vous vouliez réorienter votre carrière  
25 et que votre démission serait effective au trente

1 (30) juillet deux mille... (inaudible). Trente et  
2 un (31).

3 R. En fait, ma démission aurait pu être immédiate.

4 C'est monsieur Robillard qui a demandé à ce que je  
5 reste en poste jusqu'à la fin du mois de juillet  
6 pour finaliser certains dossiers qui étaient en  
7 opération.

8 Q. [749] Parfait. Mais c'est exact, vous allez  
9 convenir avec moi, que vous avez, dans un premier  
10 temps, expressément nié avoir reçu ce cadeau-là -  
11 parce que moi j'appelle ça un gros cadeau, là.  
12 Quand on dit, là, les montants des chambres, les  
13 montants de transport, les restaurants, tout ce que  
14 vous avez pu bénéficier pour un voyage de dix (10)  
15 jours, à partir du quinze (15) octobre deux mille  
16 huit (2008), ça fait un gros montant. Alors, vous  
17 allez dire, sous serment, que vous avez, dans un  
18 premier temps, nié?

19 R. Écoutez, je ne me souviens pas si je l'ai nié aux  
20 gens du capital humain. Si vous avez les  
21 transcriptions, on pourrait peut-être le voir. Je  
22 ne me souviens pas. Je ne me souviens pas.

23 Q. [750] On reviendra là-dessus. C'est exact de dire  
24 que vous avez également utilisé votre téléphone  
25 cellulaire en Europe?

1 R. Oui. Oui.

2 Q. [751] Petite erreur?

3 R. Oui, vous avez probablement les appels. Oui, je  
4 suis d'accord.

5 Q. [752] Petite erreur. Je vais continuer les  
6 registres téléphoniques, on prendra la pause après  
7 ça, mais je vais revenir sur l'Italie. Ensuite de  
8 ça, vous avez des appels, donc le onze (11) août,  
9 ce que je vous parlais, donc vous saviez déjà, à ce  
10 moment-là, et vous saviez, là, ce que je comprends  
11 de votre témoignage, depuis Plattsburgh, que vous  
12 vous en alliez en Italie. Est-ce que vous saviez  
13 que Jocelyn Dupuis y allait, à ce moment-là?

14 R. Non, absolument pas. J'ai su que monsieur Dupuis  
15 allait venir... je vous dirais, probablement à la  
16 fin de l'été.

17 Q. [753] O.K.

18 R. Fin de l'été.

19 Q. [754] Il est exact de dire qu'aux gens du capital  
20 humain, vous vous êtes limité à parler de trois  
21 couples, à savoir de Joe Borsellino, d'Yves Lortie,  
22 de vous-même, sans jamais parler de Jocelyn Dupuis?

23 R. Vous avez raison. Vous avez raison.

24 Q. [755] Parfait. Est-ce que, exactement, vous avez  
25 également parlé d'une personne, un dénommé Toutant

1           qui s'est joint au groupe, un dénommé Daniel

2           Toutant...

3           R. Hum hum.

4           Q. [756] ... qui s'est joint au groupe pendant le  
5           voyage en Italie?

6           R. Si j'en ai parlé au capital humain?

7           Q. [757] Non, mais est-ce que... premièrement, je vais  
8           vous demander de nous le confirmer, est-ce que  
9           monsieur Toutant s'est joint au groupe?

10          R. Oui, absolument.

11          Q. [758] C'est un monsieur que vous connaissiez, ça,  
12          monsieur Toutant?

13          R. Non, je ne connaissais pas monsieur Toutant.

14          Q. [759] Et qui est monsieur Toutant?

15          R. Monsieur Toutant était le président directeur  
16          général du consortium autoroute 25, donc, le  
17          consortium qui construisait, à l'époque, le pont  
18          entre Montréal et Laval, donc le prolongement de  
19          l'autoroute 25 vers le nord. Donc, il était le  
20          président ou le directeur général du consortium. Il  
21          était, de mémoire, en Europe pour un congrès, je  
22          pense, à l'AQTR. Il y avait une visite de  
23          différentes villes où on allait voir des systèmes  
24          de transport en commun. Alors, je crois que c'était  
25          à cette occasion-là.

1 Q. [760] Mais c'est exact de dire... est-ce que c'est  
2 à votre connaissance que monsieur Borsellino a  
3 également payé pour monsieur Toutant?

4 R. Bien, je l'ai...

5 Q. [761] C'est à votre connaissance?

6 R. Je l'ai appris sur place, je l'ai appris quand on  
7 l'a rencontré, quand il est venu nous rejoindre à  
8 Florence.

9 Q. [762] Parfait. Donc, ce que vous avez appris rendu  
10 là, c'est que Borsellino payait pour tout le monde?

11 R. Oui. Absolument.

12 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

13 Q. [763] Pourquoi vous n'avez pas dit aux gens du  
14 capital humain que monsieur Dupuis vous  
15 accompagnait?

16 R. Bien, écoutez, monsieur Dupuis, moi, je le voyais  
17 comme étant une personne secondaire dans le voyage.  
18 Je voyais beaucoup plus la problématique de conflit  
19 et d'éthique avec monsieur Lortie, avec monsieur  
20 Borsellino, qui étaient des gens sous contrats à la  
21 Ville. Monsieur Dupuis était... Premièrement,  
22 monsieur Dupuis, je ne le connaissais pas du tout.  
23 Je l'ai rencontré le matin à l'aéroport. Et je  
24 pense que la transcription qui a été présentée est  
25 très claire là-dessus. Monsieur Dupuis, je ne le

1           connaissais pas du tout. Je ne connaissais pas non  
2           plus ses antécédents. Alors, pour moi, c'est un  
3           retraité. Monsieur Borsellino l'avait présenté  
4           comme un syndicaliste retraité. Ça s'était limité à  
5           ça.

6           Q. [764] Mais si la question, c'est : « Avec qui vous  
7           êtes allé en voyage? » est-ce qu'on ne devait pas  
8           répondre toutes les personnes avec qui on y va, si  
9           c'est ça la question?

10          R. Oui, peut-être. Oui. Mais naturellement je  
11          voyais... parce que dans les questions, de la façon  
12          dont c'était posé, on amenait beaucoup la  
13          problématique sur l'éthique et sur le fait d'être  
14          en relations avec des gens sous contrats à la  
15          Ville. Alors, oui, effectivement, j'ai nommé  
16          monsieur Garnier... monsieur Garnier! Monsieur  
17          Borsellino de Garnier et monsieur Lortie.

18          Q. [765] Donc, vous n'avez pas consciemment pris la  
19          décision de ne pas dire que monsieur Dupuis y  
20          était?

21          R. Non.

22          Q. [766] C'était parce qu'on vous amenait sur les  
23          autres personnes?

24          R. Absolument. Absolument.

25



1 Me DENIS GALLANT :

2 Q. [767] Si je vous disais, moi, qu'il a été question  
3 de Jocelyn Dupuis dans les discussions avec les  
4 gens du capital humain puis du contrôleur général,  
5 mais sur un autre sujet, même avant de parler de  
6 l'Italie, puis de parler des syndicats, parce que  
7 monsieur Jocelyn Dupuis faisait l'objet de  
8 manchettes, puis de parler de syndicat. Et on a  
9 évoqué, on a évoqué le nom de Jocelyn Dupuis? Est-  
10 ce que c'est un souvenir que vous avez, ça?

11 R. Non, ce n'est pas un souvenir que j'ai.

12 Q. [768] Aucun souvenir?

13 R. Non.

14 Q. [769] Avez-vous un souvenir que l'entrevue a duré à  
15 peu près deux heures?

16 R. Pas deux heures. Ça n'a pas été si long que ça. Je  
17 ne crois pas.

18 Q. [770] Pas si long que ça?

19 R. Bien, écoutez, ma perception des choses.

20 Q. [771] Et que, avant d'en arriver, avant d'en  
21 arriver carrément sur votre voyage en Italie, qu'on  
22 a gardé, je vous dirais, pour la fin, on a gardé  
23 trois choses pour la fin, je vais vous mettre en  
24 contexte. On a gardé, on a gardé le voyage en  
25 Italie, on a gardé la construction en urgence, le

1           contrat donné à monsieur Borsellino parce que ça  
2           allait ensemble, et on a gardé également, on a  
3           parlé à la toute fin de votre maison qui est  
4           construite sur un terrain qui aurait été vendu par  
5           Joe Borsellino de Petra?

6           R. Hum, hum.

7           Q. [772] Vous vous souvenez de ça?

8           R. Oui.

9           Q. [773] Et c'est là qu'on avait vraiment des  
10          questions spécifiques, on l'a gardé en deux temps,  
11          l'interrogatoire, qu'on vous a posées. Mais avant  
12          ça, là, je vous dirais, pendant à peu près une  
13          heure, on vous a amené sur un paquet de sujets,  
14          notamment Jocelyn Dupuis. Vous n'avez aucun  
15          souvenir de ça?

16          R. Je me souviens très bien qu'on m'a posé des  
17          questions sur les différents entrepreneurs à la  
18          Ville. Une question, entre autres, c'est :  
19          « Pourquoi Catcan est souvent le plus bas  
20          soumissionnaire à Verdun? » Des questions dans ce  
21          genre-là. Mais je ne me souviens pas d'avoir eu une  
22          question spécifique à Jocelyn Dupuis.

23          Q. [774] Est-ce que c'est possible?

24          R. Oui, c'est possible. Je vous dis que je ne me  
25          souviens pas spécifiquement.

1 Q. [775] Et si c'est possible, à ce moment-là, est-ce  
2 qu'il y avait une raison de taire le nom de Jocelyn  
3 Dupuis comme un des participants au voyage?

4 R. Écoutez, je n'ai probablement pas fait le lien ou  
5 j'ai peut-être pas porté attention durant  
6 l'entrevue sur cet élément-là. Comme je vous dis,  
7 je ne me souviens pas d'avoir eu des questions, des  
8 questions qui étaient relatives à monsieur Dupuis.

9 Q. [776] Des discussions?

10 R. Ou des discussions.

11 Q. [777] Par rapport à Jocelyn Dupuis?

12 R. Je ne me souviens pas.

13 Q. [778] Vous ne vous souvenez pas du tout. Parfait.  
14 L'Italie, avant d'y arriver, alors effectivement  
15 vous avez, le onze (11) août donc, appel à Joe  
16 Borsellino à quinze heures quatre (15 h 04). Et  
17 ensuite de ça, on va aller au cinq (5) septembre.  
18 Et je vous rappelle que vous signez une approbation  
19 des travaux pour les travaux, pour les travaux  
20 d'urgence sur la rue Sherbrooke en date du vingt-  
21 sept (27) août.

22 R. Hum, hum.

23 Q. [779] Ensuite de ça, on va au cinq (5) septembre.

24 Il va y avoir deux minutes une conversation.

25 Ensuite de ça, vous avez le dix-sept (17) septembre

1           deux mille huit (2008) un autre appel. Et le  
2           lendemain, si on regarde le système SIMON, à savoir  
3           le dix-huit (18), on va indiquer que le total des  
4           déboursés à date pour Garnier au montant de cinq  
5           millions neuf cent douze mille (5 912 000 \$) vont  
6           avoir été déboursés. Et ensuite de ça, le vingt-  
7           cinq (25) septembre, vous allez avoir... vous allez  
8           avoir un dîner, vous allez avoir un appel, dans un  
9           premier temps, à seize heures onze (16 h 11), mais  
10          vous allez également avoir un dîner au 357C avec  
11          Joe Borsellino.

12         R. Hum, hum. Oui.

13         Q. [780] Vous vous en souvenez de ça?

14         R. Oui, absolument.

15         Q. [781] Parfait. Et là le vingt-cinq (25) septembre,  
16          j'imagine, à ce moment-là, là, c'est le départ  
17          imminent pour l'Italie parce que l'Italie va avoir  
18          lieu... le départ va avoir lieu... c'est un vol sur  
19          l'Europe, donc en soirée le quinze (15) octobre  
20          deux mille huit (2008).

21         R. Hum, hum.

22         Q. [782] C'est exact. Alors, j'imagine que là ce  
23          dîner-là au 357C vous vous souvenez de quoi vous  
24          vous êtes parlé, là. Les projets en Italie et  
25          « merci beaucoup Robert pour le cinq millions

1 (5 M\$) »!

2 R. Non. Écoutez, on a jasé de choses et d'autres. On a  
3 parlé effectivement probablement du projet de la  
4 rue Sherbrooke. Le projet s'est déroulé, ça s'était  
5 quand même bien déroulé, on avait réglé la  
6 problématique. On a parlé de l'Italie, oui, ça, on  
7 en a parlé un peu, effectivement. Et c'est  
8 probablement à ce moment-là qu'il m'a donné  
9 l'itinéraire final en disant : « Bien, voici, on va  
10 passer par Rome, par Florence et on revient à  
11 Rome », c'est à ce niveau-là. C'est ça.

12 Q. [783] O.K. Et à ce moment-là, est-ce qu'il est déjà  
13 question, là, de dire « regarde, là, on s'en va en  
14 Italie, là, puis moi, Joe, là, je n'ai peut-être  
15 pas les mêmes moyens que toi, puis je souhaite  
16 payer mes choses...

17 R. Non.

18 Q. [784] ... Moi, j'ai payé mon billet d'avion, là...

19 R. Hum, hum.

20 Q. [785] ... je l'ai payé. D'ailleurs, je l'ai fait le  
21 lendemain, là, avec... ». N'est-il pas exact de  
22 dire qu'il y avait eu un premier dépôt... il y  
23 avait eu un premier dépôt sur la carte de monsieur  
24 Borsellino, sur la carte de monsieur Borsellino,  
25 mais ensuite de ça, vous dites « regarde, moi, je

1           veux payer mes choses » et il y a eu un changement  
2           de carte à quelque part, puis finalement, pour que  
3           vous payiez directement?

4           R. Je ne me souviens pas de cette situation-là.

5           Q. [786] C'est possible?

6           R. C'est possible. C'est possible.

7           Q. [787] Parce que quelqu'un réserve.

8           R. C'est possible, c'est possible que monsieur  
9           Borsellino...

10          Q. [788] Alors, il a besoin d'un...

11          R. ... ait fait la réservation, s'il l'a fait pour  
12          monsieur Lortie et monsieur Dupuis, il l'avait  
13          peut-être faite pour mon billet également, pour,  
14          entre guillemets, « geler le billet » et par la  
15          suite, quand j'ai parlé à l'agent de voyage, on a  
16          transféré l'ensemble des frais sur ma carte.

17          Q. [789] Oui. Ça, ça a été transféré.

18          R. Oui.

19          Q. [790] Ça, c'est exact, j'en suis. Et le lendemain,  
20          là, ça va passer sur votre carte.

21          R. C'est possible.

22          Q. [791] À vous.

23          R. C'est possible.

24          Q. [792] Pour vous et votre conjointe.

25          R. Hum, hum.

1 Q. [793] Parfait.

2 R. C'est possible.

3 Q. [794] Et ça, cet... je vous dirais, ce transfert-là  
4 sera fait avant, mais on aura des factures en date  
5 du douze (12) septembre deux mille huit (2008),  
6 c'est possible aussi?

7 R. Vous parlez de?

8 Q. [795] Pour vraiment l'achat final, le paiement  
9 final de votre billet d'avion.

10 R. Oui, autour de ça.

11 Q. [796] Autour de ça.

12 R. Je n'ai pas de date précise, là, mais c'est autour  
13 de ça.

14 Q. [797] Parfait. Le quinze... le quinze (15) octobre,  
15 ça c'est la journée du départ, donc neuf heures  
16 vingt-deux (9 h 22), il va y avoir... il va y avoir  
17 là un appel sortant vers le téléphone de Joe  
18 Borsellino. Et c'est ce que je vous disais tantôt,  
19 les deux prochains, bien, avec le téléphone de  
20 l'employeur, bien, vous téléphonez à partir de  
21 l'Italie et vous appelez monsieur Borsellino, votre  
22 compagnon de voyage. C'est exact?

23 R. C'est possible, oui.

24 Q. [798] Alors, vous aviez un forfait là, ce que je  
25 comprends, qui pouvait... que vous pouviez utiliser

1 en Europe.

2 R. Oui.

3 Q. [799] Parfait. Ensuite de ça, retour. On comprend  
4 que vous avez été là dix (10) jours.

5 R. Oui, j'ai passé une dizaine de jours, absolument.

6 Q. [800] O.K. Et ensuite de ça, il va y avoir... il va  
7 y avoir des appels, vingt-huit (28) octobre, après  
8 ça, ça va arrêter jusqu'en janvier, mars, avril. Et  
9 ce qui est très très intéressant, c'est que la  
10 journée même de votre démission, Joe Borsellino  
11 vous a appelé. Est-ce que vous avez appelé monsieur  
12 Borsellino en disant « they know », « ils le  
13 savent »?

14 R. C'est possible. Ça se peut, ça se peut que je lui  
15 aie parlé cette journée-là, c'est possible. C'est  
16 possible.

17 Q. [801] O.K. On va prendre la pause, Madame la  
18 Présidente.

19 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

20

21 REPRISE DE L'AUDIENCE (15:52:29)

22 LA GREFFIÈRE :

23 Monsieur Robert Marcil, vous êtes sous le même  
24 serment.

25 R. Merci.



1 Me DENIS GALLANT :

2 Q. [802] Alors, à votre retour d'Italie, Monsieur  
3 Marcil, est-ce que vous avez continué à entretenir  
4 des liens avec monsieur Borsellino, plus que des  
5 liens d'affaires, je vous dirais des liens  
6 d'amitié, un peu ce que vous nous avez dit pour  
7 monsieur Bernard Trépanier?

8 R. J'ai continué à lui parler. Mais, encore là, à  
9 quelle fréquence, je ne pourrais pas vous dire. Je  
10 l'ai vu encore à quelques reprises, effectivement.  
11 On s'est croisé, on a pris quelques... quelques  
12 lunches au restaurant ensemble, oui.

13 Q. [803] O.K. Et est-ce que monsieur Borsellino, à  
14 votre retour donc en deux mille huit (2008) et  
15 jusqu'à votre départ en deux mille neuf (2009),  
16 était toujours - comment je pourrais vous dire -  
17 fournisseur de services chez vous là?

18 R. Je crois que oui. Je crois que oui. Il était  
19 toujours... probablement. Je ne me souviens pas  
20 s'il avait encore des contrats en opération avec la  
21 Ville de Montréal, avec notre direction, mais  
22 probablement là qu'il y avait d'autres projets avec  
23 nous.

24 Q. [804] Avez-vous continué suite... parce que j'ai vu  
25 là, j'ai fait le tour des registres téléphoniques

1           là, on en a là jusqu'au mois de juin...

2           R. Hum, hum.

3           Q. [805] ... deux mille neuf (2009), donc date à  
4           laquelle vous donnez votre démission de la Ville.  
5           Monsieur Borsellino, a-t-il continué à vous appeler  
6           pour vous demander de l'information sur des  
7           contrats à venir?

8           R. Je vous confirme qu'il a continué à me téléphoner,  
9           on s'est parler à quelques reprises, probablement  
10          par rapport à certains projets, c'est possible.  
11          C'est possible, je n'ai pas de...

12          Q. [806] Et quel genre d'informations qu'il vous  
13          demandait?

14          R. Bien, encore là, ça tourne encore autour de ce  
15          qu'on disait hier « mon paiement viens-tu? Mon  
16          projet va-t-il partir prochainement? On a un  
17          projet, on a une problématique technique, on peut-  
18          tu s'assurer que nos ingénieurs regardent ça  
19          ensemble pour faire avancer le projet? ». Probablement des projets, des questions là  
20          relatives à différents projets en opération.

21          Q. [807] En opération?

22          R. Oui. Mais, naturellement, à très haut niveau, donc  
23          on n'entre pas...

24          Q. [808] Qu'est-ce que vous voulez dire?

1 R. Bien, en fin de compte, on n'entre pas, je ne pense  
2 pas que monsieur Borsellino et moi ayons discuté de  
3 problématiques précises par rapport, par exemple, à  
4 l'installation d'un regard qui va se faire ou à  
5 l'installation de puisard ou à la façon de  
6 construire une chaussée. Ça, c'est vraiment du  
7 quotidien. Ça, c'est vraiment quelque chose qui se  
8 discute entre les directeurs de projets.

9 Q. [809] O.K. Mais, est-ce que, compte tenu que  
10 maintenant vous avez une relation qui est peut-être  
11 plus - en tout cas, selon ce que monsieur  
12 Borsellino peut penser là pour avoir déboursé pour  
13 vous ainsi que d'autres personnes - est-ce qu'à  
14 partir de ce moment-là il va vous demander des  
15 choses plus précises « Robert, peux-tu m'aviser de  
16 contrats qui s'en viennent? Peux-tu me dire s'il y  
17 a des contrats qui vont sortir puis les prix? ».

18 R. Non. Je ne me souviens pas avoir eu cette demande  
19 de la part de monsieur Borsellino et je ne me  
20 souviens pas de lui avoir fourni ce genre  
21 d'informations-là.

22 Q. [810] Vous ne vous souvenez pas ou vous ne l'avez  
23 pas fait? C'est la nuance, c'est...

24 R. Écoutez, je crois que je ne l'ai pas fait. Je lui  
25 ai peut-être donné de l'information générale. Comme

1 je vous disais encore là hier, les entrepreneurs  
2 veulent voir un petit peu le carnet de  
3 planification pour les années à venir ou pour  
4 l'année à venir. C'est possible que monsieur  
5 Borsellino me l'ait demandé « qu'est-ce qui s'en  
6 vient cette année? Est-ce que deux mille neuf  
7 (2009) sera une grosse année? Il y a-tu beaucoup de  
8 projets? », ça, c'est possible.

9 Q. [811] Mais, est-ce que vous lui donnez de  
10 l'information à savoir « écoutez, il va y avoir,  
11 dans l'est de la Ville, des travaux majeurs au-delà  
12 de cinq millions de dollars (5 M\$) », aussi précis  
13 que ça?

14 R. Non, je ne le penserais pas. Naturellement, quand  
15 on rentre dans une discussion sur la planification  
16 des projets dans une année, on peut lui dire qu'il  
17 y a une quinzaine de projets qui sont... qui vont  
18 se réaliser. On peut lui dire, oui, qu'il y a des  
19 projets importants de plus de cinq millions (5 M\$)  
20 ou des projets de moindre importance autour d'un  
21 (1 M\$) qui vont se répartir un peu partout sur le  
22 territoire.

23 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

24 Q. [812] Mais, quand vous donnez de l'information  
25 comme ça, est-ce que c'est de l'information qui est

1 sur la place publique ou c'est de l'information qui  
2 pourrait être seulement dans votre bureau?

3 R. Bien, c'est généralement de l'information qui est  
4 dans le PTI, c'est de l'information qui est dans le  
5 programme triennal d'immobilisation là, c'est de la  
6 planification générale de l'année.

7 Q. [813] Donc, il n'est jamais arrivé que vous donniez  
8 de l'information que, vous, vous aviez un peu de  
9 source là privilégiée. Vous saviez que tel projet  
10 allait vraiment se concrétiser. Parce que dans le  
11 PTI, ça ne veut pas dire que ça va se concrétiser.

12 R. Hum, hum.

13 Q. [814] Donc, que vous avez des informations à  
14 l'effet qu'un projet va vraiment se concrétiser. Et  
15 là vous pouvez communiquer cette information-là à  
16 ceux qui vous appelaient pour s'en informer.

17 R. Non, je ne penserais pas, je ne penserais pas.  
18 C'est de l'information qui était, je vous dirais,  
19 confidentielle ou interne. Cette information-là  
20 généralement là restait... restait à l'intérieur de  
21 l'organisation.

22 Q. [815] Donc, l'information que vous leur donnez, si  
23 ce n'est pas de l'information qui vous concerne  
24 vous précisément dans vos dossiers, c'est de  
25 l'information publique, pourquoi qu'ils vous

1           appellent pour le savoir?

2           R. Bien, généralement, ce n'est pas tous les  
3           entrepreneurs ou tout le monde qui veut faire  
4           l'exercice d'éplucher le PTI de la Ville de  
5           Montréal. Le PTI, c'est une brique assez imposante,  
6           donc ils posent la question. Ils le faisaient  
7           probablement dans notre direction, ils le faisaient  
8           probablement dans plusieurs arrondissements, à la  
9           direction des eaux également pour voir un peu les  
10          projets qui sont... qui sont en discussion.

11          Q. [816] Et vous êtes un homme d'affaires. Vous avez  
12          déjà été en affaires. Si vous êtes dans le domaine  
13          de la construction et vraiment la connaissance du  
14          PTI vous est utile, vous ne la faites pas!

15          R. Bien, je vous dis que c'est...

16          Q. [817] Parce que vous dites que les gens ne le font  
17          pas.

18          R. Bien, je suppose qu'il y a des gens qui ne le font  
19          pas. Moi, je vous dis, moi, je le fais  
20          personnellement en affaires parce que je trouve que  
21          c'est un exercice intéressant. J'ai une  
22          connaissance du milieu municipal. J'ai une  
23          connaissance du PTI, donc pour moi aujourd'hui,  
24          c'est intéressant, c'est une source d'informations  
25          intéressante.

1 Q. [818] Donc, vous nous dites aujourd'hui que vous  
2 n'avez donné que des informations qui étaient dans  
3 le PTI, jamais des informations un peu plus  
4 précises sur des projets qui allaient vraiment se  
5 mettre en branle.

6 R. Bien, écoutez, à mon souvenir...

7 Q. [819] C'est un peu...

8 R. ... je ne me souviens pas avoir donné de  
9 l'information très précise sur les projets qui  
10 allaient se mettre en branle, à savoir il y a un  
11 projet qui va se lancer la semaine prochaine.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. [820] Alors, vous, haut fonctionnaire, vous donniez  
14 des informations à la portée de tous pour être  
15 complaisant et gentil avec les entrepreneurs qui  
16 vous appelaient pour leur sauver du temps.

17 R. Bien, je ne vous dirais pas, Madame la Présidente,  
18 que c'était pour être complaisant ou encore gentil  
19 avec les entrepreneurs. C'était pour leur permettre  
20 justement de... j'ai toujours vu un entrepreneur ou  
21 un bureau de génie-conseil comme étant un  
22 partenaire d'affaires. C'était pour leur permettre  
23 de faire une meilleure planification de leur année,  
24 une meilleure planification de ce qui s'en vient,  
25 d'être capable d'avoir une idée du volume

1 d'affaires auquel ils auront à faire face en cours  
2 d'année. C'est beaucoup plus à ce niveau-là, mais  
3 ce n'est pas pour être... être agréable auprès de  
4 ces derniers.

5 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

6 Q. [821] Mais, justement, dans l'optique de faire une  
7 bonne planification, je suis un entrepreneur, puis  
8 j'ai une limite de... j'ai une capacité limite pour  
9 construire des choses, j'ai un cautionnement  
10 limite. Si je sais qu'il s'en vient, par exemple,  
11 un gros contrat en vous appelant, je vais peut-être  
12 laisser passer quelques appels d'offres en sachant  
13 que j'attends plutôt le prochain, qui est beaucoup  
14 plus gros. Parce que, justement, je vise une  
15 meilleure planification. Donc, c'est assez  
16 difficile de croire qu'en vous appelant puis en  
17 ayant cette information-là, ça ne pouvait pas,  
18 parce que c'est ça l'objectif que vous dites, leur  
19 permettre une meilleure planification. Donc, c'est  
20 dans... Vous leur aidez à améliorer leur  
21 planification, et cette amélioration vient du fait  
22 qu'ils peuvent savoir mieux, peut-être, que  
23 d'autres, quels sont les appels d'offres sur  
24 lesquels ils doivent soumissionner. En sachant  
25 qu'il s'en vient ou qu'il ne s'en vient pas.



1 R. En fait, l'information leur est utile en ce sens-  
2 là. Ils sont capables de voir, de façon générale,  
3 encore là ce n'est pas une programmation complète  
4 qui leur est donnée, en leur disant, « Bien voici  
5 toute la liste de projets, puis quand tout ça va  
6 sortir... » Je vous disais hier qu'on a une  
7 programmation bien, qui était bien établie à la  
8 Ville avec un plan d'action, là, sur les dates  
9 d'octroi et tout ça. Ce n'est pas de l'information  
10 aussi précise que ça.

11 L'entrepreneur, ou l'ingénieur-conseil,  
12 peut demander « Y a-t-il des projets qui s'en  
13 viennent cette année? Oui, on a un investissement  
14 global cette année, on a quarante millions (40 M)  
15 en égout aqueduc qui vont se faire cette année. »

16 Q. [822] Ah, ce n'est pas... Ce n'est pas le budget  
17 global qu'ils veulent savoir, eux autres, là. Ils  
18 veulent savoir est-ce qu'il y a des projets précis  
19 qui s'en viennent, et des appels d'offres précis.  
20 C'est ça qu'ils veulent savoir.

21 R. Oui. Bien, moi je ne suis pas en mesure de leur  
22 donner la série, je n'ai jamais voulu donner la  
23 série, la liste complète des projets. Je leur  
24 disais, « Bon bien parfois on a une année, par  
25 exemple, en égout aqueduc... »

1 Q. [823] Vous n'avez jamais donné... Donc, vous n'avez  
2 jamais pu dire ça, par exemple, « Il s'en vient un  
3 projet dans lequel on va lancer un appel d'offres  
4 bientôt », vous n'avez jamais dit ça?

5 R. Bien, écoutez, pas à ma connaissance. Je ne me  
6 souviens pas d'avoir spécifiquement donné cette  
7 information-là. Règle générale, ce qu'on donne  
8 comme information, c'est qu'il y a une  
9 programmation annuelle de l'ordre de quarante  
10 millions (40 M). On peut donner, oui, il y a un  
11 projet majeur qui va se faire, peut-être, dans le  
12 centre-ville, par exemple le boulevard St-Laurent  
13 s'en vient cette année, le boulevard St-Laurent  
14 c'est un gros...

15 Q. [824] Donc, je vous dis, on peut donner... Donc,  
16 vous l'avez fait.

17 R. Oui. C'est possible. C'est possible que ça ait été  
18 donné, là, dans les discussions. C'est possible.

19 Q. [825] Que ça ait été donné par vous. Dans les  
20 discussions, cette information-là à l'effet qu'il  
21 s'en vient un projet majeur sur la rue Sherbrooke,  
22 par exemple. Ou, je prends... peu importe quelle  
23 rue, là.

24 R. Hum, hum.

25 Q. [826] C'est possible que vous ayez donné cette

1 information-là.

2 R. Oui, c'est possible.

3 Q. [827] Même si ce n'était pas de l'information  
4 nécessairement publique. Donc, celui qui avait  
5 cette information-là avait une information un peu  
6 privilégiée, là. Moi je suis entrepreneur, je veux  
7 faire ma planification, vous dites, vous avez dit  
8 plusieurs fois que c'est normal qu'ils veulent  
9 planifier leurs travaux, et vous, vous leur aidiez  
10 à mieux planifier leurs travaux. Donc, on peut  
11 penser que vous avez donné une information qui leur  
12 aidait à mieux planifier, donc une information, je  
13 vous dirais, une information privilégiée que vous,  
14 vous saviez, mais que d'autres ne savaient peut-  
15 être pas.

16 R. Bien, je vous dirais que la... On avait la  
17 question, elle était posée par, selon moi, la  
18 grande majorité des entrepreneurs qui  
19 soumissionnaient sur le territoire de Montréal.

20 Q. [828] Et répondue par vous à la grande majorité des  
21 en...

22 R. Pas systématiquement...

23 Q. [829] À ceux qui vous appelaient.

24 R. ... par moi, parce que les gens posaient également  
25 la question à nos ingénieurs de projet, posaient la

1 question à...

2 Q. [830] Non mais lorsqu'on vous la posait, vous y  
3 répondiez, si vous aviez une information.

4 R. Oui. Si j'avais l'information, je donnais une  
5 information générale sur...

6 Q. [831] Donc, il vous est arrivé de donner de  
7 l'information qui n'était pas de l'information  
8 publique, et qui était de l'information sur des  
9 projets à venir, pour permettre à ces entrepreneurs  
10 de mieux planifier leurs choses. Est-ce que ça, on  
11 peut conclure ça?

12 R. Est-ce que l'information était publique ou non,  
13 écoutez, règle générale, encore là, la  
14 planification qui est faite au cours d'une année  
15 particu...

16 Q. [832] Mais elle n'est pas publiée. La planification  
17 qui était faite par les gens de votre équipe  
18 n'était pas publiée sur le site web de votre  
19 direction?

20 R. Non. Vous avez raison. Par contre, elle est  
21 disponible dans le PTI. C'est de l'information qui  
22 vient du PTI. Donc, par exemple, si on parle d'un  
23 projet important sur Ste-Catherine...

24 Q. [833] Oui mais le PTI, vous savez qu'il y a  
25 beaucoup plus de projets que le nombre de projets

1           qui se réalisent vraiment. Vous-même, vous l'avez  
2           dit hier.

3           R. Oui. Effectivement.

4           Q. [834] Donc, elle vient certainement du PTI. Elle ne  
5           peut pas tomber du ciel, ces projets-là. Elle vient  
6           du PTI. Donc...

7           R. Il y a une sélection qui se fait à l'intérieur du  
8           PTI.

9           Q. [835] C'est ça. Mais la programmation en tant que  
10          telle n'était pas affichée sur le site de votre  
11          direction. Donc, c'était de l'information  
12          privilégiée, à l'intérieur de votre direction.

13          R. Hum. Bien, si...

14          Q. [836] Et lorsque vous la communiquez, vous  
15          communiquez une information privilégiée qui était  
16          à l'intérieur de votre direction.

17          R. De façon géné... De façon, je vous dirais globale,  
18          on essaie toujours de donner un ordre de grandeur à  
19          nos partenaires d'affaires. Que ce soit les  
20          ingénieurs ou encore les...

21          LA PRÉSIDENTE :

22          Q. [837] Non non mais ce n'est pas ça la question, là,  
23          que le commissaire vient de vous poser, là. C'était  
24          de l'information privilégiée.

25          R. Bien écoutez, moi je ne vois pas ça comme étant

1 nécessairement de l'information privilégiée, à  
2 partir du moment où on donne à l'entrepreneur, on  
3 leur dit, « Écoute, la semaine prochaine il y a  
4 telle soumission qui sort, et dans telle autre  
5 semaine il y a telle autre soumission qui sort. »

6 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

7 Q. [838] Et moi, si je suis un entrepreneur qui n'aime  
8 pas les lunchs puis qui décide de ne pas vous  
9 appeler pour aller au restaurant souvent, là, moi  
10 je ne suis pas au courant de ça?

11 R. Bien, j'ai des entrepreneurs qui faisaient des  
12 appels téléphoniques. Il y a des entrepreneurs qui  
13 pouvaient appeler puis qui pouvaient demander, ou  
14 ils passaient au bureau...

15 Q. [839] Puis il y en a d'autres qui, j'espère,  
16 n'appelaient pas nécessairement, n'allaient pas  
17 entretenir tout le monde au restaurant?

18 R. Bien, c'est sûr. Effectivement. Il y a des  
19 entrepreneurs...

20 Q. [840] Donc, ceux-là sont défavorisés, parce qu'ils  
21 n'ont pas cette information-là pour faire leur  
22 planification, pour savoir dans quel appel d'offres  
23 ils vont choisir. Mais ceux qui vous appellent, ou  
24 qui appellent d'autres ingénieurs dans votre  
25 direction, qui vont luncher avec tout ce monde-là,

1           eux sont favorisés. Parce qu'ils savent la  
2           programmation, ou certains aspects de la  
3           programmation, ils peuvent mieux prévoir leurs  
4           travaux. Parce que c'est ça l'objectif que vous  
5           faites en voulant les aider. C'est ce que vous nous  
6           avez dit deux ou trois fois.

7           R. Vous avez raison à ce niveau-là, sauf que c'est un  
8           choix d'affaires. Si l'entrepreneur ne veut pas  
9           téléphoner, ou ne veut pas aller chercher  
10          l'information auprès de l'organisation  
11          principale...

12          Q. [841] Ou aller luncher, nécessairement avec un  
13          fonctionnaire...

14          R. Oui.

15          Q. [842] ... parce qu'il pense que le fonctionnaire ne  
16          devrait peut-être pas faire ça. Ceux qui se sont  
17          privés d'encourager des comportements comme ça,  
18          eux, ont été plus pénalisés dans leur programmation  
19          de travaux.

20          R. Je vous dirais, Monsieur le Commissaire, je vais  
21          revenir sur le fait que le fait d'aller luncher  
22          était une pratique courante, une pratique  
23          d'affaires qui était courante depuis plusieurs  
24          années. Alors, selon moi...

25

1 Me DENIS GALLANT :

2 Q. [843] Eux ils demandent au directeur...

3 R. Pardon?

4 Q. [844] Ils demandent au directeur de la Direction de  
5 la réalisation des travaux de la Ville de Montréal.

6 R. Hum, hum.

7 Q. [845] En tant que cadre supérieur... Je regarde  
8 l'échelon, là, vous êtes le troisième. C'est ça que  
9 le commissaire vous demande. Ce que vous lui dites,  
10 c'est que vous transmettiez de l'information  
11 privilégiée à des entrepreneurs. Ce qui fait en  
12 sorte que ces entrepreneurs-là, par rapport à  
13 d'autres, étaient avantagés. Surtout quand on sait  
14 qu'il y a un système de collusion. Est-ce que je  
15 résume bien ça?

16 R. Vous résumez bien. Moi, ce que je vous dis encore  
17 là, c'est que c'est toujours la pertinence sur le  
18 fait que l'information était privilégiée ou pas.  
19 C'est de l'information de façon globale au cours  
20 d'un plan d'investissement général dans une année.  
21 Ce n'est pas, comme je vous disais, de dire à  
22 l'entrepreneur, « Voici, la semaine prochaine il y  
23 a tels, tels, tels projets qui vont sortir, et  
24 voici les dates de soumission. » Là on donne, je  
25 pense, vraiment de l'information privilégiée, très



1 pointue, auprès d'un entrepreneur.

2 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

3 Q. [846] Vous n'auriez jamais fait ça dans tous les  
4 appels de tous les entrepreneurs, de dire, « On va  
5 sortir un appel d'offres la semaine prochaine »,  
6 vous n'avez jamais donné cette information-là,  
7 vous.

8 R. Écoutez, au cours des dernières années je ne peux  
9 pas me souvenir, là, si j'ai fait, si j'ai donné  
10 cette information-là, là.

11 Q. [847] Vous n'avez pas souvenir?

12 R. Je ne peux pas... Je n'ai pas de souvenir.

13 Q. [848] Est-ce que vous pouvez comprendre que dans un  
14 contexte où il y a collusion, quoique vous, vous  
15 n'en avez jamais entendu parler sauf à la  
16 Commission, dans un contexte de collusion, le fait  
17 que vous donniez de l'information sur la  
18 programmation à venir pouvait faciliter un peu,  
19 donner un peu de jours, des jours d'avance aux  
20 entreprises collusionnaires pour se parler?

21 R. Je suis d'accord avec vous, Monsieur le  
22 Commissaire. C'est sûr que le fait, pour un  
23 entrepreneur général, un entrepreneur ou des  
24 entrepreneurs, d'avoir ce type d'information, c'est  
25 une information qui peut, peuvent leur permettre ou

1           faciliter effectivement une collusion pour  
2           l'obtention des contrats.

3       Q. [849] On parle beaucoup des entrepreneurs, mais  
4       dans les faits votre nom est sorti souvent sur la  
5       place publique dans la conversation avec monsieur  
6       Lalonde et c'était beaucoup plus au niveau du génie  
7       civil que cette information-là, de la nécessité de  
8       bien programmer, de bien programmer nos contrats  
9       venait beaucoup aussi également du côté des firmes  
10      de génie civil puis des appels d'offres au niveau  
11      des firmes de génie civil. Est-ce que vous pensez  
12      que là aussi vous avez pu annoncer d'avance à des  
13      gens de génie civil la programmation à venir?

14      R. Bien, écoutez, j'avais quand même une..., il faut  
15      dire que notre direction n'a pas été un très grand  
16      pourvoyeur de services professionnels. Au cours des  
17      années, on n'a pas sorti énormément de mandats de  
18      services professionnels. Il y en a eu beaucoup à la  
19      Ville, il y en a quelques-uns qui sont, qui ont été  
20      issus de notre direction, de la direction des  
21      transports, de la direction des eaux, des  
22      arrondissements. Naturellement, moi je n'avais pas  
23      une vue sur tout ce qui se faisait dans les autres  
24      arrondissements. On l'avait naturellement sur  
25      notre, les sphères d'activités qui sont, qui sont

1 de notre responsabilité. Est-ce que, est-ce qu'on a  
2 donné cette information-là au même titre qu'on l'a  
3 fait aux entrepreneurs? Par exemple, les grands  
4 contrats cadres qu'on avait sorti pour les mandats  
5 de PER, programme d'entretien routier, en services  
6 professionnels. On l'a fait également pour les  
7 firmes de génie-conseil, mais en égout-aqueduc.  
8 C'est possible qu'on nous ait demandé, qu'on m'ait  
9 posé la question :

10 Y a-tu des projets? Oui il y a des  
11 projets. Il y a un mandat cadre qui  
12 s'en vient.

13 Écoutez, même encore, encore là, la Ville de  
14 Montréal en a sorti un récemment, on savait qu'il y  
15 avait un contrat cadre qui s'en venait. On a  
16 soumissionné juste avant les fêtes et c'était  
17 connu, tout le monde savait que la Ville de  
18 Montréal avait un grand contrat cadre en services  
19 professionnels qui allait, qui allait être lancé  
20 sur le marché. On a soumissionné sur le projet.

21 Me DENIS GALLANT :

22 Q. [850] Monsieur Marcil, je vous ai posé, j'ai parlé  
23 tantôt des coups de téléphone que vous avez faits à  
24 partir de votre téléphone cellulaire fourni par la  
25 Ville de Montréal en Italie. Ce téléphone-là

1 appartient à votre employeur. Vous êtes un cadre,  
2 j'imagine comme dans tous les organismes et  
3 ministères il y a une directive, il y a une  
4 politique sur l'utilisation de l'équipement qui  
5 appartient à l'employeur, notamment les  
6 cellulaires. Exact?

7 R. Écoutez, je ne me souviens pas si on avait...

8 Q. [851] Vous êtes le patron?

9 R. Pardon?

10 Q. [852] Moi j'ai de la misère, parce que vous êtes le  
11 patron, là. Le patron, généralement, là, c'est lui  
12 qui s'assure que les directives soient suivies. Et  
13 je vous l'ai dit tantôt, vous êtes le..., quand je  
14 regarde dans les organigrammes, vous êtes numéro 3,  
15 vous n'êtes pas, là, chef de section, vous êtes  
16 numéro 3. S'assurer à ce que les employés  
17 respectent les directives de la Ville et  
18 l'équipement de la Ville, de l'employeur.

19 Ceci étant dit. Or, vous êtes au courant  
20 que les conversations, le téléphone, l'usage,  
21 généralement les politiques sont quasiment toujours  
22 pareilles. L'employeur a un droit de regard là-  
23 dessus?

24 R. Oui.

25 Q. [853] Donc, je ne vous ferai pas de cachette en

1 vous disant que les, les SMS, les PINS à PINS,  
2 quand vous avez un BlackBerry, l'employeur comme  
3 l'équipement lui appartient a le droit de vérifier.  
4 Or, ce que je vous dis également c'est que vous  
5 avez communiqué notamment moi j'en ai pour deux  
6 mille neuf (2009) avec monsieur Borsellino. Puis on  
7 va les regarder ensemble, j'ai fait faire un  
8 tableau. Oui, ça vous allez... Est-ce que c'est  
9 possible de l'avoir un petit peu plus grand? O.K.

10 Alors, je vous dis comment ça fonctionne,  
11 alors, c'est l'extrait des registres des SMS et  
12 PINS à des employés et élus de la Ville de Montréal  
13 remis à l'escouade Marteau de la Sûreté du Québec.  
14 Bon, et, là, on parle de vos PINS à PINS, Marcil et  
15 Giuseppe Borsellino de Garnier. Et on en a  
16 quelques-unes et vous allez comprendre. Vous avez  
17 Robert Marcil, trois vingt-six (326), c'est votre  
18 numéro d'employé ça?

19 R. Pardon?

20 Q. [854] Trois vingt-six (326), pour que je comprenne,  
21 est-ce que c'est votre numéro?

22 R. Je ne sais pas.

23 Q. [855] Vous ne savez pas. Votre PINS, votre adresse  
24 courriel, et savoir le type de message,  
25 « incoming » ou « outgoing ». O.K. Et ce que je

1           peux vous dire c'est que le « À », o.k., « De »,  
2           alors merci. Alors, vous en avez qui sont, je vous  
3           dirais de Joe Borsellino à Robert Marcil. Donc, Joe  
4           Borsellino son numéro de PINS est le 207BED59.  
5           Parfait. Alors, il y en a certains et ça commence  
6           « incoming ». Alors, « À », « De », donc à vous de  
7           Borsellino, sujet « Merci, Pratte ont reçu un  
8           chèque ». Ensuite de ça, on a comme un doublon, si  
9           vous allez un peu, on a les dates, les heures  
10          aussi.

11                       Alors, si vous pouvez aller un petit à  
12          droite où c'est plus gros. Là, on va dire que la  
13          date envoyée, quatre (4) février deux mille neuf  
14          (2009), dix-sept heures trente-quatre (17 h 34) et  
15          voyez il y a des doublons. C'est, c'est, et date du  
16          serveur, statut du message « received ». Donc, vous  
17          avez reçu de monsieur Borsellino un PINS : « Pratte  
18          ont reçu un chèque ».

19                       Revenez, c'est un peu compliqué, Madame, on  
20          va faire du début. Alors, j'en ai un autre. Ensuite  
21          de ça, « outgoing » de Marcil à Borsellino :  
22          « Toujours o.k. pour luncher vers midi trente ».  
23          Alors, ce n'est pas lui, là, qui vous invite, là.  
24          Vous dites : « Toujours o.k. pour luncher vers midi  
25          trente ». On va aller voir la date, vingt-trois

1 (23) mars deux mille neuf (2009), onze heures trois  
2 (11 h 03). Et c'est, comme je l'ai dit tantôt, ça a  
3 été délivré, donc, vous l'avez envoyé.

4 On revient, « outgoing », vous en envoyez  
5 un, le sujet c'est :

6 Jean Pratte, j'ai rencontré Lavoie de  
7 SIMA pour le pourcentage, on devrait  
8 tourner autour de huit à neuf. Par  
9 contre, pour solde il n'était pas  
10 encore sur des chiffres. Une autre  
11 rencontre est cédulée mardi le quatre  
12 (4) mai en p.m. Je t'en redonne des  
13 nouvelles.

14 Date envoyée, premier (1) avril deux mille neuf  
15 (2009), quatorze heures vingt-trois (14 h 23).  
16 Alors, c'est un message que vous avez envoyé à Joe  
17 Borsellino. On revient. Alors, ici, un « incoming »  
18 à vous :

19 Robert, ?.

20 Dans le titre. Vous lui renvoyez un numéro :

21 Voilà mon PIN.

22 Ensuite de ça... et là je veux juste... on va  
23 revenir un peu plus bas, juste regarder les dates,  
24 c'est un peu compliqué, là, en raison que c'est  
25 gros, mais on va regarder les dates. Alors, Robert,

1 ça va être envoyé le premier (1<sup>er</sup>) mai, à dix heures  
2 quatorze (10 h 14). Et vous allez lui dire :

3 Mon PIN, voici le numéro.

4 À onze heures douze (11 h 12). Et il va vous  
5 récrire :

6 Robert, il y a-tu une job qui sont  
7 assez impo... imp. c'est cas, le nom.

8 Alors, premier (1<sup>er</sup>) mai à onze heures dix-neuf  
9 (11 h 19). Vous répondez :

10 Prochainement, plus ou moins 15 M.

11 Un gros M de même, généralement c'est million :

12 Projet CUSM. As-tu parlé à Joey?

13 Alors, Joey Pilligie. Premier (1<sup>er</sup>) mai deux mille  
14 neuf (2009), onze heures vingt-quatre (11 h 24).

15 Je reviens. Là il faut regarder « Original  
16 message from Robert Marcil to Joseph Borsellino » :

17 Prochainement, plus ou moins 15

18 millions. As-tu parlé à Joey?

19 Là on a comme un doublon, on a comme les deux...  
20 les deux conversations, la vôtre et le sien, les  
21 deux PINS, à onze heures vingt-cinq (11 h 25). On a  
22 la même chose aussi plus bas. Et, ensuite de ça, on  
23 a à onze heures vingt-huit (11 h 28) :

24 I will call you at the end of the day.

25 Alors c'est de vous, là. Alors, vous lui donnez de



1 l'information et vous lui dites :

2 Je vais te rappeler à la fin de la  
3 journée.

4 On va aller au début du message. Alors, rue Notre-  
5 Dame, de Robert Marcil à Robert Fortin, et là il va  
6 y avoir Joseph Borsellino. Envoyé, vingt-cinq (25)  
7 mai.

8 Y a-t-il un pilote dans l'avion?  
9 Robert, la DGSRE procède au grainage  
10 sur la rue de l'inspecteur de la  
11 conduite abandonnée dans notre  
12 contrat. On retranche, d'une part, de  
13 175 000 au contrat et, d'autre part,  
14 nous sommes bloqués pour la suite. Il  
15 doit y avoir une rencontre d'urgence  
16 car nous sommes prêts à débiter. Nous  
17 pouvons débiter plus loin mais nous  
18 avons besoin de la collaboration des  
19 divisions de la Ville. Il faut changer  
20 la vitesse V pour grand V. S'il vous  
21 plaît, appelle-moi, j'ai des  
22 interrogations sur le projet.

23 Alors... et là on est en date du vingt-sept (27)  
24 mai. Peut-être juste aller voir plus loin, allez  
25 jusqu'au bout de la ligne. Vous l'avez reçu. Il

1 posait des questions à savoir c'est qui ça, Robert  
2 Fortin, puis pourquoi monsieur Borsellino est  
3 impliqué là-dedans. Ensuite de ça, Robert Marcil :

4 Est-ce que ça sort bientôt 15?

5 Même chose :

6 Ça sort bientôt 15. Est-ce que ça sort  
7 bientôt 15?

8 Et là vous répondez, de mémoire, « Out going »,  
9 c'est ça, « Incoming », « Incoming », « Out  
10 going »:

11 Probablement dans un mois.

12 Et, ça, ça va avoir lieu le premier (1) juin deux  
13 mille neuf (2009). Allons au prochain, vous pouvez  
14 monter un petit peu. Allez au début vraiment à  
15 chaque ligne pour que je puisse lire s'il est...  
16 c'est beau, arrêtez. Arrêtez. Madame Blanchette,  
17 c'est ça, je veux savoir s'il était « incoming ».  
18 Alors, vous recevez un message :

19 Est-ce que...

20 Et là c'est le même message, encore un doublon,  
21 message d'origine :

22 Est-ce que ça sort dans un mois?

23 Voyons!

24 Ça sort probablement dans un mois.

25 C'est ça. Ensuite de ça, vous en avez trois par

1 rapport à Garnier Kids :

2 I body...

3 Là c'est vous qui écrivez ça. Qui écrivez ça à  
4 votre... à l'entrepreneur, là, qui a des contrats  
5 avec la Ville.

6 I body, just a few words to  
7 congratulate you and Franka for the  
8 beautifull soirée. Belle réussite pour  
9 une cause noble. Bonne fin de semaine.  
10 Robert et Nathalie.

11 Et, ensuite de ça, on regarde la date, qui va être  
12 le treize (13) juin deux mille neuf (2009), à midi  
13 cinquante-deux (12 h 52). Il y a un doublon. Et  
14 monsieur Borsellino va vous récrire, attendez, il  
15 va vous récrire, « incoming », une minute plus  
16 tard, si je ne m'abuse. Il va dire :

17 Merci beaucoup.

18 À midi cinquante-trois (12 h 53). Donc, on revient.  
19 Avant que je vous pose des questions spécifiques  
20 sur chacune de ces conversations-là, juste vous  
21 dire, monsieur Lachance vous a posé des questions  
22 spécifiquement.

23 R. Hum hum.

24 Q. [856] Alors, c'est clair, là, vous donnez de  
25 l'information à monsieur Borsellino.

1 R. Bien, à la lecture de ce qu'on a là, oui, monsieur  
2 Borsellino a eu cette information-là,  
3 effectivement.

4 Q. [857] Et est-ce que, là... c'est-à-dire, Robert,  
5 point d'interrogation, là, Robert, je me pose une  
6 question, O.K., là? Alors, il veut savoir, là...  
7 et, en général, il veut savoir, là : « Il y a-tu  
8 quelque chose qui s'en vient là, là? » O.K. : « Qui  
9 s'en vient là » et là vous lui dites :

10 CUSM, plus ou moins...

11 Attendez, descendez. « Robert »... voilà, O.K., je  
12 l'ai. Alors :

13 Robert, il y a-tu une job qui sort  
14 assez...

15 Moi, je... êtes-vous d'accord avec moi qu'on  
16 pourrait mettre le mot « important »?

17 C'est qua le nom?

18 C'est quoi le nom?

19 Prochainement. Plus ou moins 15  
20 millions, projet du CUSM. As-tu parlé  
21 à Joey?

22 Il y a plein d'autres conversations que je vais  
23 vous interroger mais, celle-là, je veux vous  
24 interroger. C'est quoi ça, ce projet-là du CUSM,  
25 regardez la date, en deux mille neuf (2009)?

1 R. De mémoire, je pense que c'est le projet autour du  
2 centre universitaire, l'Université McGill, donc les  
3 travaux de réfection des infrastructures qui sont  
4 autour de l'université. C'est ce que je pense.

5 Q. [858] Et, ça, cette information-là va être donnée  
6 combien de temps avant le début des appels  
7 d'offres?

8 R. Écoutez, je ne pourrais pas vous dire. Je n'ai pas  
9 les dates. Moi, ce que je pense qui est arrivé dans  
10 cette situation-là, monsieur Borsellino avait  
11 probablement entendu parler du projet. C'est un  
12 projet qui émanait de la mise en valeur, du Service  
13 de mise en valeur du territoire. C'était ce groupe-  
14 là qui avait la responsabilité du projet. Et c'est  
15 probablement la raison pour laquelle il me pose la  
16 question avec le point d'interrogation. Il a  
17 entendu parler probablement d'un projet, et c'est  
18 ce qu'il veut vérifier.

19 Q. [859] Monsieur Marcil, on avait des conversations  
20 téléphoniques quand vous avez parlé à Robert  
21 Lapointe d'Artic Béluga :

22 Salut Robert. C'était très très  
23 friendly.

24 On l'a entendu. Registres téléphoniques, bien, on  
25 n'a pas le choix, on a deux téléphoniques qui se

1            parlent. Ça, on a des mots utilisés.

2                            I Body, -je suis sorti, là-.

3                            Félicitations à toi et à Franca.

4            Franca, là, c'est la femme de Joe Borsellino.

5            R. Oui. Absolument.

6            Q. [860] Nathalie, c'est votre conjointe?

7            R. Oui.

8            Q. [861] Là, je vous pose des questions, vous êtes des  
9            amis, là, probablement avant l'Italie, parce que...  
10           mais à tout le moins depuis l'Italie, là, monsieur  
11           Borsellino, là, c'est votre ami au même titre  
12           qu'Yves Lortie?

13           R. Je ne vous dirais pas que monsieur Borsellino est  
14           au même titre qu'Yves Lortie. C'est quelqu'un avec  
15           lequel j'entretiens une relation. Ce n'est pas une  
16           relation de grande amitié, de confidences,  
17           absolument pas.

18           Q. [862] Avez-vous vu le nombre d'appels que vous lui  
19           avez faits?

20           R. Je suis tout à fait d'accord.

21           Q. [863] O.K. Avez-vous vu ces conversations-là?  
22           C'est-à-dire, vous êtes le grand patron. Êtes-vous  
23           d'accord avec moi, Monsieur Marcil, depuis hier que  
24           je vous interroge, pour qu'on arrive à la  
25           conclusion, vous aviez les mains dedans?

1 R. Bien, écoutez, j'avais des relations avec ces gens-  
2 là. Je suis tout à fait d'accord.

3 Q. [864] Les mains dedans, savez-vous ce que c'est les  
4 mains dedans?

5 R. Non, absolument pas.

6 Q. [865] Les mains dedans, ça veut dire, c'est  
7 participer activement. Est-ce que j'ai raison de  
8 dire que vous avez amené un peu vos réponses en  
9 disant « j'ai été négligent, je n'ai pas été vite,  
10 j'ai été dupe », et cetera? Moi, ce que je vous  
11 dis, là, vous donnez de l'information privilégiée?  
12 Ça, c'est un bris de contrat. Ça, ça équivaut  
13 généralement à un congédiement sur le champ. Vous  
14 êtes un cadre, vous. Êtes-vous d'accord avec moi?

15 R. Écoutez, je ne sais pas dans quel contexte la  
16 question a été posée. Moi, ce que je vous dis, oui,  
17 j'ai donné l'information à monsieur Borsellino.

18 Q. [866]

19 Robert (point d'interrogation) y a-tu  
20 quelque chose qui s'en vient? C'est  
21 quoi les noms?

22 C'est important.

23 R. Bien, comme je vous dis...

24 Q. [867] « Robert ».

25 R. Monsieur Borsellino ne m'a pas appelé, ne m'a

1 jamais appelé « monsieur Marcil » outre  
2 probablement dans les premières fois où on s'est  
3 rencontrés. Et j'ai tendance à appeler les gens par  
4 leur prénom.

5 Q. [868] Et vous avez tendance à « piner » avec les  
6 gens? Est-ce que c'était de même avec tous les  
7 autres entrepreneurs?

8 R. Non, parce que, effectivement, il n'y a pas  
9 énormément de monde, de mémoire, avec qui on  
10 « pinait ».

11 Q. [869] Étiez-vous des gens qui pensaient que les  
12 PINS, c'était indéchiffrable, que même votre  
13 employeur n'avait pas ça?

14 R. Je n'ai jamais pensé que les PINS étaient quelque  
15 chose...

16 Q. [870] Vous sentiez-vous plus à l'aise de donner de  
17 l'information là sur un PINS?

18 R. Non, absolument pas.

19 Q. [871] Absolument pas.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. [872] S'il n'y avait pas beaucoup de monde avec qui  
22 vous entreteniez de PINS à PINS, pour employer  
23 l'expression, c'était quoi vos critères pour  
24 choisir quelle personne plutôt qu'une autre?

25 R. Bien, écoutez, je n'ai pas de... je n'ai jamais



1           gardé de registre sur le nombre de PINS des gens  
2           avec qui je « pinais ».

3           Q. [873] Non, mais vous dites qu'il n'y avait pas  
4           beaucoup de monde avec qui vous faisiez ça. Alors  
5           c'était quoi, c'était quelle relation? Pourquoi  
6           vous le faisiez avec Borsellino?

7           R. Bien, probablement parce qu'il me l'avait demandé.  
8           Et s'il y a un autre entrepreneur ou si monsieur  
9           Lortie, peut-être que je le faisais avec monsieur  
10          Lortie, s'il me l'avait demandé. C'est une façon  
11          comme une autre, selon moi, de transférer des  
12          informations. Ça aurait été un message texte ou ça  
13          aurait été un courriel, ça aurait été la même  
14          chose.

15          Q. [874] Puis si ce n'était pas un grand ami de vous,  
16          si vous n'aviez pas des liens de grande amitié avec  
17          monsieur Borsellino, comment ça se fait que vous  
18          avez accepté un voyage qui coûtait cinquante mille  
19          (50 000 \$) avec lui en Italie?

20          R. Je vous répète, Madame la Présidente, quand on a  
21          décidé de partir en voyage, moi, j'avais mis mes  
22          conditions. Et le coût de cinquante mille dollars  
23          (50 000 \$) que monsieur Borsellino a déboursé, il  
24          l'a déboursé pour l'ensemble du groupe, pour quatre  
25          couples qui étaient...

1 Q. [875] Oui, mais si ce n'est pas un ami, là, si vous  
2 n'avez pas des liens d'amitié, comment ça se fait  
3 que vous acceptez d'y aller?

4 R. Bien, écoutez, j'avais des liens d'amitié avec  
5 monsieur Lortie. Et c'est avec monsieur Lortie,  
6 comme j'expliquais cet après-midi, c'est avec  
7 monsieur Lortie qu'on avait initialement parlé de  
8 ça.

9 Q. [876] Donc, vous rejetez la faute sur monsieur  
10 Lortie?

11 R. Non, je ne jette pas la faute sur monsieur Lortie.  
12 Je dis que la personne avec laquelle j'avais une  
13 relation d'amitié à la base, c'est monsieur Lortie.  
14 Et avec monsieur Lortie, il y a eu des discussions  
15 avec monsieur Borsellino pour travailler pour faire  
16 un voyage. À ce moment-là, monsieur Lortie m'a  
17 demandé si je voulais joindre le groupe.

18 Q. [877] C'est parce que vous ne pouvez pas toujours  
19 dire une chose et son contraire. Alors vous pouvez  
20 continuer, Maître Gallant.

21 Me DENIS GALLANT :

22 Q. [878] Oui, je vais achever, il arrive quatre heures  
23 trente (4 h 30), sur une ou deux dernières  
24 questions. Monsieur Borsellino (sic), moi, ce que  
25 je trouve d'extraordinaire, c'est que j'ai fait le

1           tour avec vous, là, vos employés, les cadeaux qui  
2           étaient donnés pendant des années, les cadeaux que  
3           vous avez reçus, des voyages payés, et cetera, des  
4           invitations à des activités de financement  
5           politique à cinq mille dollars (5000 \$) par  
6           personne, et, ça, est-ce que c'est uniquement pour  
7           leur transmettre l'information que, publiquement,  
8           ils pourraient avoir autrement? Vous ne pensez pas,  
9           vous n'êtes pas d'accord avec moi que vous êtes les  
10          fonctionnaires des investissements pour eux? Vous  
11          payez des milliers de dollars, des milliers de  
12          dollars. C'est un investissement et on attend un  
13          retour sur l'investissement. Êtes-vous d'accord  
14          avec moi?

15        R. Écoutez, peut-être que les entrepreneurs le voient  
16        comme ça. Peut-être que monsieur Borsellino l'a vu  
17        comme ça. Moi, encore, je vous reviens sur le fait  
18        que c'est une pratique d'affaires qui était  
19        répandue et généralisée à la Ville de Montréal et  
20        ailleurs. Le fait que ces relations-là, ce n'était  
21        pas exclusif, ce n'était pas exclusif pour moi non  
22        plus avec les entrepreneurs.

23        Q. [879] Vous aviez le devoir d'empêcher, vous aviez  
24        le devoir comme cadre supérieur d'empêcher que  
25        votre cliente se fasse voler. D'accord? C'était

1           votre devoir. Et je vous dirais même plus, c'est  
2           votre code de déontologie comme ingénieur.

3           R. Vous avez raison.

4           Q. [880] Votre devoir.

5           R. Vous avez raison, Maître Gallant, c'était mon  
6           devoir, c'était également le devoir de mes  
7           supérieurs qui sont également ingénieurs qui  
8           auraient dû, je crois, au même titre que moi, être  
9           beaucoup plus vigilants.

10          Q. [881] Là, je n'interroge pas vos supérieurs, je  
11          vous interroge vous. Et je vais continuer demain.

12          LA GREFFIÈRE :

13          Est-ce que vous déposez?

14          Me DENIS GALLANT :

15          Oui, je vais la produire. Alors, c'est... Est-ce  
16          que je peux voir le titre. Je vais la coter comme  
17          il faut.

18          LA GREFFIÈRE :

19          C'est l'extrait des registres.

20          Me DENIS GALLANT :

21          Alors, extrait des registres de SMS et PINS des  
22          employés et élus de la Ville de Montréal remis à  
23          l'escouade Marteau de la Sûreté du Québec par la  
24          Ville de Montréal et reçus à la Commission le  
25          quinze (15) novembre deux mille douze (2012) -

1 Communications entre Robert Marcil et Giuseppe  
2 Borsellino, entre parenthèses Construction Garnier.

3 LA GREFFIÈRE :  
4 509.

5 Me DENIS GALLANT :  
6 Merci. À demain.

7

8 39P-509 : Extrait des registres de SMS et PINS  
9 des employés et élus de la Ville de  
10 Montréal remis à l'escouade Marteau de  
11 la Sûreté du Québec par la Ville de  
12 Montréal et reçus à la Commission le  
13 15 novembre 2012 - Communications  
14 entre Robert Marcil et Giuseppe  
15 Borsellino (Construction Garnier)

16

17 LA PRÉSIDENTE :  
18 À demain.

19

AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

20



1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

Nous, soussignés, ROSA FANIZZI et JEAN  
LAROSE, sténographes officiels, certifions sous  
notre serment d'office que les pages ci-dessus sont  
et contiennent la transcription fidèle et exacte de  
l'enregistrement numérique, le tout hors de notre  
contrôle et au meilleur de la qualité dudit  
enregistrement.

Le tout conformément à la loi.

Et nous avons signé,

ROSA FANIZZI

Sténographe officielle

JEAN LAROSE

Sténographe officiel